



# Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

Zone de police ANS/SAINT-NICOLAS (5284)

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
Préface .....	2
Avis au lecteur.....	3
<b>CHAPITRE 1 : MISSIONS-VISIONS-VALEURS .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 2 : SCANNING &amp; ANALYSE.....</b>	<b>8</b>
2.1. Contexte .....	8
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone .....	9
2.2.1. Ans, une commune au cœur de l'Eurégio.....	11
2.2.2. Saint-Nicolas, la commune la plus peuplée en Wallonie.....	14
2.2.3. Synthèse pour la zone de police.....	17
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	18
2.3.1. Données objectives.....	18
2.3.2. Données subjectives.....	46
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes .....	55
2.5. Déploiement du corps de police.....	61
2.5.1. Capacité en personnel.....	62
2.5.2. Organigramme.....	63
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement.....	65
2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population.....	66
2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne.....	84
2.7. Coopération .....	94
2.7.1. Coopération policière interzonale, supralocale et international.....	94
2.7.2. Autres types de coopération : protocoles avec des partenaires non policiers.....	97
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité.....	98
<b>CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....</b>	<b>101</b>
3.1. La synthèse de l'argumentation .....	101
3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025.....	103
3.2.1. Objectif stratégique n°1 : L'insécurité routière.....	103
3.2.2. Objectif stratégique n°2 : Les vols qualifiés dans les habitations.....	108

3.2.3. Objectif stratégique n°3 : Les vols avec violences.....	112
3.2.4. Les attentions particulières.....	115
<b>CHAPITRE 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION .....</b>	<b>116</b>
<b>CHAPITRE 5 : APPROBATION DU PLAN .....</b>	<b>117</b>
<b>LISTE DE DISTRIBUTION .....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>119</b>

# Introduction

## Préface



« *Aller ensemble à l'essentiel* », tel est l'objectif général repris dans le Plan National de Sécurité (PNS) 2016-2019. Cet objectif guidera nos actions tout au long de ce nouveau cycle de politique policière.

Au centre des préoccupations des citoyens, la sécurité fait l'objet de toute notre attention. Assurer la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie au sein de nos deux communes constitue le fondement de notre mission.

Par ailleurs, dans un contexte où la criminalité est sans cesse grandissante et évolutive, il importe d'évoluer et de nous adapter à la société. Il faut dès lors anticiper les changements et faire preuve de flexibilité permanente tout en restant soucieux de la qualité de nos missions. Face à la menace terroriste des dernières années, nous avons dû adapter notre façon de travailler, notre façon de protéger la population et notre façon de nous protéger. Des efforts considérables ont été engagés et se poursuivent jusqu'à ce jour !

Endéans ce nouveau cycle, notre volonté est d'axer notre travail sur une approche intégrale et intégrée de la sécurité alliant prévention et répression, qualité et évaluation du travail fourni mais aussi suivi concret des actions menées. Nous veillerons également à mener un dialogue multidisciplinaire avec les différents maillons de la chaîne de sécurité afin de pouvoir mieux anticiper les problèmes. Un partenariat engagé et professionnel seront les maîtres mots qui guideront notre philosophie.

En ce qui concerne la politique policière en tant que telle, il sera donc primordial de mettre l'accent sur les contributions escomptées de chaque partenaire au sein des différents plans d'action, afin de lutter contre les phénomènes de manière intégrale et intégrée.

Au travers de ces différents objectifs, nous continuons à intégrer la fonction de police orientée vers la communauté dans chacune des fonctionnalités de base. En outre, nous mettrons l'accent sur une approche beaucoup plus proactive, visant à prévenir les difficultés plutôt qu'à les résoudre par une approche principalement réactive.

Comme pour les précédents cycles, nous nous engageons à tendre vers l'excellence dans notre fonction. A ce titre, nous nous inscrivons pleinement dans les concepts d'amélioration et d'innovation permanentes et du développement de l'organisation. Parallèlement à cette volonté d'amélioration et d'innovation, il sera primordial de gérer la zone de police (que ce soit en termes d'organisation et/ou d'infrastructures) en prenant garde aux limites budgétaires, aux besoins de la population et au bien-être du personnel.

Notons que la construction d'un nouvel Hôtel de police voit enfin le jour et rassemblera tous nos effectifs sur un même site.

Cela permettra de renforcer l'efficacité du service et de réduire les coûts liés au fait d'avoir plusieurs implantations (rationalisation dans l'utilisation des moyens).

Ce bâtiment unique participera également au processus de motivation du personnel et devrait parfaitement répondre aux attentes fondamentales de nos collaborateurs : d'une part, il constituera la base d'un nouvel élan dans le cadre de l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail ; d'autre part, il permettra d'améliorer considérablement les problèmes récurrents de communication qu'engendre la dispersion des différents services de la zone sur trois implantations.

Ce plan atteste de l'engagement et de l'effort constant de la police et des autorités judiciaires et administratives locales face à des défis parfois ambitieux (mais qui doivent toutefois rester réalistes et réalisables) durant les six prochaines années. En adoptant ses objectifs stratégiques, la zone de police s'engage à lutter de manière active et transversale contre les phénomènes prioritaires. Nous avons fait le choix de limiter le nombre d'objectifs stratégiques pour en garantir une approche de qualité. Ainsi, une fois que les missions de base de la police locale seront effectuées, la capacité qu'il nous restera sera engagée prioritairement dans ces matières.

Ce plan est bien évidemment évolutif et il se déclinera en plans d'action annuels.

Enfin, il est important de mentionner que la zone de police présente la particularité de ne pas disposer d'un Chef de Corps depuis fin octobre 2017. Ce plan est donc rédigé dans la continuité de la vision du précédent Chef de Corps et du Chef de Corps f.f.

Une réadaptation de ce plan se fera donc ultérieurement (via un *addendum*), en adéquation avec la vision du futur Chef de Corps.

## Avis au lecteur

Le présent plan zonal de sécurité (PZS) est réalisé selon les prescrits de la circulaire interministérielle PLP 58 du 11 avril 2019 et couvrira les années 2020 à 2025. Il est en effet, pour la première fois, prévu pour une durée initiale de 6 ans (conformément à la loi du 16 août 2016<sup>1</sup>), afin de correspondre à la durée de la législature communale. Il est également important de signaler que le contexte politique dans lequel ce plan est rédigé est particulier : le gouvernement était minoritaire suite à une rupture du pacte de majorité survenue en décembre 2018 ; il est actuellement en affaires courantes suite aux élections législatives du 26 mai 2019 et dans l'attente d'un nouveau pacte de majorité.

Une autre particularité réside dans le fait que l'échéance du Plan Zonal de Sécurité précédent coïncide avec la fin du plan national de Sécurité 2016-2019, et la Note Cadre de Sécurité Intégrale 2016-2019. Le nouveau Plan National de Sécurité 2020-2023 n'étant pas encore disponible, les différents Plans Zonaux de Sécurité devront être rédigés indépendamment de celui-ci et feront l'objet d'un alignement lors de sa prochaine parution. Cette particularité implique que les différents Plans Zonaux de Sécurité devront être davantage axés sur la situation locale mais également que les autorités locales auront la possibilité de suggérer des thèmes ou phénomènes devant selon elles être envisagés lors de la préparation du futur Plan National de Sécurité ainsi que de la Note Cadre de Sécurité Intégrale.

Le contexte général étant posé, le présent document constitue un outil visant la planification et la mise en œuvre de la politique policière locale et devant lui permettre d'atteindre ses objectifs en termes de sécurité et de qualité de vie. Pour ce faire, et dans une optique d'approche intégrale et intégrée, la police locale applique, entre autres, les principes de « police axée vers la communauté » et de « police guidée par l'information » comme cadres de référence.

La police locale pourra à cette fin développer des partenariats avec d'autres acteurs de la chaîne de sécurité ainsi qu'avec un large éventail de partenaires locaux au sein du paysage institutionnel de la zone de police, de la vie communautaire et des différents mouvements citoyens organisés ici et là. Ces liens directs permettent à la police locale de mieux concilier son propre fonctionnement avec les attentes légitimes de ses multiples partenaires et de la population, et de traiter les difficultés rencontrées selon une approche de type « résolution de problème » orientée vers des solutions claires et durables. La police locale, en s'appropriant les problèmes locaux et en interagissant avec les parties prenantes, adopte ainsi une attitude d'implication capable.

---

<sup>1</sup> Loi du 16 août 2016 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, en ce qui concerne les plans de sécurité.

Ce Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 est, à l'instar du plan précédent, une mise en pratique du modèle de management EFQM et ce sont les objectifs de sécurité et de qualité de vie qui doivent guider sa rédaction, plus particulièrement la détermination d'objectifs stratégiques et opérationnels. Ces choix stratégiques de politique policière sont déterminés au niveau local par le Conseil Zonal de Sécurité qui, pour ce faire, s'appuie sur :

- un diagnostic stratégique qui comprend d'une part un scanning de l'environnement local en termes de sécurité et de qualité de vie et, d'autre part, un scanning de l'organisation policière locale elle-même ;
- l'évaluation du Plan Zonal de Sécurité précédent ;
- l'anticipation et la prise en compte des tendances futures déjà identifiées au niveau local et ayant une incidence potentielle sur la politique de sécurité locale ;
- les attentes des différentes autorités de tutelle et celles des partenaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce Plan Zonal de Sécurité, il sera fait preuve d'une certaine flexibilité pour répondre au contexte sociétal actuel caractérisé par un degré d'incertitude élevé. En effet, des événements perturbateurs et des évolutions rapides des tendances en matière de criminalité ainsi que la nécessité de saisir de nouvelles opportunités de développement organisationnel et d'innovation rendent la planification de plans stricts fixés longtemps à l'avance inefficace.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas uniquement d'un exercice d'écriture conceptuelle mais bien de la mise en forme d'un plan stratégique qui structurera notre activité policière suivant une vision à long terme pour la période 2020-2025.

# Chapitre 1 : MISSION – VISION – VALEURS

Trois piliers se trouvent à la base de toute planification et ont une influence sur le futur d'une organisation ainsi que sur les décisions qui seront prises : Mission – Vision – Valeurs.

Ensemble, elles constituent l'ADN d'une organisation.



La zone de police ne disposant pas de Chef de Corps lié à un mandat au moment de la rédaction du présent, ce chapitre fera donc l'objet d'un *addendum* lorsque le nouveau Chef de Corps sera en fonction et aura rédigé sa lettre de missions, laquelle nous mènera vers une nouvelle philosophie et donc, à une adaptation de la « *mission statement* » du corps de police.



# Chapitre 2 : SCANNING ET ANALYSE

## 2.1. Contexte

La préparation de ce Plan Zonal de Sécurité s'est faite dans la continuité du précédent en ce qui concerne les différentes sources de données, puisque ce point avait été souligné positivement par les instances approbatrices.

Ainsi, nous avons choisi de confirmer nos démarches aussi bien quant à l'image de la sécurité et de la qualité de vie qu'au fonctionnement interne de la zone de police.

Dans un premier temps, afin de continuer à prendre en compte de l'avis de notre population, nous avons décidé de participer à l'enquête du Moniteur de Sécurité 2018 réalisée par la police fédérale. Nous avons donc intégré ces données à l'analyse.

Nous avons également maintenu notre volonté de consulter l'ensemble des autorités communales des deux communes composant la zone de police (bourgmestres, échevins et conseillers communaux). Pour ce faire, nous leur avons donné encore une fois l'occasion, par le biais d'un sondage, d'exprimer leur opinion sur les problèmes rencontrés dans leur quartier mais aussi sur notre travail policier. Mentionnons déjà à ce niveau, que nous avons eu un taux de participation très faible et que nous avons dû en tenir compte lors de l'analyse.

Parallèlement à cela, nous avons pris soin d'impliquer, tout comme pour le cycle précédent, l'ensemble du personnel dans la réflexion par le biais d'un sondage interne axé sur la criminalité de la zone de police et sur son fonctionnement.

Enfin, dans le cadre de la loi relative au bien-être des travailleurs de 1996 et des dispositions légales de 2014 qui prévoient que l'employeur doit être en mesure d'identifier les situations qui peuvent engendrer des risques psychosociaux, nous avons entrepris une nouvelle démarche afin de déterminer et d'évaluer ces risques au sein de la zone de police d'une part, et de prendre des mesures de prévention d'autre part.

Pour cela, nous avons sollicité la collaboration de notre organisme de médecine du travail (SPMT Arista – Service externe de Prévention et de Protection). Une enquête a donc été réalisée par ses soins afin de déterminer la charge psychologique subie par notre personnel. A l'heure actuelle, la première phase a été réalisée et des groupes de travail vont être mis sur pied pour analyser les symptômes mis en évidence.

## 2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

### *Source exploitée :*

*Cette partie s'appuie essentiellement sur les données qui sont publiées par l'Office belge de statistique (Statbel) du SFP Economie. Les graphiques présentés dans ce document sont issus du site internet : [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)*

La zone de police Ans/Saint-Nicolas fait partie de l'Arrondissement judiciaire de Liège.



Les zones de police et communes qui lui sont limitrophes sont les suivantes : ZP Basse-Meuse (Juprelle), ZP Liège (Liège), ZP Seraing-Neupré (Seraing) et ZP Awans-Grâce-Hollogne (Grâce-Hollogne et Awans).

Il s'agit d'une zone pluricommunale composée de deux communes : Ans et Saint-Nicolas. Sur le plan urbanistique, selon la typologie établie par la Police Fédérale, la zone de police est une zone de type 3 (villes régionales)<sup>2</sup>.

Les deux communes ont la particularité d'être homogènes : elles sont toutes deux qualifiées de « commune d'agglomération ». La diversité de la zone est d'emblée perceptible au travers du nombre d'habitants et de la densité de la population de ses deux communes.

Le revenu moyen net imposable s'élève à 14.780 euros par habitant. Il se situe en dessous du revenu moyen de l'ensemble de la province.

Le nombre de postes salariés dont le lieu de travail se trouve sur le territoire de la zone est de 11.360, dont 72% situés dans la seule commune d'Ans. Ce nombre représente 3,4% de l'ensemble des postes de travail implantés dans la province. 73% d'entre eux concernent le secteur privé et 27% le secteur public.

Territorialement, la zone s'étend depuis les bords de Meuse à Tilleur jusqu'au début de la Hesbaye à Xhendremael. Elle couvre une superficie de 30,2 km<sup>2</sup> pour un total de 52.501 habitants<sup>3</sup> (soit une densité moyenne de 1.739 habitants/km<sup>2</sup>). Cela représente une augmentation de +1,69% au cours des cinq dernières années.

En ce qui concerne la structure démographique, la moyenne d'âge des habitants s'élève à 41,4 ans, semblable à la moyenne de la province. La proportion d'allochtones s'élève à 15,2% (soit 1 habitant sur 7). Les nationalités étrangères les plus représentées parmi la

<sup>2</sup> Au même titre que les zones de police de Seraing-Neupré, Herstal, Flémalle, Awans/Grâce-Hollogne et Beyne-Heusay/Fléron.

<sup>3</sup> Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

population sont les italienne, marocaine et espagnole (respectivement 7,5% et 1,2% et 1,0% de l'ensemble de la population).

Les zones d'habitats comprennent d'anciens quartiers, des logements sociaux et des zones résidentielles, le tout entrecoupé de complexes industriels et commerciaux. La superficie artificialisée correspond à 38% de l'ensemble du territoire zonal, soit 11,5km<sup>2</sup>.

La zone de police Ans/Saint-Nicolas compte 7,2 km d'autoroutes, 17,9 km de routes régionales ou provinciales et 233,9 km de voiries communales.

Le parc automobile propre à la zone est constitué de 28.183 véhicules et se décompose comme suit : voitures privées (84%), camions et camionnettes (8%), motos (7%) et autres (1%). Cela représente une augmentation de +6,3% par rapport à 2013.

Dans le domaine de la criminalité et de la sécurité routière, les grands axes (Ans : la N3 – rue Jean Jaurès, rue des Français / Saint-Nicolas : rue Ferdinand Nicolay, rue Saint-Nicolas, rue Bordelais, rue Churchill, quai du Halage) et leurs perpendiculaires ainsi que la présence des sorties d'autoroutes doivent retenir notre attention.

Le coût total de la zone de police par habitant est de 172 euros (alors qu'il est de 254 euros par habitant pour la province), dont 90% sont consacrés au personnel (traitements, cotisations patronales, allocations et cotisations sociales diverses). Le reste inclut principalement les frais de fonctionnement (carburant des véhicules, fournitures de bureau, chauffage, loyers pour l'occupation des bâtiments, etc.).

La capacité disponible de la zone de police s'élève à 98,4 ETP<sup>4</sup> au niveau cadre opérationnel. Cela correspond à un taux de 3,4 policiers par km<sup>2</sup> ou 1,9 policiers pour 1.000 habitants.

Ci-dessous, un tableau reprenant les dépenses pour la zone de police<sup>5</sup> :

	Moyenne pour la Province (2017)	Zone de police (2017)
<b>Nombre d'habitants par policier</b>	412	490
Dotation communale par habitant	143 euros	91 euros
- Commune d'Ans	--	53 euros
- Commune de Saint-Nicolas	--	38 euros
Dotation fédérale par habitant	67 euros	50 euros
<b>Total de la dotation par habitant</b>	210 euros	141 euros
Dépenses de personnel	224 euros (soit 88%)	155 euros (soit 90%)
Dépenses de fonctionnement	23 euros (soit 9%)	11 euros (soit 6%)
Dépenses autres (transferts et dette)	8 euros (soit 3%)	5 euros (4%)

Le profil financier complet de la zone de police figure en ANNEXE 1.

<sup>4</sup> ETP = équivalent temps plein.

<sup>5</sup> « Profil financier individuel – zone de police ANS/SAINT-NICOLAS », étude réalisée par Belfius Banque & Assurances, novembre 2018.

## 2.2.1. ANS, une commune au cœur de l'Euregio !

### 2.2.1.1. Localisation et démographie

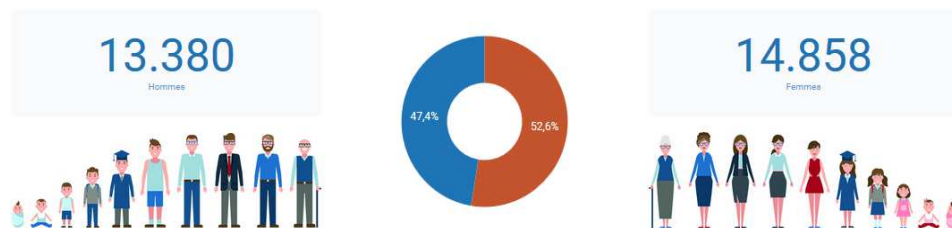
Ans est une commune de la province de Liège et fait partie de la Région wallonne. Elle est née en 1977 de la fusion des anciennes communes de Ans, Alleur, Xhendremael et Loncin.

Située aux frontières des communes d'Awans (ouest), Grâce-Hollogne (sud-ouest), Saint-Nicolas (sud), Juprelle (nord) et de la ville de Liège (sud-est), la commune d'Ans se distingue par sa diversité.

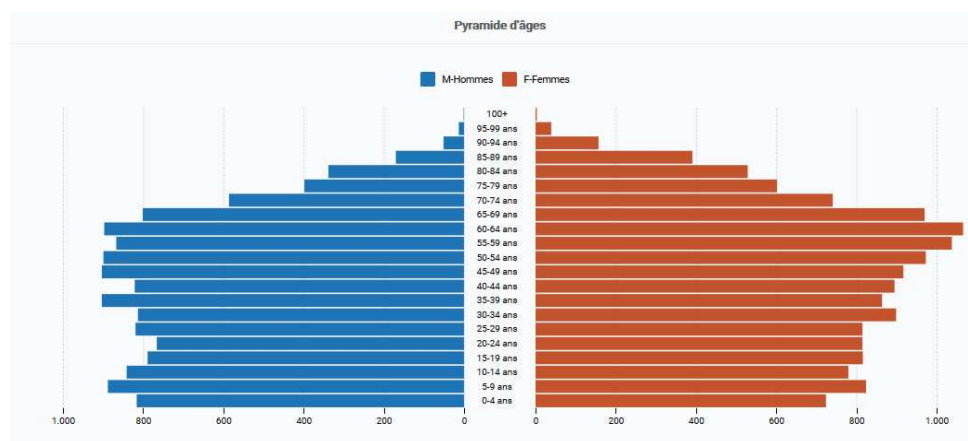
Tantôt industrielle, commerçante, rurale ou résidentielle, Ans est située au croisement des autoroutes de Wallonie : Liège-Anvers et Liège-Bruxelles et au cœur de l'Euregio, à un saut à peine de l'Allemagne et des Pays-Bas.

La commune d'Ans présente une superficie de 23,4 km<sup>2</sup>. Elle compte aujourd'hui 28.238 habitants (soit une densité de 1.207 habitants par km<sup>2</sup>). Le taux de croissance de la population ansoise a augmenté de +2,21% entre 2012 et 2018.

La proportion de femmes s'élève à 52,4% (contre 47,6% d'hommes).

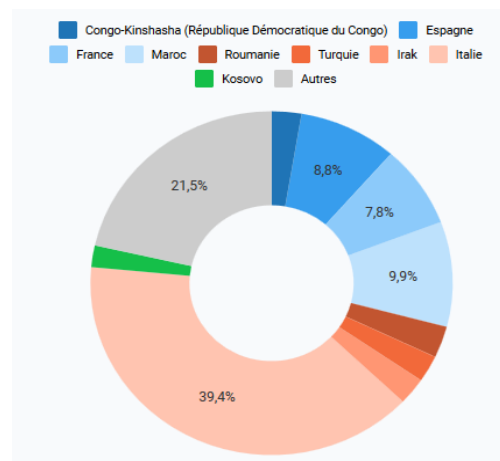


En ce qui concerne la structure démographique (voir la pyramide des âges ci-dessous), 56% des ansois sont âgés de 20 à 64 ans ; 23% sont âgés de moins de 20 ans, 21% de plus de 65 ans (dont 6% de plus de 80 ans).



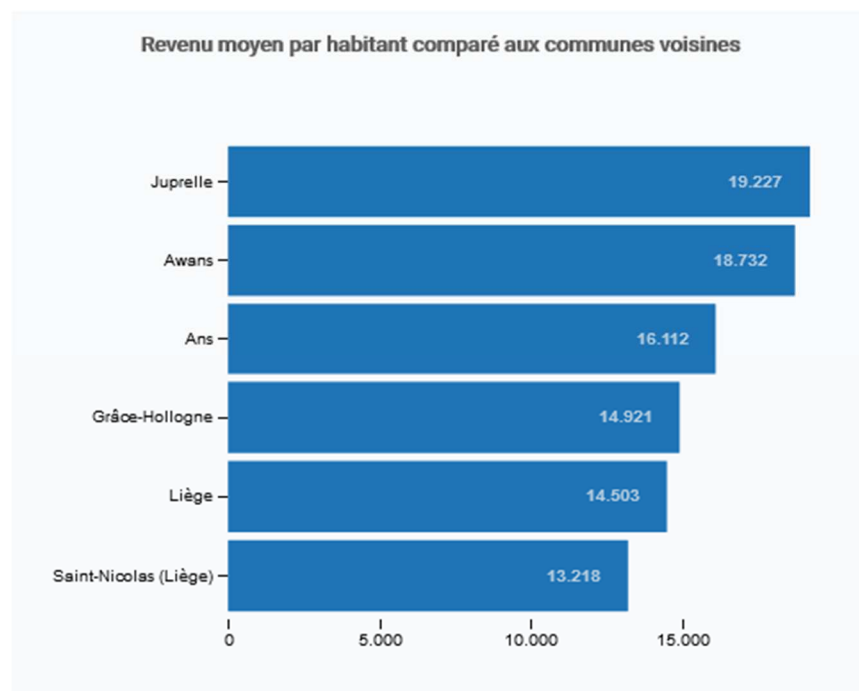
La proportion d'allochtones s'élève à 11,5% (soit 1 habitant sur 10).

Les nationalités étrangères les plus représentées au sein de la commune d'Ans sont les italiennes, marocaines et espagnoles, comme le montre le graphique ci-contre.



### 2.2.1.2. Aspect socio-économique

La commune d'Ans est légèrement au-dessus des communes périphériques en matière de revenu annuel moyen par habitant (hormis les communes d'Awans et de Juprelle). En 2016, ce revenu était de l'ordre de 16.112 euros par an par habitant<sup>6</sup>.



Le taux de chômage-BIT<sup>7</sup> s'élève à 12,2% (parmi la population âgée entre 15 et 64 ans) et celui des individus percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) à 3,2% (parmi la population âgée entre 18 et 64 ans).

La commune recense 13.093 logements, soit 55% des logements composant le territoire de la zone de police.

<sup>6</sup> Revenus de l'année 2016 – Exercice d'imposition 2017.

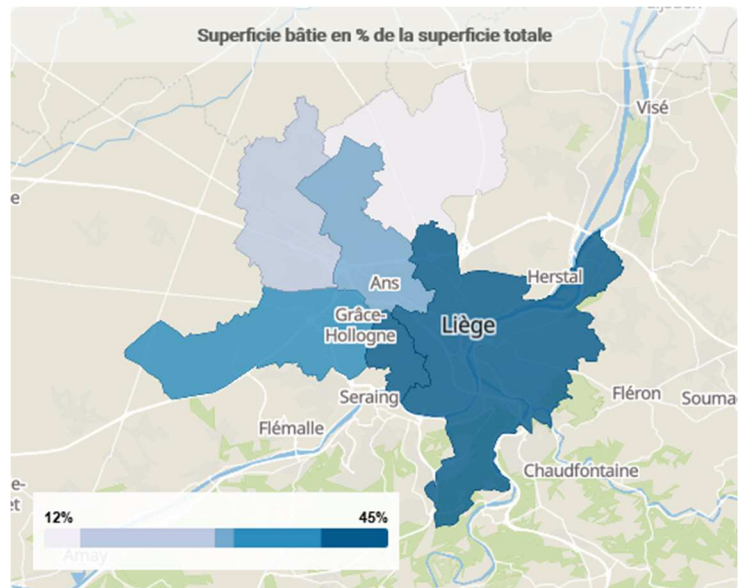
<sup>7</sup> Mesure selon la définition du Bureau International du Travail. Le taux de chômage administratif s'élève quant à lui à 18,5%.

En ce qui concerne l'occupation du sol, la commune d'Ans est composée de 28% de surface bâtie<sup>8</sup> (voir la carte ci-contre).

En outre, Ans est une commune à vocation industrielle et commerciale. Il s'agit de la quatrième commune en importance sur les 24 que compte l'arrondissement de Liège, après Liège, Seraing et Herstal.

Elle est considérée comme une commune prospère de la périphérie liégeoise et est portée par un développement économique important. Pas moins de 1.544 entreprises sont installées au sein des différents parcs d'activités économiques (PAE) que compte la commune. Les indépendants représentent 10% de la population active.

Le plus important des parcs ansois est celui d'Alleur qui regroupe environ 200 entreprises. Deux autres petits parcs complètent l'offre : le parc de Loncin qui regroupe 15 entreprises ainsi que le parc d'affaires d'Ans qui compte 8 entreprises.



### 2.2.1.3. Mobilité

En matière de mobilité, la commune d'Ans bénéficie d'une infrastructure très complète. Elle dispose notamment d'une gare importante se trouvant sur la ligne 36, qui relie Bruxelles à Liège. On compte environ 1.278 montées ou descentes en gare en moyenne par jour de semaine.

La proximité de l'aéroport de Bierset, ainsi que ses moyens de communication très développés sont ses meilleurs atouts.

Les transports en commun (TEC) remplissent une part contributive certaine à la mobilité de la commune. La commune d'Ans est traversée par pas moins de 9 lignes de bus.

L'ensemble du réseau routier communal représente environ 113 km de voiries diverses. Une route nationale (N3, reliant Liège à Bruxelles) traverse la commune pour un kilométrage d'environ 5 km.

Notons que la commune d'Ans est desservie par un réseau autoroutier assez dense.

<sup>8</sup> Elle compte 12.041 bâtiments en 2018.

Enfin, nous ne manquerons pas de mentionner la traversée du « RAVEL » via deux tronçons : « Liers-Ans (L31) » d'une longueur de 5,2 km, reliant Rocourt-Aller-Ans ; ainsi que le tronçon « Ans-Saint-Nicolas (L210) » d'une longueur de 2,9 km, reliant Ans-Glain.

### 2.2.1.4. Services de secours

La commune d'Ans se situe sur le territoire de la Zone de Secours n°2 (IILE-SRI).

## 2.2.2. SAINT-NICOLAS, la commune la plus peuplée de Wallonie !

### 2.2.2.1. Localisation et démographie

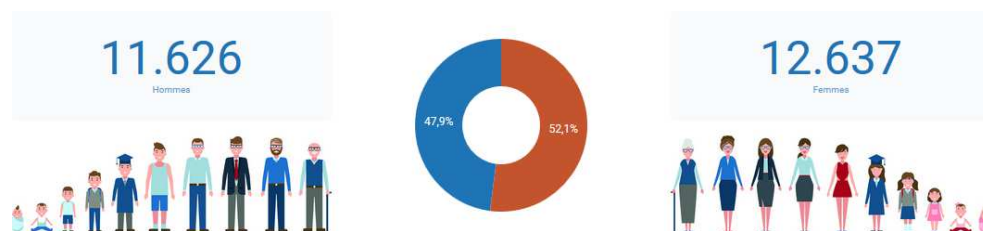
La commune de Saint-Nicolas est une commune de la province de Liège et fait partie de la Région Wallonne. Elle est née en 1977 de la fusion des anciennes communes de Montegnée, Saint-Nicolas et Tilleur.

Elle est limitrophe à la commune d'Ans au nord, à la ville de Liège pour sa partie est (du nord au sud), à la ville de Seraing au sud-ouest dont elle est séparée par la Meuse au quai du Halage, et enfin dans sa partie nord-ouest elle est limitrophe à la commune de Grâce-Hollogne.

Elle est d'un relief très accidenté, avec une dénivellation de 110 mètres entre le point le plus bas de Tilleur (quai du Halage) et le point le plus haut de Montegnée.

Il s'agit de la plus petite commune de Wallonie. Toutefois, elle bat tous les records de densité de population. En effet, on recense 24.263 habitants<sup>9</sup> pour une superficie de 6,8 km<sup>2</sup>, soit une moyenne de 3.568 habitants au km<sup>2</sup>. La croissance de population entre 2012 et 2018 s'élève à +7,73%.

La proportion de femmes représente 52%, contre 48% d'hommes.

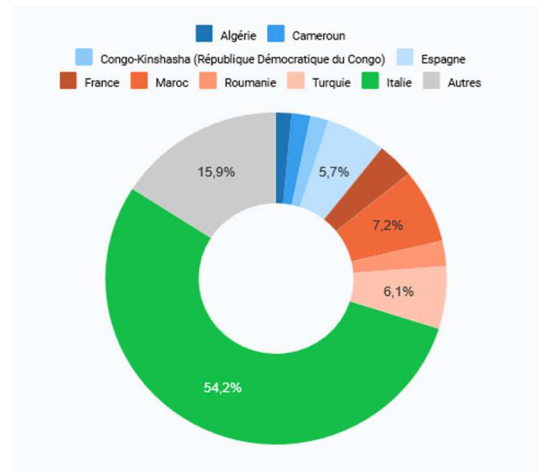


<sup>9</sup> Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

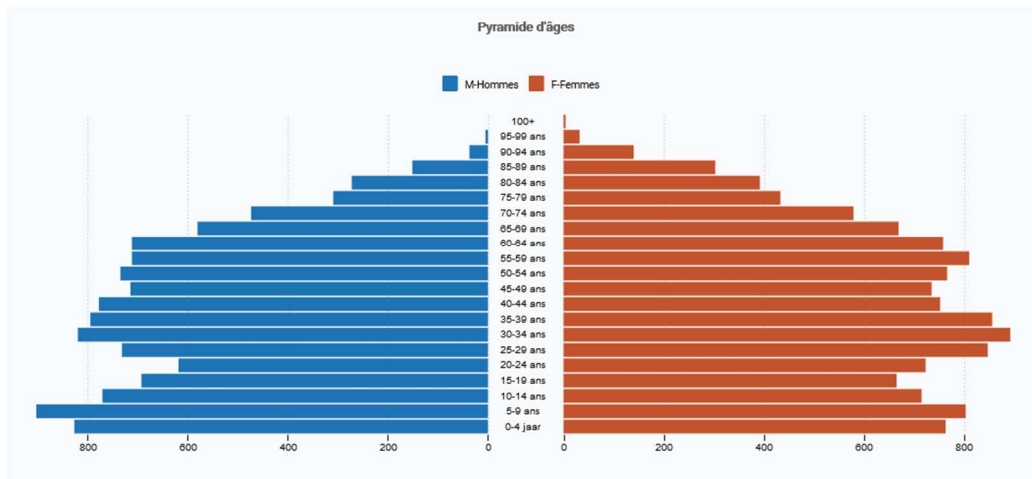
Parmi la population, figurent près de 19% d'étrangers. Cette tranche de la population est composée en grande partie de personnes d'origine italienne (54%) car la commune comprenait jadis plusieurs charbonnages où ces personnes travaillaient.

Quelques vestiges subsistent, tels que les terrils du Bonnet et du Lamay.

Actuellement, on s'aperçoit que les Marocains (7%) ainsi que les Turcs (6%) s'y installent également comme le montre le graphique ci-contre:



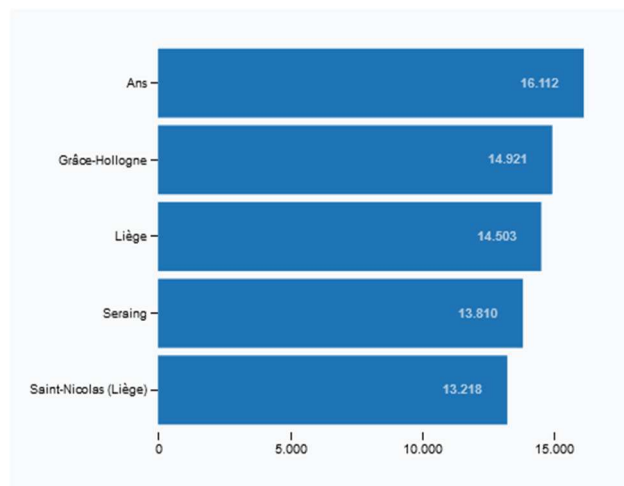
En ce qui concerne la structure démographique, 57% des Saint-niclausiens sont dans la tranche d'âge 20-64 ans ; 25% ont moins de 20 ans et 18 % ont 65 ans et plus. Cette répartition reste stable dans le temps.



### 2.2.2.2. Aspect socio-économique

La commune de Saint-Nicolas est légèrement en-dessous des communes périphériques en matière de revenu annuel moyen par habitant. En 2017, ce revenu était de 13.218 euros par an par habitant. Comme on peut le voir sur le graphique ci-contre, cette commune est donc moins aisée que la commune d'Ans.

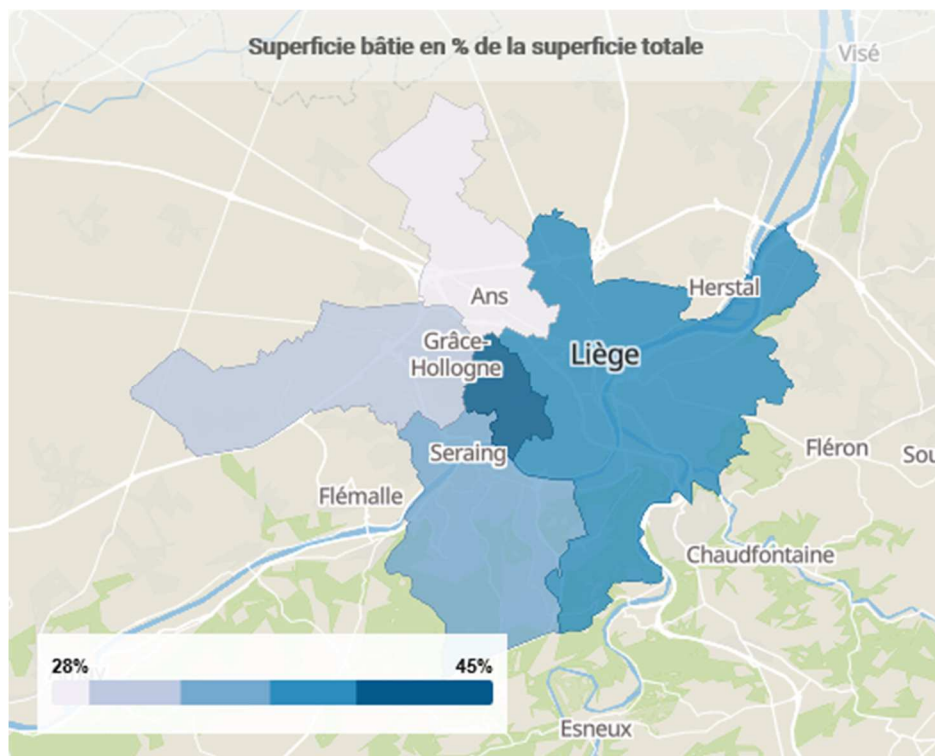
Le taux de chômage-BIT s'élève à 15,3% (parmi la population âgée de 15 à 64 ans) et celui des personnes percevant un RIS à 4,1% (parmi la population âgée entre 18 et 64 ans).





La commune compte 10.614 logements, soit 45% des logements composant le territoire de la zone de police.

Contrairement à la commune d'Ans, le territoire de la commune de Saint-Nicolas est composé de presque une moitié de surface bâtie (45%)<sup>10</sup>. Comme le montre la carte ci-dessous, elle a le taux d'habitat le plus élevé si on la compare avec les communes limitrophes.



### 2.2.2.3. Mobilité

L'ensemble du réseau routier communal représente environ 77 km de voiries diverses. La commune de Saint-Nicolas compte deux routes nationales (N617 – Liège-Huy et N637 – Liège-Hannut) pour un kilométrage total de 2,20 km.

### 2.2.2.4. Services de secours

La commune de Saint-Nicolas se situe sur le territoire de la Zone de Secours n°2 (IIIE-SRI).

Elle dispose d'un site hospitalier pour une capacité totale de 199 lits. Il s'agit de la Clinique de l'Espérance (CHC) situé à Montegnée. Notons qu'à partir de janvier 2020, l'hôpital déménagera vers le complexe du MontLégia. L'affectation future du bâtiment sera

<sup>10</sup> Elle comporte 10.574 bâtiments en 2018.

consacrée à de nouveaux logements (ce qui aura pour corollaire une augmentation de notre population).

### 2.2.3. Synthèse pour la zone de police

En guise de conclusion, voici un tableau récapitulatif reprenant les principales caractéristiques socio-économiques de la zone de police (par commune) ainsi que leur évolution depuis 2011 :

	Ans	St-Nicolas	Zone
<b>Chiffres de population (2018)</b>			
Population totale	28.238	24.263	52.501
Evolution de la population totale (depuis 2011)	↗	↗	↗
➤ Hommes(%)	48%	48%	48%
➤ Femmes (%)	52%	52%	52%
➤ Belges (% au 01.01.2018)	89%	81%	85%
➤ Etrangers (% au 01.01.2018)	11%	19%	15%
➤ Population de < 20 ans	23%	25%	24%
➤ Population ≥ 20 et ≤ 64 ans	56%	57%	57%
➤ Population 65 ans et +	21%	18%	19%

<b>Territoire/Occupation du sol (2016)</b>			
Superficie totale	23,4 km <sup>2</sup>	6,8 km <sup>2</sup>	30,2 km <sup>2</sup>
Densité de la population (hab./km <sup>2</sup> )	1.207	3.568	1.739
Evolution de la densité de la population (depuis 2011)	↗	↗	↗
Parcelles non-bâties (% par rapport au total disponible)	61%	44%	57%
Parcelles bâties (%)	28%	45%	31%
Prix moyen des terrains à bâtir : en €/m <sup>2</sup>	110 ↗↗	110 ↗↗	

<b>Divers</b>			
Total des ménages (2016)	12.041	10.574	22.615
Taille du parc de véhicules à moteur (2018)	16.568 ↗↗	12.550 ↗↗	29.118
Revenu annuel moyen net par habitant : en € (2016)	16.112	13.218	
Revenu annuel moyen net / habitant : évolution depuis 2011	↗↗	↗↗	
Taux d'emploi (SPI, Données 2016)	54,8%	49,5%	
Taux de chômage (SPI, Données 2016)	12,2%	15,3%	

N.B. : Légende quant à l'évolution : ↘↘ <-5% ; ↘ de -1% à -5% ; → de -1% à +1% ; ↗ de +1% à +5% ; ↗↗ >+5%.

## 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie



L'image de la sécurité et de la qualité exposée ci-après est découpée en quatre parties respectivement consacrées à la criminalité, la sécurité routière, l'ordre public et les nuisances. Chaque rubrique reprend les principales sources exploitées pour l'analyse.

### 2.3.1. Données objectives

La zone de police Ans/Saint-Nicolas, par sa proximité avec la ville de Liège et la ville de Seraing, constitue une cible importante en matière de criminalité. Au niveau de l'arrondissement liégeois, elle figure parmi les zones les plus touchées par l'ensemble des phénomènes de criminalité : elle occupe en effet la troisième position après les zones de police de Liège et de Seraing (5% des procès-verbaux enregistrés pour l'arrondissement division liége concernent la zone de police).

#### 2.3.1.1. Criminalité

Cette rubrique donne un large aperçu des phénomènes objectifs de sécurité observés sur le territoire de la zone de police (hors roulage).

D'un point de vue méthodologique, cette analyse montre l'évolution des différents phénomènes de criminalité sur les quatre dernières années (2014 à 2018). Pour une approche réelle de ces phénomènes, nous avons également comparé l'année 2018 à l'année 2017. Ainsi, nous avons pu mettre en avant les tendances actuelles.

---

#### *Sources exploitées :*

*La construction de l'image policière de la zone s'appuie essentiellement sur les données issues de l'ICA\_LHV (Image de la Criminalité de l'Arrondissement de Liège, Huy, Verviers), émanant de la DCA Liège et reprenant les données de la BNG. Les chiffres sont basés sur l'extraction du 25-04-2019.*

*Cette source a toutefois été complétée par d'autres données issues notamment :*

- de notre banque de données locales (ISLP),
  - des diverses banques de données de la cellule exploitation du SICAD Liège (DB jacking, DB véhicules volés et retrouvés),
  - du baromètre de la criminalité du 26-04-2019 (Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL),
  - du baromètre Plan National de Sécurité et phénomènes judiciaires du 22-03-2019 (Police Fédérale – DGR/DRI/BIPOL),
  - du scanning de la criminalité enregistrée dans l'arrondissement de Liège pour la période 2014-2018 (Police fédérale - DCA Liège – DPP – Analyse stratégique).
-

En 2018, la criminalité enregistrée pour la zone de police s'élève à 5.015 qualifications de faits. Ce qui représente une augmentation de +11,6% par rapport à l'année 2017. Dans ce total, les procès-verbaux « non infractions » (tels les pertes d'objets, les accidents de personne ou les problèmes sociaux) représentent environ 23%. Ce pourcentage reste stable depuis de nombreuses années.

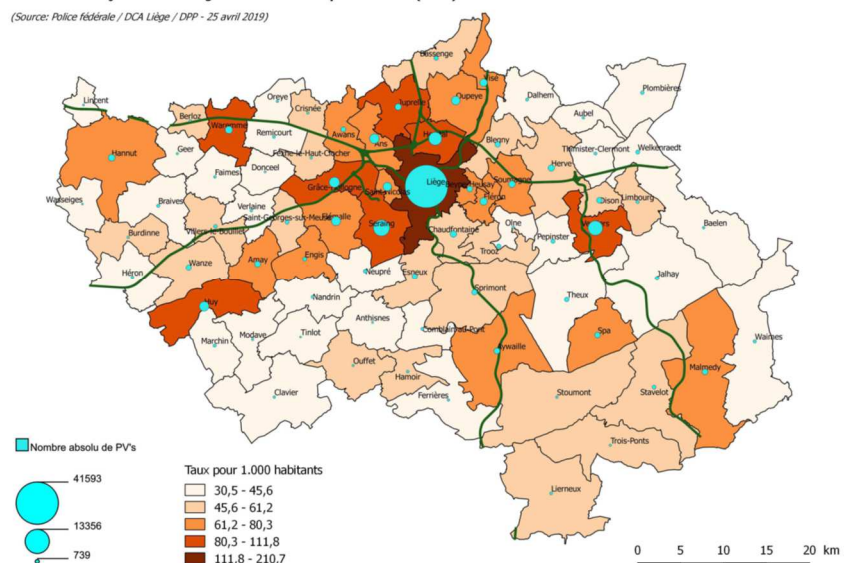
Sur les quatre dernières années, on note une moyenne annuelle d'environ 4.748 faits. A l'exception de l'année 2018 qui a été particulièrement haute, ce nombre est en diminution constante depuis 2014.

Le taux de criminalité en 2018, est de 72,8 procès-verbaux rédigés pour 1.000 habitants.

La carte ci-dessous permet de visualiser le nombre de procès-verbaux « infractions » rédigés en 2018 ainsi que le taux de criminalité pour toutes les communes qui composent l'arrondissement.

Arrondissement judiciaire de Liège : PV "infractions" par commune (2018)

(Source: Police fédérale / DCA Liège / DPP - 25 avril 2019)



### Aperçu global des phénomènes : ampleur et évolution 2014-2019

Source : ICAL 25-04-2019



Avant d'entamer l'analyse, il est important de rappeler quelques principes en matière de statistiques policières :

L'évolution chiffrée de certaines infractions ne donne pas un aperçu réel de l'ampleur du phénomène visé (chiffre noir), mais plutôt de l'activité policière. Les estimations théoriques, même minimalistes, avancent que  $\frac{3}{4}$  des faits commis ne seraient pas connus des services de police<sup>11</sup>.

Certaines infractions dépendent également de la propension des victimes à déposer plainte.

L'approche de la criminalité abordée ici est une approche dite « par phénomène ». Plus précisément, cela implique qu'un même fait peut être repris dans plusieurs phénomènes<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Police Fédérale/DGR/DRI/BIPOL, Moniteur de Sécurité 2018.

<sup>12</sup> Par exemple, le vol d'un véhicule dans une maison sera comptabilisé à la fois comme « vol de véhicule » et comme « vol dans habitation ».

Il est dès lors erroné d'additionner les différents phénomènes entre eux, puisque les résultats ainsi obtenus seraient faux et ne représenteraient pas la réalité.

Par ailleurs, les tendances dégagées au travers de l'interprétation des statistiques doivent être envisagées en parallèle avec les différentes actions policières ayant été exécutées ou non au cours de la période analysée. Ainsi, une augmentation ou, au contraire, une diminution du nombre de faits enregistrés peut résulter d'une hausse ou d'une baisse réelle de la criminalité mais aussi d'une meilleure ou moins bonne détection des faits par les services de police.



Le tableau ci-après reprend l'ensemble des phénomènes constatés sur la zone depuis 2014. Il nous permet de mesurer l'ampleur, l'importance et l'évolution de chaque phénomène.

Catégories de faits	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution <sup>13</sup>
<b>1</b> Vols	1.864	1.558	1.251	1.282	1.572	↘
<b>2</b> Atteintes aux personnes	870	754	849	749	812	↘
<b>3</b> Dégradations volontaires	409	302	341	307	316	↘
<b>4</b> Criminalité économique et financière	216	215	181	257	232	↗
<b>5</b> Stupéfiants	206	165	158	101	150	↘
<b>6</b> Immigration illégale	67	82	64	58	79	↗
<b>7</b> Armes	83	93	53	61	49	↘
<b>8</b> Criminalité environnementale	37	41	24	20	24	↘
<b>9</b> Traite des êtres humains	1	0	2	2	4	↗
<b>10</b> Hormones	0	2	1	2	1	--
<b>11</b> Hooliganisme	5	3	1	0	1	↘
<b>TOTAL</b>	<b>3.758</b>	<b>3.215</b>	<b>2.924</b>	<b>2.839</b>	<b>3.240</b>	↘ (-13,7%)

De manière générale, hormis la criminalité économique et financière ainsi que les infractions « armes », l'ensemble des phénomènes ont subi une hausse en 2018, après avoir suivi une courbe descendante pendant plusieurs années consécutives.

Ces données peuvent être consultées à l'ANNEXE 2. Cette dernière reprend l'évolution détaillée de l'ensemble des phénomènes criminels pour la zone de police sous forme de tableaux chiffrés<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> Il s'agit d'une tendance relative observée sur l'ensemble du cycle 2014-2018.

<sup>14</sup> « Annexe au scanning de la criminalité enregistrée dans l'arrondissement judiciaire de Liège (2014-2018) – ZP Ans/Saint-Nicolas », Police Fédérale, DCA Liège – DPP/Analyse stratégique.

Les phénomènes de criminalité les plus représentés sur le territoire de la zone de police sont les vols, suivis des atteintes à l'intégrité et des dégradations volontaires. Ces trois phénomènes représentent près de 83% des procès-verbaux « infractions » enregistrés et ont suivi une courbe descendante pendant plusieurs années.

En 2018, tout comme pour les années antérieures, le phénomène « **vols** » (de quelle que nature que ce soit : avec violences, simple, dans habitations, de ou dans véhicules, etc.) est de loin le phénomène le plus important d'un point de vue quantitatif. De manière générale, cette catégorie affiche une tendance à la baisse (-12,8%).

Derrière les vols viennent les **atteintes aux personnes** (y compris les violences intrafamiliales). Elles montrent une diminution de -6,7% depuis 2014.

Les violences commises dans le cadre de la sphère familiale représentent, en 2018, la moitié du total des faits d'atteintes aux personnes. Ce pourcentage affiche une tendance à la hausse puisqu'il était de l'ordre de 35% en 2012. Par contre, on note que le phénomène est stable dans le temps.

A elles seules, ces deux catégories de faits représentent 74% de la criminalité enregistrée sur le territoire de la zone de police en 2018.

Les **dégradations volontaires**, troisième phénomène sur la zone, présentent un volume de faits déclarés nettement inférieur à celui des vols et atteintes aux personnes (soit environ 330 faits par an). Le phénomène est relativement stable dans le temps et affiche une diminution de -22,7%.

En quatrième position, nous retrouvons la **criminalité économique et financière** (escroqueries avec ou sans internet, criminalité informatique, etc.). Ce phénomène affiche une augmentation de +7,4% depuis 2014. On constate que 43% des faits repris dans ce phénomène concernent la criminalité informatique<sup>15</sup>.

Le dernier phénomène au top 5 concerne les **stupéfiants**. Cette problématique affiche clairement une diminution de -27,2% pour la période 2014-2018 ; mais une augmentation de +48,5% par rapport à 2017. Il faut toutefois garder à l'esprit que les statistiques obtenues en la matière dépendent essentiellement de l'activité policière.

En ce qui concerne les autres phénomènes ne figurant pas au top 5 de notre criminalité, deux d'entre eux affichent une tendance à la hausse (même s'ils ne sont pas problématiques au sein de la zone de police en termes de chiffres absolus) : l'immigration illégale et la traite des êtres humains. Deux autres phénomènes (armes et criminalité environnementale) affichent quant à eux une tendance à la baisse.

---

<sup>15</sup> Le terme « criminalité informatique » se réfère uniquement aux quatre infractions mentionnées dans la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique (*MB. 2 février 2001*) et non à l'utilisation des moyens informatiques ou de télécommunication pour commettre d'autres délits.

## Phénomènes les plus importants : description

*Source : ICAL 25-04-2019*

Détaillons maintenant les phénomènes les plus importants en terme quantitatif sur le territoire de la zone de police : les vols, les atteintes aux personnes et les dégradations volontaires.

### Les vols

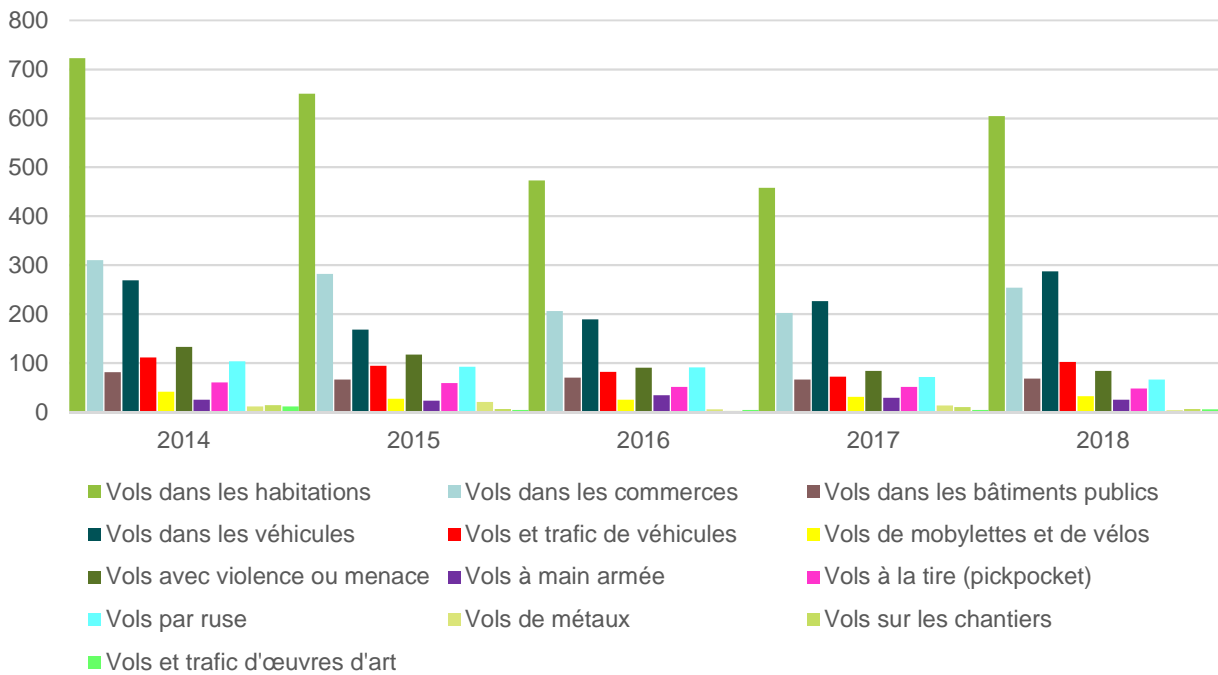
Les vols (toutes catégories confondues) représentent sans surprise le phénomène le plus présent au sein de la zone de police.

Ils présentent une diminution de -15,7% pour la période 2014-2018. Par contre, on observe une augmentation de +22,6% en 2018 (par rapport à 2017). C'est en 2016 que le phénomène a atteint son niveau le plus bas.

Le tableau ci-dessous reprend les différents types de vols constatés sur le territoire de la zone de police depuis 2014. Ces derniers sont classés par ordre d'importance d'un point de vue quantitatif.

Types de vols	Evolution 2014-2018	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1</b> Vols dans les habitations	↘	728	650	473	458	604
<b>2</b> Vols dans ou sur les véhicules	↗	269	168	189	226	287
<b>3</b> Vols dans les commerces et entreprises	↘	310	282	206	202	254
<b>4</b> Vols de véhicules / trafic de véhicules	↘	111	94	82	72	102
<b>5</b> Vols avec violences ou menaces	--	133	117	90	84	84
<b>6</b> Vols par ruse	↘	103	92	91	71	66
<b>7</b> Vols dans les bâtiments administratifs	↘	81	66	70	66	68
<b>8</b> Vols à la tire (pickpocket)	↘	60	59	51	51	48
<b>9</b> Vols de mobylettes et de vélos	↘	41	27	25	31	32
<b>10</b> Vols à main armée	↘	25	23	34	29	25
<b>11</b> Vols de métaux	↘	11	20	5	13	3
<b>12</b> Vols sur les chantiers	↘	14	6	2	10	6
<b>13</b> Vols et trafic d'œuvres d'art	↘	11	4	4	4	5
<b>TOTAL</b>	↘ (-15,7%)	<b>1.864</b>	<b>1.558</b>	<b>1.250</b>	<b>1.282</b>	<b>1.572</b>

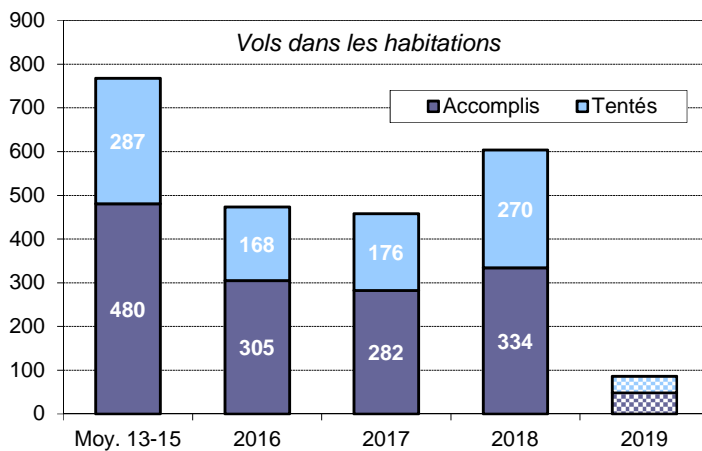
### Aperçu des différents types de vols



Parmi les différents types de vols, les **vols dans les habitations** sont les plus fréquents et représentent près de 38% de l'ensemble des vols commis sur le territoire zonal.

En 2018, les vols dans les habitations présentent une augmentation de +32%, après avoir été en constante diminution depuis 2014. Précisons que cette problématique affiche tout de même une très forte diminution sur l'ensemble de la période examinée (-16,5%).

Les raisons de cette hausse ne sont pas claires et certainement nombreuses. Parmi celles-ci figurent la multiplicité des types d'auteurs et une présence policière sur le terrain qui n'est pas toujours suffisante (manque de personnel surtout en 2018).



Il ressort également que le nombre de tentatives est important (44% en 2018). Ce pourcentage apparaît légèrement plus élevé que les années précédentes.

Même si les raisons pour lesquelles les auteurs ne parviennent pas à pénétrer dans l'habitation sont nombreuses, il est évident que la prévention et la techno-prévention jouent un rôle important de dissuasion, ce qui expliquerait dès lors cette légère augmentation de la proportion des



tentatives. On pourrait également émettre l'hypothèse que les auteurs sont moins « qualifiés » ou « organisés » qu'auparavant.

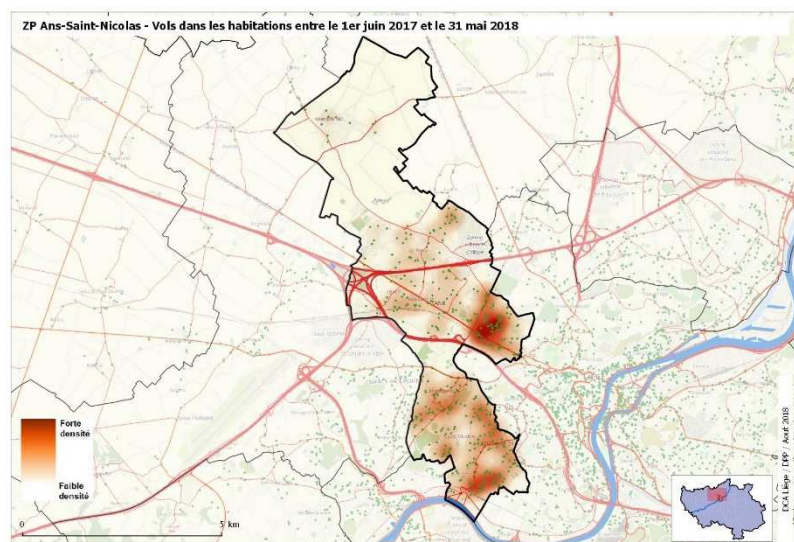
En 2018, l'évolution mensuelle montre que la problématique était plus présente sur le territoire de la zone durant 2 périodes : avril-mars et août-septembre. A l'inverse, le mois de juillet semble être un mois à moins grand risque.

Par rapport à la répartition journalière de ces faits, on constate que les vols dans les habitations sont plus souvent commis les lundis et vendredis. Quant à la répartition horaire, les nuits et les débuts de soirée semblent être des créneaux plus à risque (25% des faits se déroulent entre 3 et 4 heures).

Les vols dans les habitations sont commis essentiellement pendant la nuit (54%). Ils ont l'œuvre de bandes itinérantes mais aussi d'auteurs moins organisés que l'on qualifiera d' « opportunistes ».

L'examen des rues les plus touchées met en avant : les rues les plus longues, les rues à grand passage (axes importants de pénétration et axes de transit), celles traversant certaines cités ou encore les rues où les habitations sont vides en journée.

La carte ci-contre montre également une forte densité de faits dans le bas d'Ans (après le carrefour dit « des Français »), mais aussi dans le bas de Tilleur.



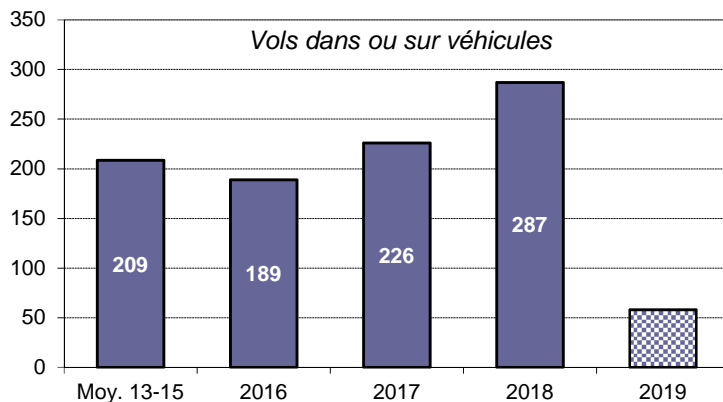
L'argent, les bijoux, les sacs à main, ordinateurs portables et clés de véhicules constituent le butin principal des auteurs. En effet, ce sont des biens facilement monnayables et qui se revendent très vite via les comptoirs d'or, les commerces spécialisés dans l'achat et la vente de produits de seconde main, les brocantes mais aussi via internet (sites de vente).



Avec 18% du total des vols enregistrés en 2018, les **vols dans ou sur les véhicules** apparaissent comme le deuxième type de vol le plus fréquent sur le territoire zonal. Cette problématique affiche une augmentation de +6,7% sur les 5 dernières années.

Différents facteurs peuvent expliquer cette augmentation. Parmi ceux-ci nous citerons notamment le fait que ces dernières années ont été marquées par de nombreuses vagues

de vols de pièces et accessoires sur les véhicules (commis par des bandes organisées dans la revente de pièces) mais aussi d'un grand nombre de vols dans les camionnettes de sociétés (petit outillage électrique et matériel de chantier).

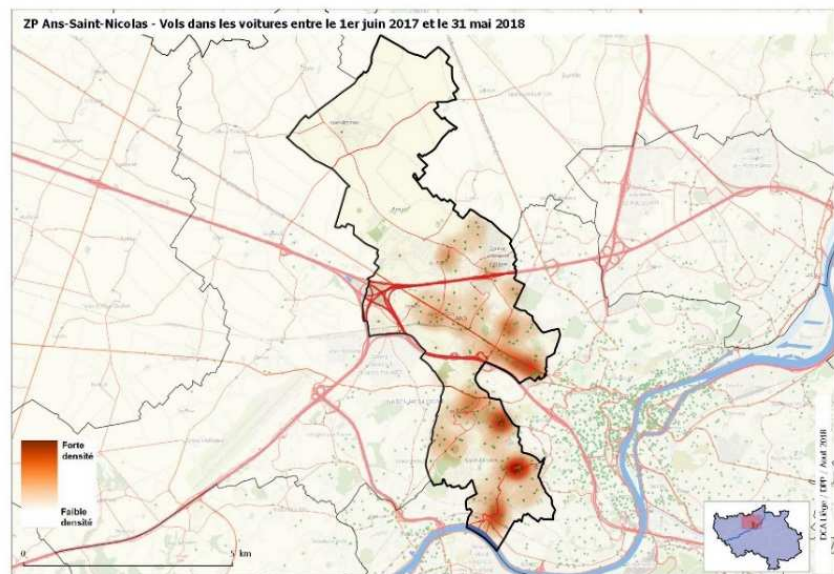


Nous remarquons que 53% de ces vols ont lieu sur la commune d'Ans. La répartition mensuelle pour 2018 montre que la problématique varie en dents de scie, avec un pic important d'activité au mois d'août.

Il s'agit également d'une activité de nuit (seulement 34% des faits sont commis en journée) : 40% des faits se déroulent entre 1 et 3 heures. En ce qui concerne la répartition journalière des vols dans ou sur les véhicules, on note que les mardis et samedis sont les jours les plus touchés (ils regroupent près de 40% des faits en 2018).

Les lieux les plus exposés restent les grands axes de circulation, les noyaux urbains (cités), mais aussi les environs de la gare d'Ans et les parkings situés à proximité des centres commerciaux.

En effet, la carte ci-contre montre une importante densité de faits le long de la rue Walthère Jamar (« Côte d'Ans »), aux alentours de la clinique de l'Espérance, dans l'épicentre de Saint-Nicolas où se trouvent tous les commerces ainsi que dans le bas de Tilleur.



Les objets les plus fréquemment volés dans

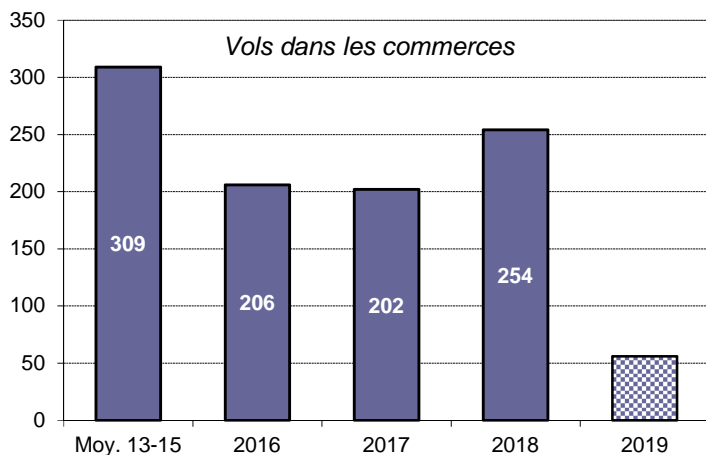
le cadre d'un vol dans véhicule sont les accessoires et/ou pièces des véhicules (rétroviseurs, essuie-glaces, pneus, jantes), les documents d'identité, l'argent, les portefeuilles ou sac à mains ainsi que les vêtements laissés dans le véhicule.

Sans oublier les vols d'outillage (matériel électrique et de chantier) dans les camionnettes de société.



Les **vols dans les commerces et entreprises** complètent le top 3 des vols sur la zone : 16% du total. Au nombre de 254 faits en 2018, ils affichent une tendance à la baisse (-18,1%) depuis 2014.

Toutefois, le nombre de vols à l'étalage a subi une importante recrudescence entre 2014 et 2018 (+36,6%). L'explication à cela réside dans le fait que la zone compte de nombreux commerces, grandes surfaces et centres commerciaux (en particulier la commune d'Ans) : il est donc logique d'y observer un nombre important de vols à l'étalage.



La plupart des faits ont lieu entre la fin de matinée et le début de soirée (28% des faits se déroulent entre 15 et 17h).

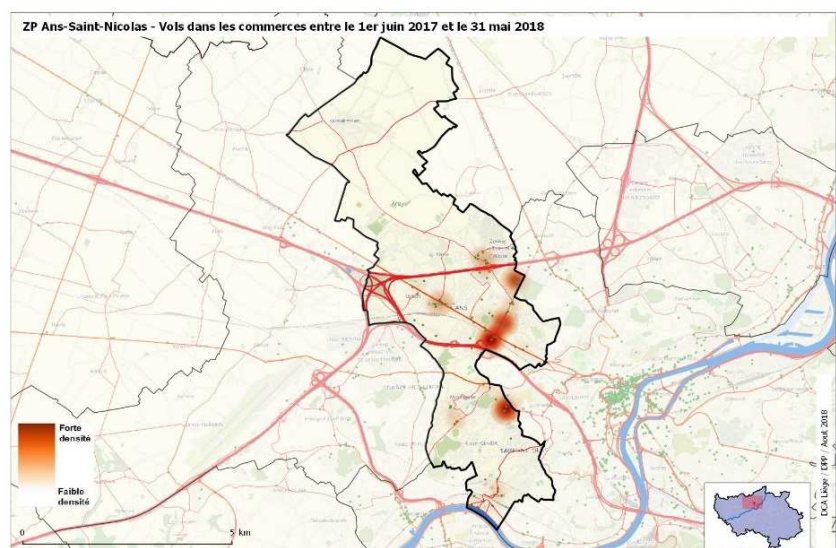
Les jours les plus touchés semblent être les lundis et les vendredis.

Les dimanches (assez logiquement) ainsi que le début de la semaine représentent quant à eux une période beaucoup plus calme.

Au niveau géographique, on enregistre 77% des faits sur le territoire de la commune d'Ans. La carte ci-dessous pointe plusieurs endroits où la densité de vols dans les commerces et entreprises est importante.

Sur la commune d'Ans, il s'agit du parc industriel d'Alleur et de l'axe Jean Jaurès-Français.

Sur la commune de Saint-Nicolas, on ne relève qu'un endroit problématique : le site de l'Espérance (hôpital et commerces avoisinants). Les auteurs volent le plus souvent de l'argent, de l'alcool et du tabac.

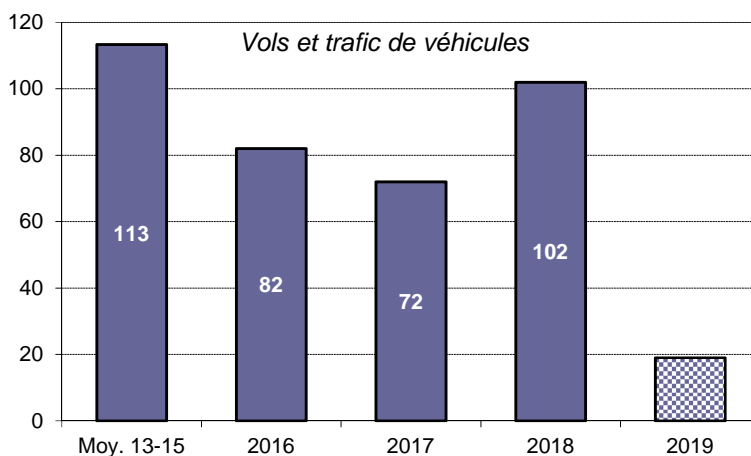




Les **vols et trafic de véhicules** représentent quant à eux le quatrième phénomène « vols » en importance. Ce phénomène a connu une diminution continue pendant de nombreuses années mais a (ré)-augmenté de manière significative en 2018 : + 41,7%. Malgré cela, les vols de véhicules ont diminué de -8% sur la période examinée.

Parmi l'ensemble des vols de véhicules en 2018, on relève que 31% ont été commis selon le modus « garage ». Ce pourcentage reste relativement stable dans le temps. Les vols garage sont essentiellement commis la nuit et s'apparentent davantage à un vol d'opportunité plutôt qu'à un vol organisé. Dans ce contexte, toutes les marques de véhicules sont concernées et non plus seulement les véhicules de luxe et les grosses cylindrées.

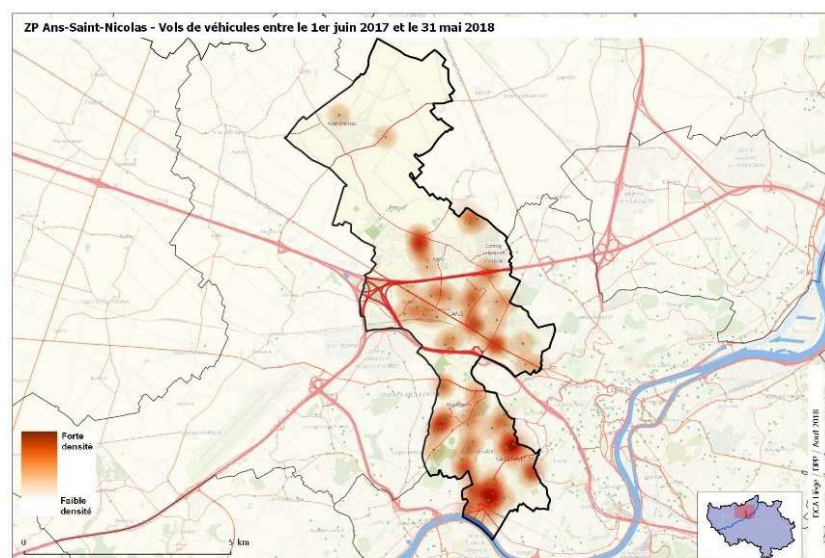
Un seul fait a été commis selon le modus « car-jacking ». Ce phénomène affiche une nette diminution en 2018.



Près de 60% des faits ont lieu sur la commune d'Ans. Les grands axes sont généralement les plus touchés par le phénomène. En effet, ils permettent de prendre la fuite très rapidement vers les autoroutes traversant la zone.

La majorité des faits ont lieu sur la voie publique (et non pas dans les parking commerciaux ou autres).

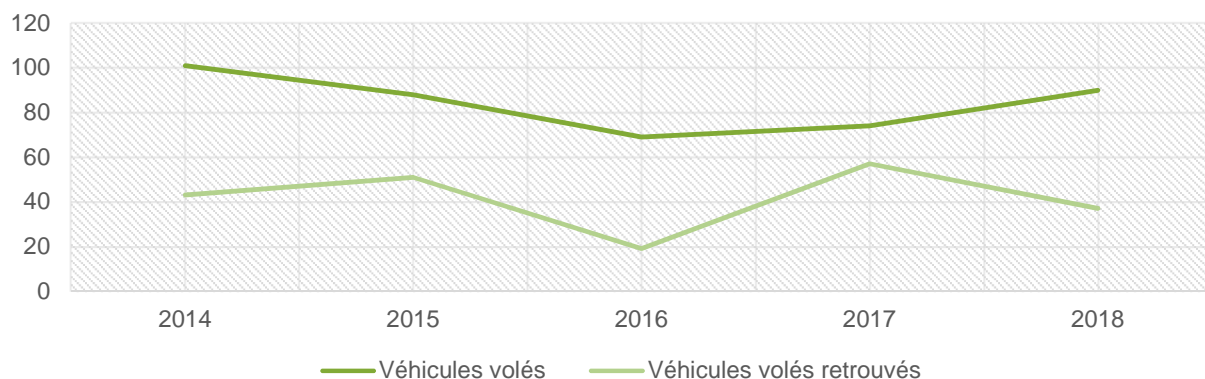
L'analyse de la répartition mensuelle montre un premier pic en avril et un deuxième en juin-juillet. Quant aux jours, les vendredis semblent être une période plus à risque, et plus spécifiquement encore durant la nuit. En effet, près de 50% des faits sont constatés entre 1 et 4 heures.



Le nombre de véhicules volés retrouvés varie en dents de scie depuis quelques années.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de la proportion de véhicules volés retrouvés depuis 2014<sup>16</sup>.

	2014	2015	2016	2017	2018
Véhicules volés	101	88	69	74	90
Véhicules volés retrouvés	43	51	19	57	37
<i>Proportion</i>	43%	58%	28%	77%	41%



La proportion de véhicules volés retrouvés est en moyenne de 50% au cours des 5 dernières années. C'est en 2016 que le nombre de véhicules volés retrouvés est le plus bas avec seulement 28%.

Généralement, ils sont retrouvés dans les communes limitrophes (principalement Liège) ou sur notre zone. Rares sont les véhicules retrouvés en dehors de l'arrondissement : en 2018, seulement 8 véhicules ont été retrouvés à l'étranger (7 en Allemagne et 1 en Croatie) et 4 hors arrondissement (Namur, Hasselt, Limbourg et Brabant wallon).

Ce constat remet donc en doute l'hypothèse qu'il s'agit davantage (comme auparavant) de vols d'usage, et non pas d'une tendance relative au trafic.

L'intervalle de temps entre la date de perpétration des faits et la date à laquelle le véhicule est retrouvé, est grosso modo d'une semaine (entre 2 et 10 jours). On remarque également que près d'un tiers des véhicules volés sur la zone sont retrouvés le jour même du vol et presque la moitié sont retrouvés dans les 5 jours du vol.

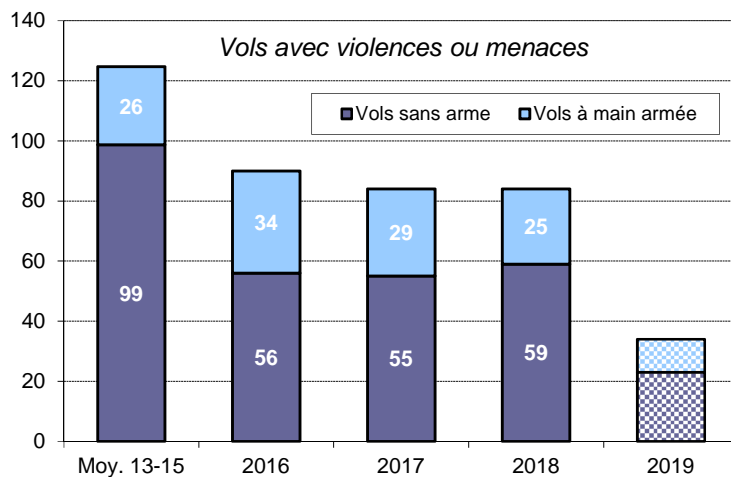


Dans le top 5 des types de vols les plus fréquents sur le territoire zonal, on retrouve également les **vols commis avec violences ou menaces** (5,3% du total). Leur nombre diminue pour la troisième année consécutive (-36,8% pour la période 2014-2018).

<sup>16</sup> Source : Banque de données « vols qualifiés de véhicules dans l'arrondissement de Liège » (chiffres au 25-02-2019), SICAD Liège.

Environ un tiers de ces faits sont des *vols à main armée*. Ils suivent la même tendance que celle observée pour l'ensemble des vols avec violences : leur nombre diminue depuis un léger pic enregistré en 2016.

Cette diminution n'est attribuable qu'aux faits commis sur la voie publique (-87,5% pour la période 2014-2018). A l'inverse, ceux commis à l'encontre des commerces ou d'habitations augmentent notablement (respectivement +44,4% et +12,5% pour la même période).

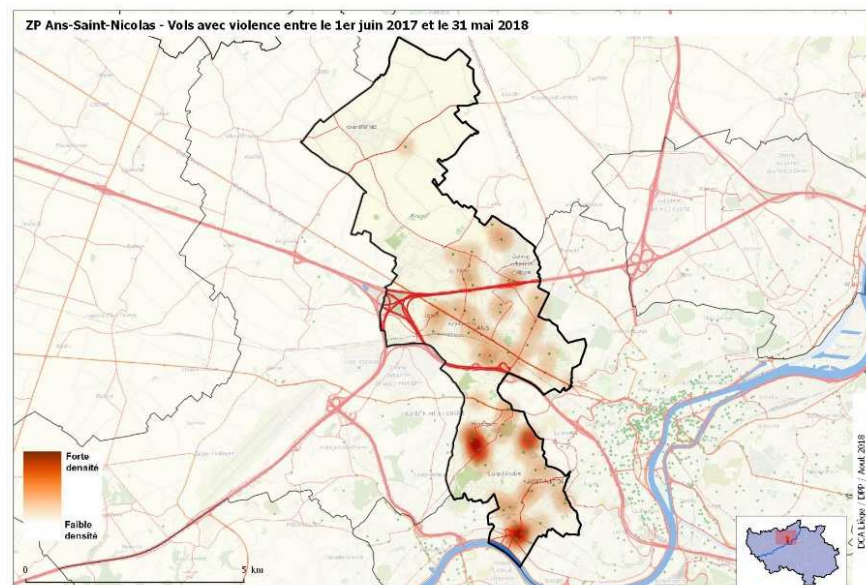


La majorité des vols à main armée sont commis à l'encontre des cibles commerciales. Les mois les plus touchés en 2018 étaient mai et septembre.

Ces vols sont davantage commis en fin de journée, souvent peu avant la fermeture desdits commerces. En 2018, les pharmacies ont été de loin les cibles les plus touchées (elles représentent la moitié de l'ensemble des faits).

En ce qui concerne les vols à main armée commis dans les habitations, 4 faits sur les 9 recensés sont des « home invasion »<sup>17</sup>.

Contrairement aux années antérieures, en 2018, plus de la moitié des vols avec violences ont été commis sur la commune de Saint-Nicolas, comme le montre la carte ci-dessous. Cette entité fait donc partie des cinq communes liégeoises les plus touchées par le phénomène.



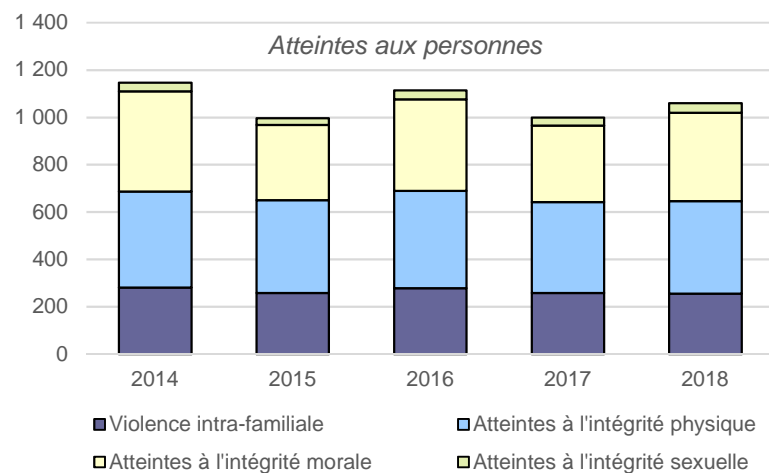
<sup>17</sup> Au cours de ceux-ci, les auteurs cherchent, avec préméditation, la confrontation violente avec les victimes.

## Les atteintes aux personnes

La deuxième problématique en terme d'importance au sein de la zone de police derrière les vols, est celle des atteintes aux personnes. Sont reprises sous cette catégorie les atteintes à l'intégrité morale (menaces, harcèlement, etc.), les atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures, violences contre les fonctionnaires, homicides, etc.) et les atteintes à l'intégrité sexuelle (viols, attentats à la pudeur, etc.).

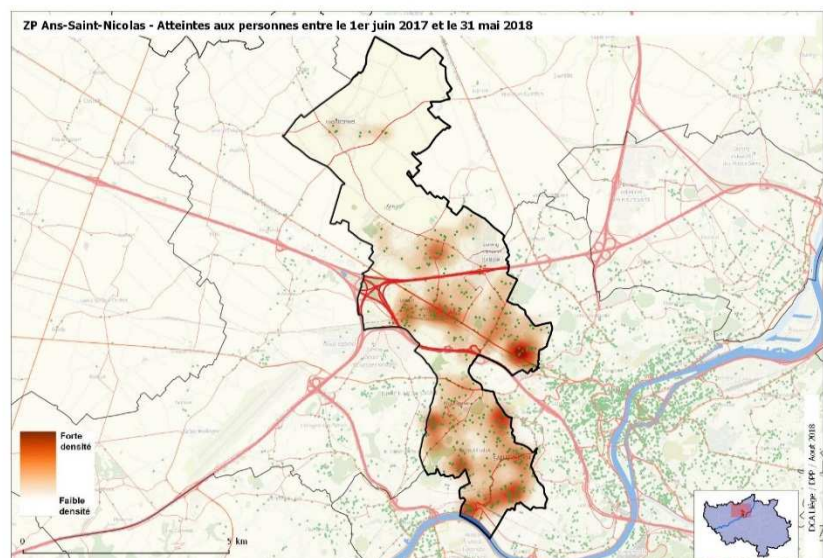
En 2018, les atteintes à l'intégrité des personnes représentaient un quart de l'ensemble des infractions enregistrées sur le territoire zonal. Leur nombre augmente à nouveau en 2018 (+4,7%) après l'augmentation déjà observée l'année précédente. Le phénomène reste toutefois en légère diminution (-4,6%) pour la période 2014-2018. Il

faut noter ici l'importance du chiffre noir en cette matière, en particulier lorsqu'il s'agit de faits familiaux, qui représentent un tiers des faits et dont l'évolution reste stable au fil des années.



Les atteintes aux personnes sont un phénomène de société nécessitant de nombreuses interventions policières. Il est difficile d'agir sur ce phénomène car la démarche est essentiellement réactive. La prévention est plus sociale que policière.

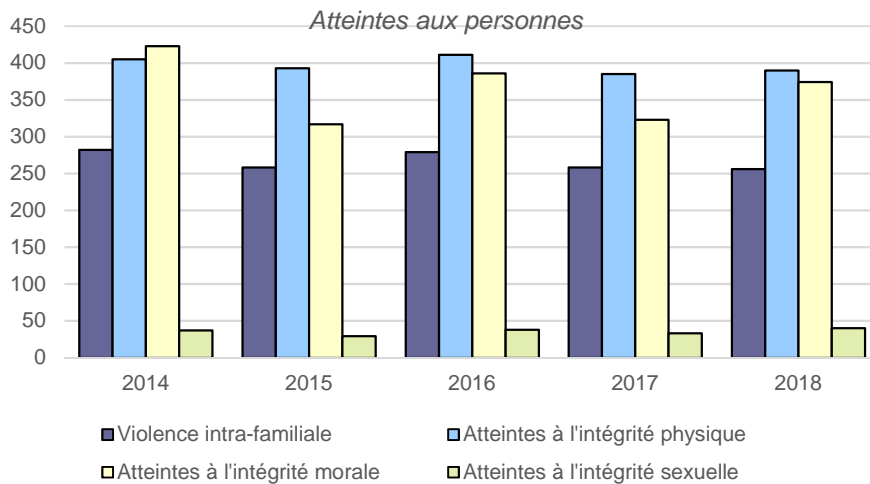
La répartition spatiale des différentes atteintes à l'intégrité montre, sans surprise, une forte densité essentiellement dans les zones où sont basés des « lieux de sortie » (cafés, bar, etc.) ou dans les cités (promiscuité).



En termes de répartition mensuelle, on observe un pic au retour des beaux jours (de mai à juillet) et plus particulièrement au mois de juin. Ces faits se produisent fréquemment fin de journée ainsi qu'au cours des nuits du week-end.



Le graphique ci-dessous en atteste : ce sont les **atteintes à l'intégrité physique** qui sont les plus nombreuses et ce, depuis 2015. En 2018, elles représentent 48% de l'ensemble des faits. Leur nombre évolue légèrement à la hausse (+1,3%) par rapport à 2017, mais affiche une diminution de -3,7% sur l'ensemble de la période analysée.



Ces atteintes physiques regroupent surtout les *coups et blessures volontaires* : ils représentent 8 faits sur 10. Cette problématique suit la tendance à la baisse de l'ensemble du phénomène (-3,7% pour la période 2014-2018).

Les *violences contre les fonctionnaires* (en ce compris les faits de rébellions) affichent également une diminution de -13,3% malgré une importante augmentation (+62,5%) en 2018. Signalons à ce propos que depuis 2018, le parquet de Liège a une politique de suivi en la matière qui pourrait engendrer un plus grand nombre de déclarations de la part des victimes.

A l'inverse, les *agressions dans la circulation* et les *homicides volontaires* augmentent pour la période 2014-2018, mais restent toutefois assez peu observés sur le territoire zonal en terme de chiffres absolus.



Les **atteintes à l'intégrité morale** représentent 46% de l'ensemble des atteintes ; elles suivent une évolution plus ou moins similaire à celle caractérisant l'ensemble du phénomène : +15,8% en 2018 et -11,6% pour la période 2014-2018. Elles se composent majoritairement de *menaces* (38%) et de faits de *harcèlement* (33%). Ces deux problématiques augmentent entre 2017 et 2018 (respectivement +26,8% et +36,3%) mais diminuent pour la période examinée (-6% pour les menaces et -8,8% pour le harcèlement).



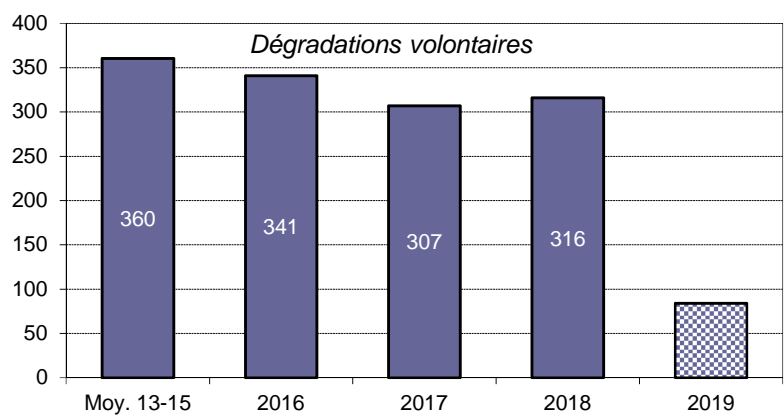


Outre les violences morales et physiques, les atteintes à l'intégrité sexuelle concernent près de 5% de l'ensemble du phénomène en 2018. Leur nombre augmente fortement entre 2017 et 2018 (+21,2%), atteignant ainsi leur niveau le plus élevé sur l'ensemble de la période (+8,1%). Notons en outre, pour être complet, que le chiffre noir en cette matière particulière peut se révéler extrêmement élevé.

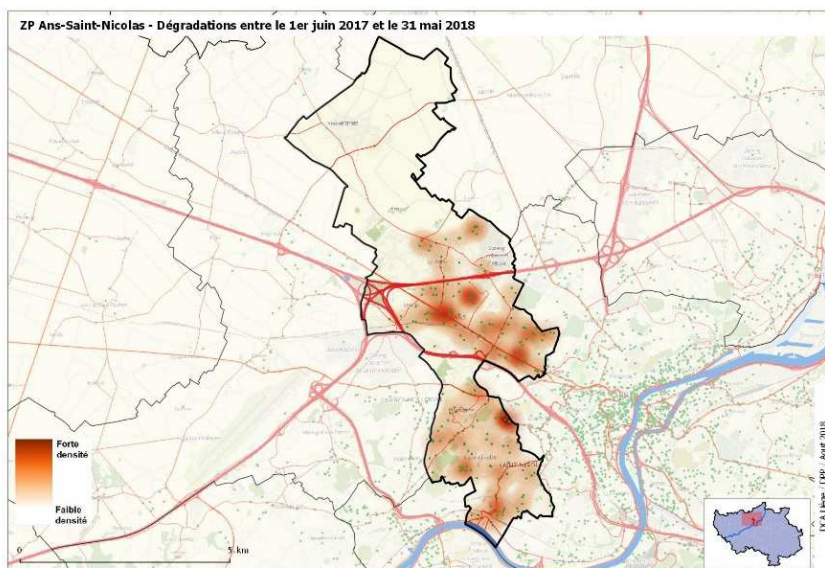
## Les dégradations volontaires

Nous retrouvons en troisième position dans le classement des principaux phénomènes présents sur le territoire de la zone de police, les dégradations volontaires.

Ce phénomène suit une tendance à la baisse (-22,7%) sur l'ensemble de la période 2014-2018. Par contre, il augmente de près de 3% en 2018. Ce sont principalement les *dégradations sur véhicules* qui sont la cause de cette augmentation. Les *incendies et explosions* sont quant à eux en diminution.



La carte ci-après précise la localisation spatiale de ces dégradations. On constate fort logiquement que les faits sont concentrés essentiellement le long des axes principaux de la zone mais aussi dans les zones commerciales (parkings commerciaux).



La répartition mensuelle ne relève pas de période spécifiquement visée. Par contre, il semblerait que les nuits du samedi soient assez touchées (23% des faits se sont déroulés entre 1 et 2 heures en 2018).

## Les autres phénomènes

Le tableau reprenant l'ampleur et l'évolution d'autres phénomènes observés sur le territoire zonal peut être consulté à l'[ANNEXE 2](#) (page 4, tableau 4).



Le total des **infractions économiques et financières** affiche une hausse de +7,4% pour le cycle 2014-2018. Par contre, il diminue de -9,7% en 2018, après avoir atteint son niveau le plus haut en 2017. Ce phénomène a néanmoins connu une diminution constante de 2014 à 2016.

On constate que les *escroqueries* (commises avec ou sans internet) affichent une hausse importante de +50,7% sur les 5 dernières années. La *criminalité informatique* affiche également une hausse de ses chiffres : +7,9% pour 2014-2018. Tout comme pour le phénomène en général, ces deux infractions ont atteint leur pic en 2017.



Les faits de **stupéfiants** ont quant à eux diminué de -27,2% pour la période étudiée. Par contre, ils affichent une augmentation de +48,5% en 2018, après avoir atteint leur niveau le plus bas en 2017.

Ce sont les faits de *détention* qui sont les plus observés (80% des faits). On note toutefois que les *faits de vente* et *de production/fabrication* sont en augmentation sur la durée du cycle 2014-2018. Il n'est pas inutile de rappeler ici combien la détection de tels faits est tributaire de la politique et des actions policières opérées en ce sens.



Le nombre d'**immigrations illégales** augmente en 2018 après une diminution les deux années précédentes. Le phénomène dans son ensemble est marqué par une augmentation de +17,9% pour la période 2014-2018.

C'est surtout l'*immigration illégale proprement dite* (96% de l'ensemble), c'est-à-dire sans qu'elle soit incluse dans un quelconque trafic, qui explique cette augmentation. A l'inverse, le nombre de *mariages blancs* diminue de moitié. Quant au *trafic de migrants*, il affiche une augmentation en 2018 mais le nombre absolu de faits est très bas.



Suivent les **infractions en matière d'armes** qui évoluent selon une courbe en dents de scie mais diminuent tout de même sur l'ensemble de la période (-41%). La grande majorité de ces infractions (près de 60%), est constituée de faits de *détention illégale*<sup>18</sup>. Celle-ci dicte ainsi la tendance du phénomène dans son ensemble. En matière de *trafic d'armes* par contre, le nombre de faits enregistrés en 2018 est plus faible que celui observé les années précédentes.

<sup>18</sup> Rappelons que l'évolution de la détention illégale peut varier fortement selon la réglementation en vigueur et les possibilités du service de police à appliquer celle-ci.



Les **infractions contre l'environnement** - dont plus de 60% concernent les infractions en matière de déchets - sont en diminution ces trois dernières années. Sur l'ensemble de la période étudiée, elles affichent une diminution de -35%. Notons cependant que l'évolution de la politique de répression en cette matière, laquelle prône de plus en plus l'application de sanctions administratives, peut expliquer en partie la diminution constatée au niveau de ces chiffres.



Enfin, les faits de **traite des êtres humains** recensés sont peu nombreux. Ils affichent toutefois une augmentation en 2018, ce qui engendre également une tendance à la hausse pour la période étudiée.

### Les tendances récentes et tendances futures



Internet connaît une croissance exponentielle, en particulier grâce à l'essor des médias sociaux. Le revers des possibilités croissantes d'Internet est l'abus de plus en plus fréquent du monde numérique à des fins de planification et d'exécution d'un large éventail d'actes criminels. En effet, Internet facilite de nombreuses formes de criminalité.

Ainsi, fort logiquement, les escroqueries par internet et la criminalité informatique affichent clairement une tendance à la hausse ces dernières années. On enregistre un nombre croissant de plaintes concernant des faits d'extorsions à l'aide de *ransomware*<sup>19</sup>. Il nous faut toutefois relativiser ces augmentations, importantes en termes quantitatifs mais pas des plus préoccupantes sur le territoire zonal.



Ces phénomènes sont encore relativement marginaux mais nous devons néanmoins accorder une attention particulière aux moyens « modernes » de commettre des faits délictueux, comme le recours aux outils informatiques, à internet et aux techniques de communication modernes (ICT).

Ces deux nouvelles tendances nous indiquent qu'il faudra accentuer nos actions, principalement d'un point de vue prévention auprès de la population, mais aussi d'un point de vue sensibilisation et formation du personnel policier en la matière.

<sup>19</sup> Le ransomware est une méthode de chantage sur internet.

### 2.3.1.2. Sécurité routière

La problématique de la sécurité routière fait partie intégrante de la sécurité en général. Cette problématique peut notamment être approchée sous l'angle des problèmes de mobilité et de fluidité, des accidents de la route (et plus particulièrement les accidents avec lésions corporelles) ainsi que des infractions routières.

#### *Sources exploitées :*

*La construction de l'image de la sécurité routière de la zone s'appuie essentiellement sur les données issues du baromètre de la circulation<sup>20</sup>. Cet outil émane de la Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL). Les chiffres sont basés sur l'extraction de janvier 2019.*

*Cette source a toutefois été complétée par les données issues :*

- de notre fichier interne « accidents de roulage » (ISLP),*
- de l'aperçu annuel des accidents de la circulation avec lésions corporelles 2018 - chiffres au 31/01/2019 (Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL),*
- de l'aperçu des infractions routières 2018 – chiffres au 31/03/2019 (Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL).*

### Fluidité et mobilité

Les problèmes majeurs de fluidité sur le territoire de la zone de police concernent principalement les axes suivants:



- Le carrefour dit « des Français » à Ans : la rue des Français, voie directe vers de nombreuses surfaces commerciales (Liège-Rocourt) est régulièrement saturée durant les heures de pointe.
- La Nationale 3 (Liège-Bruxelles), traversant la commune d'Ans, comporte également de nombreux commerces et compte plusieurs écoles dans sa périphérie. Cet axe est très fréquenté et donc relativement encombré aux heures de pointe ainsi qu'aux heures d'entrée et sortie d'école.
- L'avenue du Progrès à Ans (zoning industriel d'Alleur) compte parmi d'autres commerces le magasin MAKRO qui est une des plus importantes surfaces commerciales de la région. De ce fait, les périodes d'affluence entraînent régulièrement de légers problèmes de circulation.
- La rue Saint-Nicolas (située en partie sur Saint-Nicolas et en partie sur Liège) est souvent embouteillée le mercredi matin en raison du marché. Notons également

<sup>20</sup> Ces données reprennent uniquement les données recensées sur le territoire de la zone de police, et donc pas les accidents sur les autoroutes.

que l'activité de la Clinique de l'Espérance crée souvent des problèmes de stationnement.

D'autres grands axes situés sur le territoire de Saint-Nicolas méritent une attention particulière au vu du nombre important de véhicules de passage. Il s'agit de la chaussée Roosevelt (reliant Grâce-Hollogne à Liège – N637) et du quai du Halage (Huy-Liège).

De manière générale, il faut tenir également compte du fait que notre territoire zonal comporte de plus en plus d'immeubles à logements multiples, ce qui augmente progressivement la problématique de la mobilité et du stationnement en particulier (essentiellement sur la commune de Saint-Nicolas). En effet, la plupart des rues comportant ce type de logement ne sont pas adaptées pour « accueillir » un nombre grandissant de véhicules.

Hormis ces quelques particularités, aucun « point noir » spécifique n'est relevé actuellement sur l'ensemble du territoire zonal.

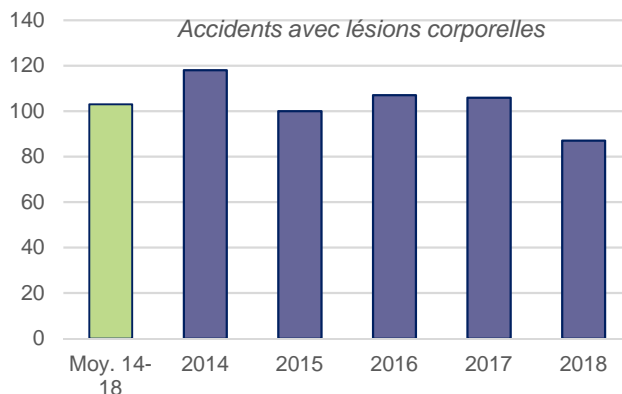
## Accidents avec lésions corporelles



Les accidents avec lésions corporelles engendrent des conséquences physiques pour les victimes, des nuisances pour la circulation et une importante capacité Ho/h à investir de la part de notre service de police.

La situation de la zone de police est plutôt bonne en ce qui concerne l'évolution du nombre d'accidents avec lésions corporelles. En effet, on constate que ce nombre est en diminution sur la période 2014-2018 (-26,2%). En 2018, les accidents avec lésions corporelles ont diminué de -17,9% par rapport à 2017.

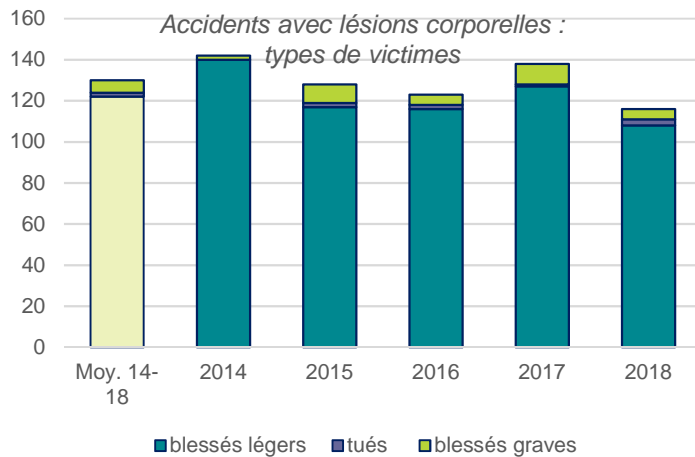
Les accidents avec lésions corporelles engendrent des conséquences



Source : Baromètre de la circulation, janvier 2019

	Accidents dégâts matériels	Accidents lésions corporelles	Accidents avec mort d'homme	Nombre de tués	Nombre de blessés graves	Nombre de blessés légers
<b>2014</b>	377	118	0	0	2	140
<b>2015</b>	352	100	3	2	9	117
<b>2016</b>	367	107	3	2	5	116
<b>2017</b>	345	106	1	1	10	127
<b>2018</b>	417	87	3	3	5	108
<b>Evolution 2014-2018</b>	+10,6%	-26,2%	+300%	+300%	+150%	-22,8%
<b>Evolution 2017-2018</b>	+20,8%	-17,9%	+200%	+200%	-50%	-14,9%

Par contre, les accidents avec dégâts matériels augmentent quant à eux de + 20,8%.



L'évolution est également favorable quant au nombre de **victimes**: le nombre de blessés légers affiche une nette diminution (-22,8% pour la période 2014-2018 et -14,9% en 2018).

A l'inverse, le nombre de blessés graves suit une courbe en dents de scie sur les 5 dernières années mais affiche une diminution de moitié en 2018 par rapport à 2017.

Précisons ici que les chiffres absolus sont assez faibles, il faut donc relativiser les augmentations affichées dans le tableau précédent.

Le nombre de tués, quant à lui, est relativement stable dans le temps. Encore une fois, ce nombre, en terme de chiffres absolus, est très bas.

Les accidents avec lésions corporelles représentent un peu moins de 20% de l'ensemble des accidents constatés par notre service de police. Il s'agit majoritairement de blessés légers.

En ce qui concerne les **créneaux horaires** : 20% des accidents avec lésions corporelles se déroulent entre 8 et 10 heures et 30% entre 15 et 17 heures. Donc ces deux tranches horaires, qui correspondent aux heures de pointe, représentent 50% des accidents avec lésions corporelles sur la zone. Ce constat est le même au fil des années.

D'un point de vue géographique, nous pouvons dire que la zone ne compte actuellement aucun « point noir » en matière d'accident.

En 2018, les axes les plus touchés à Ans sont fort naturellement des axes de transit fortement fréquentés, à savoir (dans un ordre décroissant) : la rue Jean Jaurès, la rue Edouard Colson, la rue Walthère Jamar, la rue de l'Yser et la rue des Français (voiries appartenant au M.E.T). Parmi les voiries communales à proprement parler, on relèvera également les rues Lambert Dewonck et l'avenue du Progrès.

Sur la commune de Saint-Nicolas, on relève une légère concentration d'accidents avec lésions corporelles sur le Quai du Halage, rue Ferdinand Nicolay et rue Voie des Vaux.

Les **causes** de ces accidents sont nombreuses. Dans la majorité des cas, elles ne dépendent pas de l'infrastructure de nos routes, mais plutôt du comportement inadapté des conducteurs et, de plus en plus souvent, des piétons.

Parmi ces causes, nous trouvons essentiellement : l'inattention et/ou distraction des usagers, les pertes de contrôle ainsi que les manœuvres inadaptées.

Les accidents avec lésions corporelles dont le conducteur était sous l'influence d'alcool représentent un peu moins de 10%. De manière générale, la vitesse excessive a quant à elle été identifiée dans seulement 1% des cas comme cause d'accident.

Un autre point à examiner : les **accidents de week-end**<sup>21</sup>.

Sur l'ensemble du territoire zonal, environ 30% des accidents avec lésions corporelles ont eu lieu le week-end. En 2018, ils affichent une diminution de -6,5%.

Contrairement à certaines idées préconçues, le week-end n'est donc pas, au sein de la zone, une période à plus haut risque d'accidents avec lésions corporelles que la semaine. Ce constat vaut essentiellement pour les blessés légers.

Par contre, on notera que 60% des accidents avec blessés graves se sont déroulés dans la nuit du vendredi au samedi.

Quant aux accidents avec mort d'homme, ils sont constatés tant en semaine que le week-end.

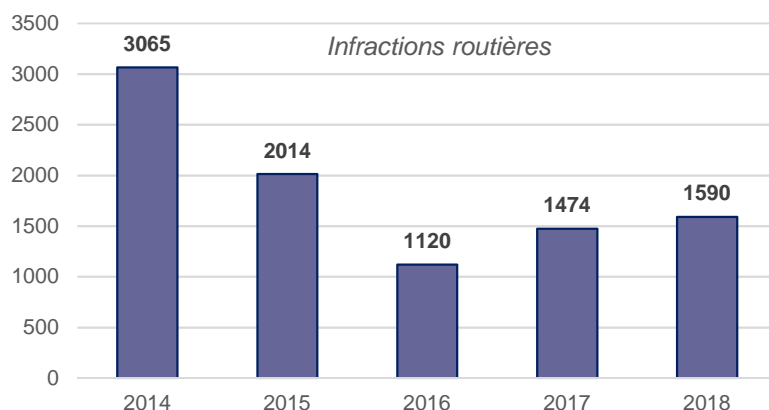
Durant le week-end, la journée du samedi apparaît comme étant la plus propice aux accidents de roulage avec lésions corporelles.

Pour le surplus, l'ANNEXE 3 reprend les données détaillées des accidents avec lésions corporelles sur le territoire zonal en 2018.

## Infractions routières



Le graphique ci-après nous donne un aperçu global du nombre d'infractions routières (perceptions immédiates et procès-verbaux) constatées sur la zone depuis 2014. Il montre clairement une tendance à la baisse (-48%).



Malgré la création d'un service roulage au sein de la zone fin de l'année 2008 et la volonté de renforcer nos actions en la matière, la marge de manœuvre en termes de capacité d'initiative est restée assez restreinte ces dernières années. En effet, ce service s'est vu sensiblement vidé de sa substance ; ce qui a engendré un quota moins important de résultats.

Mentionnons aussi qu'un certain nombre d'infractions, faisant autrefois l'objet d'un procès-verbal, sont passées sous le régime des sanctions administratives. Prenons

<sup>21</sup> Le week-end est défini comme étant la période du vendredi 22 heures au lundi 6 heures. Il représente donc 33% de la semaine.

comme exemple le stationnement gênant : on constate une diminution d'environ 50% de procès-verbaux en la matière depuis 2015.

En matière de prévention, la zone a placé, ces dernières années 27 radars préventifs sur l'ensemble du territoire ; ce qui a eu un impact assez important sur les conducteurs de manière générale.



Ci-dessous, un tableau reprenant les principaux groupes d'infractions classés en fonction du nombre de procès-verbaux rédigés depuis 2014.

<b>Infractions</b>	<b>Evolution 2014-2018</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>1</b> Arrêt et stationnement	↘	1.221	528	293	410	435
<b>2</b> Assurance	↗	164	248	149	216	164
<b>3</b> Code de la route	↘	251	161	94	147	269
<b>4</b> Vitesse	↘	431	160	100	34	81
<b>5</b> Contrôle technique	↘	156	187	103	148	112
<b>6</b> Immatriculation	↗	115	151	90	145	138
<b>7</b> Gsm	↘	251	189	52	48	85
<b>8</b> Feux de signalisation	↗	94	55	27	120	146
<b>9</b> Ceinture et siège enfant	↘	193	95	42	57	37
<b>10</b> Permis de conduire	↗	69	94	62	84	72
<b>11</b> Alcool	↘	90	115	81	39	29
<b>12</b> Drogues	↘	11	19	23	13	8
<b>13</b> Casque et vêtements de protection	--	13	6	3	7	12
<b>14</b> Poids lourds	--	3	4	0	5	1
<b>15</b> Autres	--	2	1	0	1	0
<b>16</b> Inconnu(s)	--	1	1	1	0	1
<b>TOTAL</b>	↘ (-48%)	<b>3.065</b>	<b>2.014</b>	<b>1.120</b>	<b>1.474</b>	<b>1.590</b>

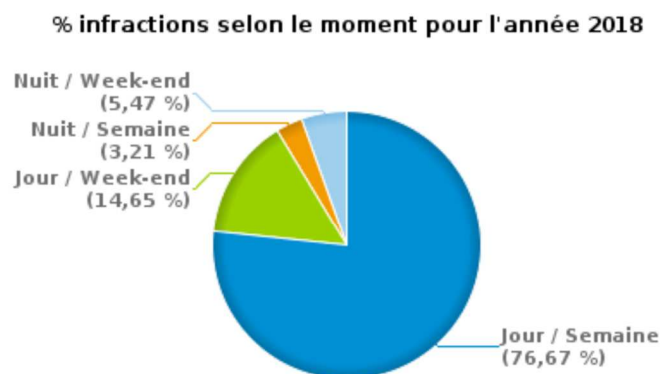
En tête des infractions routières les plus constatées durant les années 2014 à 2018, nous retrouvons donc : le stationnement irrégulier, le défaut d'assurance, les infractions au code de la route<sup>22</sup>, la vitesse excessive, le défaut de contrôle technique et enfin le défaut d'immatriculation.

<sup>22</sup> Sous cette appellation, nous retrouvons : marques routières, signaux d'interdiction, priorités, manœuvres inadaptées, feux-clignotants-klaxon, injonctions des agents qualifiés, signaux d'obligation, comportement à l'égard de certains usagers, transport de personnes, chargement des véhicules et circulation en fonction du lieu (conduite inadaptée).



Ces dernières années ont vu croître quelque peu le nombre d'infractions constatées en matière de défaut d'assurance et d'immatriculation. Ces augmentations ne sont pas liées à un changement d'objectif en matière de sécurité routière. En effet, tant les équipes de constat que le service roulage ont toujours eu pour mission, lors des opérations de roulage, de contrôler les documents de bord des véhicules.

En ce qui concerne le nombre total d'infractions constatées en 2018 selon le moment de la semaine, on note que la majorité est relevée pendant les jours de semaine comme le montre le graphique ci-dessous.



Pour l'analyse détaillée de ces infractions, voir l'ANNEXE 4 qui donne un aperçu détaillé de l'ensemble des infractions routières relevées sur le territoire zonal depuis 2010.

### 2.3.1.3. Gestion négociée de l'espace public

Dans le domaine de l'ordre public, la plupart des événements à gérer et encadrer au sein de la zone de police s'inscrivent dans le cadre de la vie sociale, culturelle, festive ou sportive de sa population.

La zone est rarement confrontée à des problèmes d'ordre public.

Il n'existait qu'un service d'ordre ponctuel et annuel sur le ressort de la zone : la course cycliste Liège-Bastogne-Liège (LBL), dont l'arrivée se situait à Ans, après que la course ait traversé pratiquement l'entièreté des deux communes. Le contrat entre la commune d'Ans et les organisateurs ne sera cependant plus reconduit à partir de 2019.

On constate néanmoins une augmentation d'**événements sportifs et récréatifs** nécessitant un certain engagement des services de police. Il s'agit des courses cyclistes : le Tour de Wallonie et le Tour de la Province de Liège.

Notons en outre la probable arrivée du festival « Les Ardentes » en périphérie de la zone de police en 2020. Cet événement aura sans doute un impact sur le territoire (parking, campings, nuisances, etc.).

Les **situations ponctuelles et/ou hebdomadaires** (marché de Saint-Nicolas, braderies diverses, Garden Royale, Festiv'Ans, Guinguettes, journée sans voiture, etc.) sont exclusivement gérées au niveau local.

La zone de police adopte toutes les mesures nécessaires au niveau de la planification afin de disposer d'assez d'effectifs pour assurer l'encadrement de l'évènement de manière optimale, tout en limitant les moyens policiers (mise en œuvre graduelle des moyens). Pour les plus « grands évènements », il est régulièrement fait appel à la réserve fédérale (CIK) ainsi qu'aux gardiens de la paix de la commune d'Ans (pour les évènements qui la concerne).

Lors de ces évènements, la zone de police veille toujours à favoriser l'implication des organisateurs des différentes manifestations dans le volet « sécurité » de leurs activités et ce, dès le début du processus.

Au niveau de l'organisation interne, les policiers engagés sont briefés en amont de l'évènement, et un ordre de service clair et précis est systématiquement rédigé afin d'établir le déroulement de l'évènement, l'attitude et le comportement attendus de la part du personnel.

Globalement, il est à relever que les différentes manifestations sur la zone se déroulent sans occasionner d'incidents ou de troubles particuliers de l'ordre public.

Néanmoins, la zone de police accorde toujours une place importante au debriefing (feedback) de l'évènement, réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs. En effet, il est important d'évaluer l'évènement dans sa totalité et à tous les niveaux. Outre l'effet que les services d'ordre ont eu (incidents, arrestations, satisfaction, etc.), il est vérifié si la prestation de service aurait pu être fournie à un coût inférieur (capacité).

Cette démarche se veut volontaire et s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la CP4 du 11 mai 2011, relative à la gestion négociée de l'espace public pour la police intégrée, structurée à deux niveaux.

Enfin, deux éléments peuvent également avoir un impact sur l'ordre public, et sont donc à prendre en considération :

L'installation de trois **mosquées** sur le territoire zonal : l'une est située à Ans, rue d'Othée (centre culturel islamique), et les deux autres sont situées à Saint-Nicolas, rue des Bons Buveurs (centre culturel turc et centre culturel guinéen).

Le premier établissement (situé à Ans) rassemble entre 300 et 400 personnes aux heures de prière<sup>23</sup>. On y constate des incidents récurrents : la mosquée est souvent source de tensions et discussions vives entre les fidèles et les riverains, mais aussi parfois entre les différentes communautés qui viennent prier.

---

<sup>23</sup> La fréquence des prières est de 5 fois par jour. Celle du vendredi soir rassemble le plus de fidèles.

Les deux autres établissements (situés sur Saint-Nicolas) sont moins problématiques car ils drainent un nombre plus réduit de partisans aux heures de prière : environ 100 personnes pour le centre turc et entre 40 et 50 personnes seulement pour le centre guinéen.

La présence de ce type d'établissements au sein de la zone de police doit être inscrite comme point d'attention permanent de recueil d'informations afin de détecter les situations à risque face à la problématique syrienne et pour lutter contre l'extrémisme et le radicalisme.

Ainsi, nous veillons à adopter une réelle attitude préventive en accentuant notamment la fonction de collecte d'informations des inspecteurs de quartier. L'accent est également mis sur la qualité de la circulation de l'information (RIR-RAR). Le personnel policier a été sensibilisé de manière plus spécifique à la détection de signes d'évolution radicale parmi les citoyens.

Quatre **bars à Chicha** sont installés sur le territoire zonal. Trois d'entre eux sont situés sur la commune d'Ans : le « New Bar » et le « Souffle d'Orient », rue Walthère Jamar mais aussi le « Golden Terra », rue Edouard Colson.

Le quatrième, appelé « Royaume Lounge Chicha Bar », se situe sur la commune de Saint-Nicolas, rue Murébure.

Ces établissements sont souvent source de nuisances et attirent un nombre important de délinquants et de bandes urbaines actives dans la criminalité organisée. Il n'y a pas de législation claire concernant ce type d'établissement mais ils font néanmoins l'objet d'une vigilance accrue de nos services. Des contrôles trimestriels systématiques en partenariat avec les lois sociales (ONEM, ONSS, etc.) sont organisés.

Notons qu'à Ans un règlement communal a été mis adopté pour ce type d'établissements.

### 2.3.1.4. Nuisances sociales

---

#### *Sources exploitées :*

*La construction de l'image des nuisances sociales de la zone s'appuie essentiellement sur les données issues du baromètre de la criminalité (partie IX). Cet outil émane de la Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL). Les chiffres sont basés sur l'extraction de janvier 2019.*

*Cette source a toutefois été complétée par les données issues :*

- de notre fichier interne « information » (ISLP),
  - de notre fichier interne « circulation » (ISLP),
  - de notre fichier interne « traitement » (ISLP),
  - des communes relatives aux sanctions administratives communales,
  - des rapports émanant des gardiens de la paix de la commune d'Ans.
- 

Les nuisances sociales peuvent regrouper un grand nombre d'infractions au code pénal, au code de la route, aux règlements communaux, aux législations diverses (urbanisme,

environnement, lois particulières, etc.), mais aussi un grand nombre de comportements inciviques de la part des citoyens.

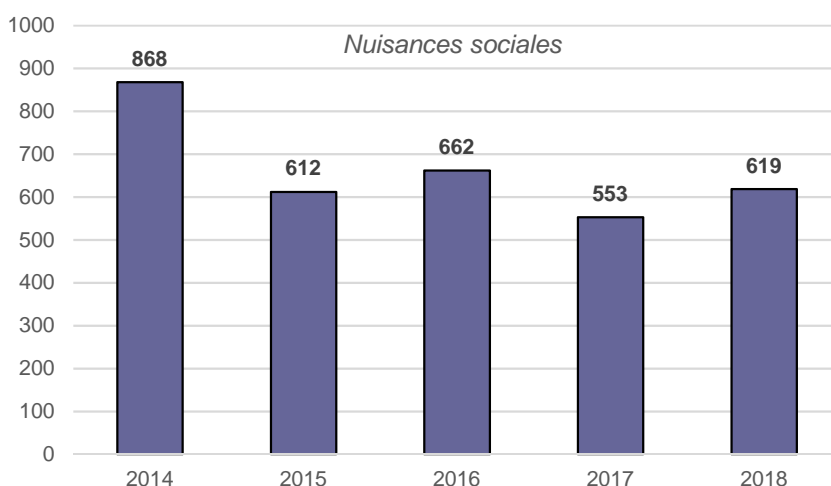
L'estimation de l'ampleur des nuisances est un exercice très difficile. Cela est lié au fait que les sources sont multiples et que les informations relatives à un même incident peuvent figurer dans plusieurs banques de données. Il n'est donc pas possible d'additionner simplement l'ensemble de ces données.

Si nous nous inspirons de la **typologie** développée par le SPF intérieur<sup>24</sup>, on distingue cinq catégories : circulation, vandalisme-dégradation, propreté-environnement, nuisances sonores et comportement dérangeant.

Chaque catégorie contient plusieurs « formes de nuisances ». Bien évidemment, nous développerons uniquement les données pertinentes au niveau local (à savoir les situations plus ou moins problématiques au sein de la zone de police).

Ci-contre, un graphique représentant l'évolution des nuisances au sein de la zone de police depuis 2014.

Globalement, on constate que le phénomène est relativement stable dans le temps.



## Circulation

Cette catégorie regroupe toutes les nuisances liées aux véhicules automobiles et ne faisant pas l'objet d'une verbalisation systématique par la police ou dont la verbalisation ne permet pas de mettre un terme aux actes nuisibles (abandon d'épave, stationnement gênant, entrave à la circulation). En 2018, nous avons relevé 13 faits de ce type (avec une légère tendance à la hausse ces deux dernières années).

Outre le nombre assez important de stationnements irréguliers<sup>25</sup> constatés sur la zone, les mosquées implémentées sur le territoire zonal engendrent un certain nombre de nuisances liées au trafic : stationnement sauvage et entrave à la circulation, principalement aux heures de prière.

<sup>24</sup> « La prévention des nuisances. Une priorité partagée par tous. », Brochure réalisée par le SPF Intérieur.

<sup>25</sup> Voir les chiffres en page 38 du présent document.

La commune de Saint-Nicolas est particulièrement concernée par cette problématique de par l'étroitesse de ses rues et la densité de sa population. Le stationnement y affecte donc considérablement la mobilité urbaine et l'occupation des sols.

## **Vandalisme et dégradations**

---

Cette catégorie regroupe les dégradations de biens mobiliers ou immobiliers ainsi que les graffitis et le vandalisme de manière générale.

Dans ce cadre, nous ne reviendrons pas sur les chiffres du phénomène vandalisme et dégradations volontaires exposés plus haut dans l'analyse. La majorité des faits concernent les dégradations de biens mobiliers (principalement sur les véhicules) ; 32% concernent des biens immobiliers et 3% les graffitis à proprement parler.

## **Propreté et environnement**

---

Cette catégorie vise les nuisances liées à la propreté dans l'espace public de manière générale : dépôts sauvages d'immondices, jets de détritrus sur la voie publique, déjections canines, poubelles privées non ramassées, poubelles publiques qui débordent. Elle concerne également l'affichage sauvage (dépliants, affiches, publicités, etc.), les cas de manque d'entretien des espaces partagés et les fumées incommodantes.

En ce qui concerne ces infractions, les sources de données sont multiples. Elles font l'objet d'un suivi policier, par les gardiens de la paix, mais aussi par les agents constatateurs communaux (ACE) et les fonctionnaires sanctionnateurs des communes.

Les chiffres montrent que la zone de police n'est pas touchée de manière significative par ce type de nuisances. Toutefois, notons que la majorité des plaintes pour déversement d'immondice et dépôts clandestins sont recensées essentiellement sur la commune de Saint-Nicolas.

## **Nuisances sonores**

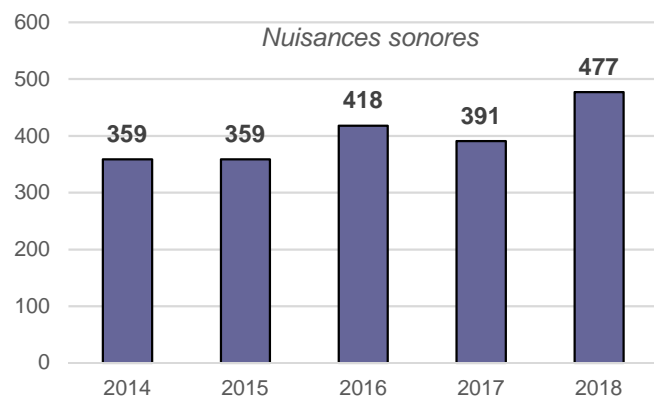
---

Cette catégorie englobe les phénomènes et comportements pouvant causer une nuisance dans un quartier du fait d'un volume sonore trop élevé : personnes parlant à voix très haute ou criant, voisins bruyants, véhicules bruyants, animaux bruyants, feux d'artifices ainsi que différentes formes de tapages (musique bruyante, alarmes intempestives et machines de chantier bruyantes).

Très peu de faits constatés font l'objet d'un procès-verbal car la simple intervention policière suffit généralement à neutraliser la situation dérangeante.

Ces faits font le plus souvent l'objet d'une fiche information<sup>26</sup> rédigée par les équipes de constat.

Ci-contre, un graphique reprenant l'évolution du nombre d'interventions en matière de nuisances sonores. Le phénomène affiche une tendance à la hausse.



Il s'agit majoritairement de tapages de personnes et de musique.

La zone de police contient bon nombre de débits de boissons, de night shop et d'établissements HORECA. Cela engendre forcément quelques troubles (tapage nocturne, bagarres, etc).

Dans le même ordre d'idée, les mosquées engendrent également des nuisances sonores dues aux nombreux rassemblements des fidèles dans la rue aux heures de prière.

## Comportements dérangeants

Cette catégorie réunit les actes non répertoriés ailleurs et qui constituent des nuisances spécifiques ou liées à des comportements particuliers tels que : chiens non tenus en laisse, ivresse sur la voie publique, consommation de drogues, mendicité, entrave au libre passage dans l'espace public, uriner et cracher en public, intimidations/insultes, bagarres, et prostitution incommode.

Nous constatons que les nuisances liées à l'abus et au trafic de drogues dans l'espace public affichent une importante augmentation au fil des années et ce, depuis 2010.

Hormis ces faits, la zone ne recense pas un nombre important d'autres nuisances. On relève notamment quelques faits tels les intimidations/insultes et l'ivresse publique mais dans une moindre mesure. Notons néanmoins que les chiffres d'ivresse publique sont en légère hausse, mais ne sont pas importants en termes quantitatifs (on passe de 35 faits à 50 faits par an, en moyenne).

Certaines cités (Lonay, Al'Trappe, Terwagne), parcs communaux (Résistance) et places (du Potay, Légia, Nicolaï, Renan, de la Gare) constituent des points de rassemblement de jeunes, principalement en soirée. On y relève quelques problèmes de bandes de jeunes causant parfois des dégradations et adoptant un comportement dérangeant pour les riverains.

<sup>26</sup> Une fiche information est systématiquement rédigée pour chaque événement pour lequel les équipes d'intervention sont amenées à intervenir. Toutes les fiches rédigées n'amènent pas nécessairement à la rédaction d'un procès-verbal (moins de 1% en ce qui concerne les nuisances sonores).

Le désagrément réside principalement dans le chef du tapage nocturne. Pendant les vacances scolaires, en été, cette présence bruyante est très dérangement. Des caméras de surveillance ont été installées tant à Ans qu'à Saint-Nicolas à certains endroits stratégiques pour pouvoir identifier ces jeunes auteurs de nuisances.

## 2.3.2. Données subjectives

---

### *Sources exploitées :*

*Pour l'environnement externe (criminalité, nuisances et sécurité routière), les sources suivantes ont été consultées :*

- *l'enquête du Moniteur de Sécurité 2018 (souscription propre de la zone de police),*
  - *l'enquête interne sécurité et qualité de vie 2019 (sondage réalisé auprès des conseillers communaux des deux communes composant la zone de police),*
  - *l'enquête interne auprès des collaborateurs 2019 (sondage réalisé auprès de l'ensemble des membres du personnel,*
  - *l'analyse de risques psychosociaux 2019 (réalisée par SPMT Arista),*
  - *les rencontres citoyennes des communes,*
  - *l'enquête nationale d'(in)sécurité routière 2019 (réalisée par l'Institut VIAS).*
- 

Les statistiques de criminalité nous donnent une approche partielle de la criminalité commise sur le territoire zonal. Les estimations théoriques, même minimalistes, avancent qu'environ trois quarts des faits commis ne seraient pas connus des services de police<sup>27</sup>. C'est pourquoi il est important de consulter d'autres sources afin de contextualiser au mieux ces statistiques et d'obtenir des informations sur le chiffre noir.

Globalement, l'ensemble des sources subjectives relèvent les mêmes tendances. Précisons en outre que l'enquête réalisée auprès des autorités communales est inspiré partiellement de l'enquête du Moniteur de Sécurité.

### **2.3.2.1. Enquête du Moniteur de Sécurité**

Précisons qu'il s'agit de la deuxième édition pour la zone de police ; la première avait été réalisée en 2008. Concrètement, 2.800 enquêtes ont été distribuées pour l'ensemble de la zone de police<sup>28</sup>. Au total, 839 enquêtes ont été remplies et envoyées. Ces dernières ont été effectuées entre mars et mai 2018 selon la méthode du « mixed-mode » : la participation pouvait se faire en ligne (via internet avec un code d'accès) ou être retournée par courrier.

---

<sup>27</sup> Police Fédérale/DGR/DRI/BIPOL, Moniteur de Sécurité 2018.

<sup>28</sup>Ce qui représente 1.400 questionnaires par commune.

Le taux de participation pour l'ensemble de la zone de police est de 29,96%. Nous pouvons donc obtenir des conclusions statistiquement significatives.

Le rapport complet des résultats pour la zone de police ainsi que le questionnaire cette enquête se trouvent à l'ANNEXE 5.

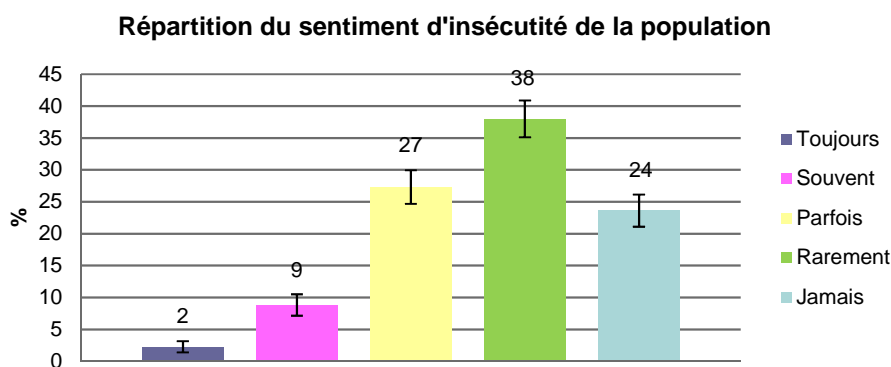
## Sentiment d'insécurité de la population

Globalement, la zone de police enregistre un **sentiment d'insécurité** presque deux fois supérieur (11,1%) par rapport au niveau national (5,8%) et par rapport aux zones de police de même typologie (5,33%).

Ce pourcentage est également plus élevé que celui de la province de Liège qui est de 7,3%. On peut donc dire que le taux d'insécurité relevé pour la zone de police s'apparente à celui des grandes villes (par ex. Bruxelles Capitale).

Il a toutefois diminué sur les dix dernières années puisqu'il était de 14,9% en 2008.

Ainsi, un dixième de la population interrogée se sent actuellement toujours ou souvent en insécurité. Ce sentiment d'insécurité est davantage relevé chez les femmes. De même, il est nettement plus marqué auprès des habitants de Saint-Nicolas que des Ansois.



Le sentiment d'insécurité est également mesurable au travers des **comportements d'évitement** comme éviter certains lieux de la commune, éviter d'ouvrir à des inconnus, éviter de partir de la maison quand il fait noir, éviter de prendre les transports en commun et enfin éviter les événements très fréquentés.

Des résultats obtenus, on constate que nos citoyens optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. Toutefois, seulement deux d'entre eux ressortent de manière significative par rapport aux autres : celui d'éviter d'ouvrir à des inconnus et de partir de la maison quand il fait noir<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> En effet, 53% de nos citoyens évitent « toujours ou souvent » d'ouvrir à des inconnus et 23% évitent « toujours ou souvent » de partir de la maison quand il fait noir.



Ce sont davantage les personnes âgées (65 ans et plus), les femmes, les indépendants et/ou les pensionnés qui ont des comportements d'évitement plus marqués.

Enfin, il apparaît qu'il existe un lien entre l'aspect peu soigné de son quartier et un sentiment d'insécurité élevé. Le pourcentage de citoyens qui se sentent « toujours » ou « souvent » en insécurité n'est « que » de 6% chez ceux qui estiment que leur quartier est très soigné, alors qu'il est de 34% pour les répondants considérant leur quartier comme pas du tout soigné.

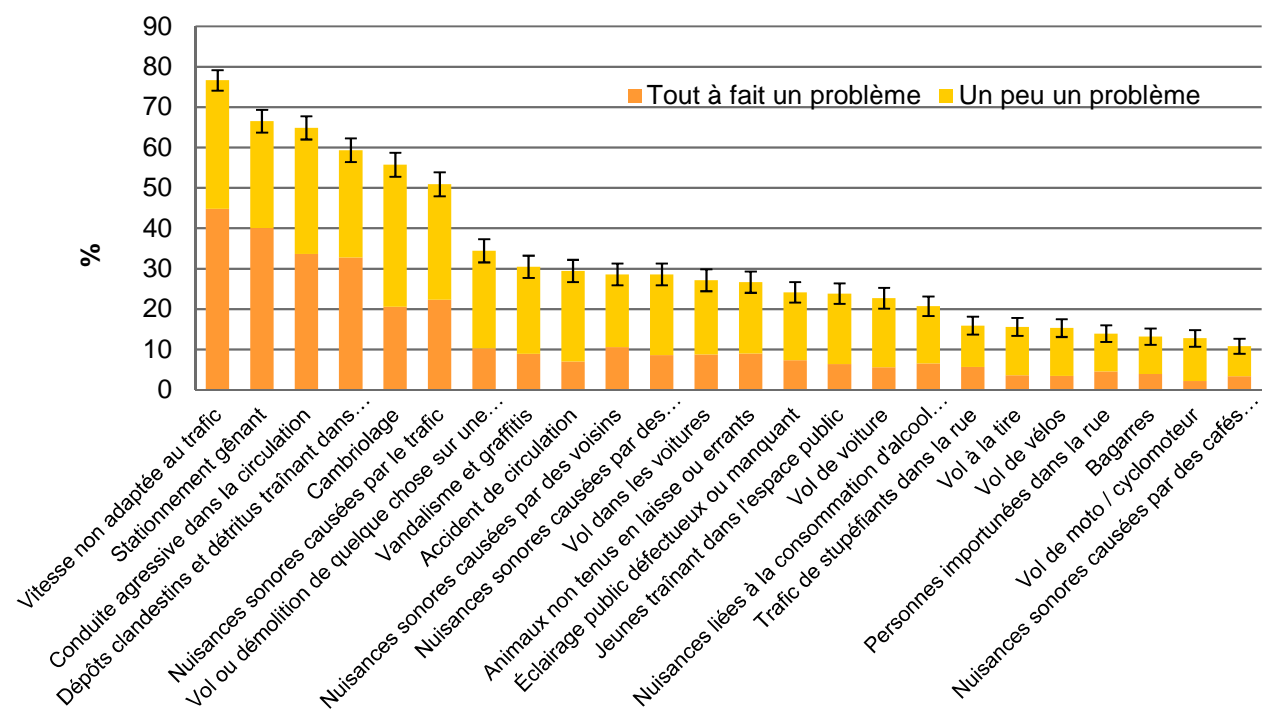
## Problèmes de quartier

Le Moniteur de Sécurité donne également un aperçu des problèmes de quartier. En 2018, **trois problématiques** touchent plus particulièrement les citoyens de la zone :

- la vitesse non adaptée au trafic (77%) ;
- le stationnement gênant (76%) ;
- la conduite agressive dans la circulation (65%).

Dans le top 5 des situations considérées comme problématiques, trois concernent donc la circulation. Aux quatrième et cinquième rangs se trouvent respectivement les dépôts clandestins et débris traînant dans la rue (60%) ainsi les cambriolages (56%).

Il ne faut cependant pas négliger d'autres problématiques considérées comme importantes pour les citoyens de nos deux communes. En effet, les nuisances sonores causées par le trafic (51%), le vol ou démolition de quelque chose sur un véhicule (34%) et le vandalisme et graffitis (31%) représentent également un problème pour la plupart des citoyens de la zone de police.



### 2.3.2.2. Enquête sécurité et qualité de vie auprès des autorités communales

Cette enquête a été réalisée dans le courant de l'année 2019. Ses objectifs visaient à connaître d'une part, l'opinion des autorités communales (bourgmestres échevins et conseillers) quant aux problèmes qui se posent dans leur commune et, d'autre part, connaître leur sentiment concernant l'évolution de la criminalité et de la sécurité.

Les questions ont été basées en partie sur celles de l'enquête du Moniteur de Sécurité. Le sondage comprenait 15 questions réparties en trois volets : problèmes de quartier, évolution de la criminalité et sentiment d'insécurité.

Au total, sur les 56 questionnaires envoyés aux élus communaux, seulement 8 ont été retournés : ce qui fait un **taux de participation très faible de 14%**. Dès lors, nous ne pouvons pas considérer les résultats comme étant représentatifs. Il faudra donc nuancer cette analyse.

Le rapport complet des résultats, la méthodologie utilisée ainsi que le questionnaire distribué se trouvent à l'ANNEXE 6.

#### Sentiment d'insécurité

---

De manière globale, les résultats n'affichent pas de différence significative selon la commune du répondant et suivent la tendance dégagée via l'enquête du Moniteur de Sécurité 2018.

La proportion des mandataires interviewés qui se sentent « souvent » en insécurité représente seulement 12%. La majorité des répondants (63%) se sentent « parfois » en insécurité dans leur commune et 30% se sentent rarement en insécurité.

En ce qui concerne l'**aspect des communes** composant la zone de police, les résultats diffèrent quelque peu en fonction de la commune dont font partie les élus : pour la commune d'Ans, la totalité des répondants estiment leur commune plutôt soignée tandis qu'à Saint-Nicolas, une majorité (60%) estiment leur commune plutôt pas soignée.

#### Problèmes de quartier

---

Une liste des phénomènes ou situations qui peuvent se produire dans les quartiers a été soumise aux participants, qui devaient indiquer de quelle façon ils représentaient un problème dans leur commune respective.

Parmi les 21 phénomènes ou situations abordés, cinq problématiques semblent toucher plus particulièrement les répondants :

- les cambriolages,
- la vitesse excessive, non adaptée au trafic,
- la conduite agressive,
- les dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue,
- les vols à main armée.

Ainsi, plus de la moitié des répondants considèrent ces situations comme « tout à fait » problématiques. On peut noter une légère différence entre les deux communes : la conduite agressive constitue plutôt un problème sur la commune de Saint-Nicolas.

Ces problématiques ont également été soulevées par la population dans l'enquête du Moniteur de Sécurité et, en particulier, la vitesse excessive et la conduite agressive.

Pour la commune de Saint-Nicolas, une majorité de répondants ont mentionné que les nuisances causées par des groupes de jeunes était un problème (surtout à Tilleur). Les animaux errants y sont également considérés comme problématiques.

D'un autre côté, nos autorités communales considèrent que les bagarres, les importunités dans la rue et les nuisances sonores ne sont pas des problèmes très importants.

## Choix des priorités

---

Sur base de la liste des problématiques de quartier, les répondants devaient faire le choix de trois priorités. Les élus communaux ont estimé que les services de police devaient orienter leurs actions essentiellement sur :

- la vitesse excessive, non adaptée au trafic,
- les cambriolages,
- les dégradations et incivilités.

## Perception de l'évolution de la criminalité

---

Dans cette partie, les élus communaux devaient indiquer de quelle façon, selon eux, les faits délictueux présentés dans la liste ont évolué sur les cinq dernières années.

Les faits perçus par les répondants comme **en augmentation** sur le territoire zonal sont :

- les déchets sur la voie publique,
- la conduite agressive,
- les vols dans les habitations,
- la conduite sous influence,

- la consommation de drogues,
- le stationnement fautif,
- le vandalisme (voie publique et biens privés).

Les phénomènes considérés comme **en diminution** sont les suivants : bagarres, accidents avec dégâts matériels, abus/maltraitance d'enfants, discrimination, attentats aux mœurs, accidents avec lésions corporelles et mauvais traitement d'animaux.

En ce qui concerne les phénomènes considérés comme stables, nous n'avons pas eu de résultats significatifs. En règle générale, la plupart étaient considérés comme étant soit en augmentation, soit en diminution.

De manière générale, l'ensemble des répondants estiment que les vols dans les habitations et les déchets sur la voie publique représentent les phénomènes prioritaires les plus importants. Le tableau ci-dessous reprend le classement des priorités par commune :

	<b>ANS</b>	<b>SAINT-NICOLAS</b>
<b>1</b>	Vols dans les habitations	Vols dans les habitations
<b>2</b>	Déchets sur la voie publique	Déchets sur la voie publique
<b>3</b>	Trafic de drogues	Vols avec violences
<b>4</b>	Vols avec violences	Vandalisme sur la voie publique
<b>5</b>	Circulation : conduite agressive	Circulation : conduite agressive

## Rencontres citoyennes

Dans le cadre de ces rencontres, la police est systématiquement présente (contrairement aux années précédentes). On y aborde le plus souvent les problèmes de quartier et principalement les problèmes de mobilité.

En effet, l'intérêt de la population locale pour la sécurité routière est confirmé par ces « rencontres citoyennes » où sont très souvent posées des questions sur le sujet. Au travers des accidents graves et/ou mortels dont sont victimes les jeunes, la sécurité routière suscite aussi régulièrement des débats et interrogations auprès des autorités et au sein des conseils communaux et de police, qui en font une préoccupation essentielle.

En bref, la perception des problèmes dans la population doit être prise au sérieux, même lorsqu'elle ne repose que sur des données subjectives. La police n'est pas le seul intervenant... En effet, nous devons mobiliser les ressources des acteurs du monde social et culturel ainsi que des citoyens eux-mêmes. Dans certains quartiers multiculturels, la perception est parfois très différente.

Il a été retenu qu'une information juste à propos de la nature et de l'importance de la criminalité donne une vision plus juste et diminue le sentiment d'insécurité de la population concernée.

Une partie du territoire de notre zone de police se situe en zone urbaine, l'autre en zone rurale. La perception du sentiment d'insécurité n'est pas la même selon l'une ou l'autre, et nécessite donc une approche nuancée.

### 2.3.2.3. Enquête interne auprès des collaborateurs

Un questionnaire a été réalisé par nos soins et envoyé à tous les membres du personnel. Il leur était notamment demandé de donner leur estimation de l'évolution d'une série de faits et d'indiquer ce qui, selon eux, devrait figurer comme objectifs stratégiques pour le futur Plan Zonal de Sécurité.

Au total, 106 sondages ont été distribués et nous avons reçu en retour 56 sondages, ce qui représente un bon taux de participation de 53%.

Le rapport complet des résultats, la méthodologie utilisée ainsi que le questionnaire distribué se trouvent à l'ANNEXE 7.

### Perception de l'évolution de la criminalité

---

Les faits considérés comme majoritairement **en augmentation** par les membres du personnel sont :

- les vols dans les habitations,
- les vols de véhicules,
- les escroqueries informatiques,
- les vols avec violences,
- l'usage et trafic de drogues,
- le mauvais stationnement,
- les vols par ruse,
- les différends de voisinage,
- le harcèlement,
- les nuisances environnementales.

Les autres faits sont évalués pour moitié stables ou sans avis.

## Choix des objectifs stratégiques

En règle générale, l'ensemble du personnel opte pour le maintien des priorités du précédent Plan Zonal de Sécurité : les vols dans les habitations, les vols avec violences, la sécurité routière et les stupéfiants. Selon les répondants, il faudrait néanmoins ajouter les vols de véhicules.

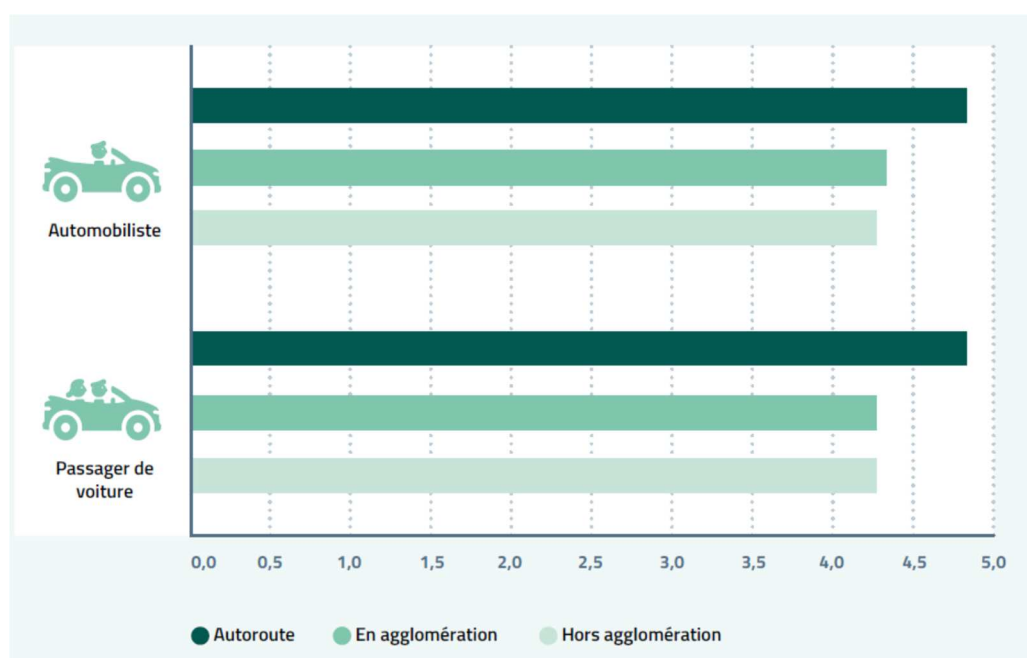
Lorsque l'on compare ces résultats avec la première question concernant le sentiment subjectif de criminalité, on constate que les priorités dégagées font partie des phénomènes jugés en augmentation.

### 2.3.2.4. Enquête nationale d'insécurité routière

Cette enquête a été réalisée par l'Institut VIAS en 2019. Elle est consacrée au sentiment d'insécurité des Belges dans la circulation, leur comportement en matière de déplacement et les risques qu'ils prennent.

Selon cette enquête, 8% des Belges ont été victimes d'un accident avec dégâts matériels au cours de l'année écoulée et 3% ont même été impliqués dans un accident avec blessés ou tué(s). Ce sont les utilisateurs de deux-roues motorisés qui se sentent le plus en insécurité dans le trafic. On note également une légère augmentation du sentiment d'insécurité dans le trafic. Pourtant, le nombre d'accidents avec tués ou blessés est en baisse.

Tant pour les conducteurs de voiture que pour leurs passagers, le sentiment d'insécurité est le plus élevé sur autoroute. Pourtant, il s'agit en principe des routes les plus sûres par kilomètre parcouru. Il existe donc un décalage entre le sentiment objectif et subjectif et les données objectives de sécurité.



Cette enquête a permis de mettre en lumière quelques problèmes majeurs de sécurité routière au niveau national... mais aussi un certain nombre de comportements à risque des usagers de la route.

Les **transports en commun** sont toujours considérés comme le moyen de transport le plus sûr mais ces dernières années, le sentiment d'insécurité des usagers est en augmentation. Notons à ce niveau que les accidents de circulation impliquant des transports en commun sont relativement rares sur le territoire zonal. Depuis 2014, nous avons relevé un seul accident mortel impliquant un bus (la victime était un passager).

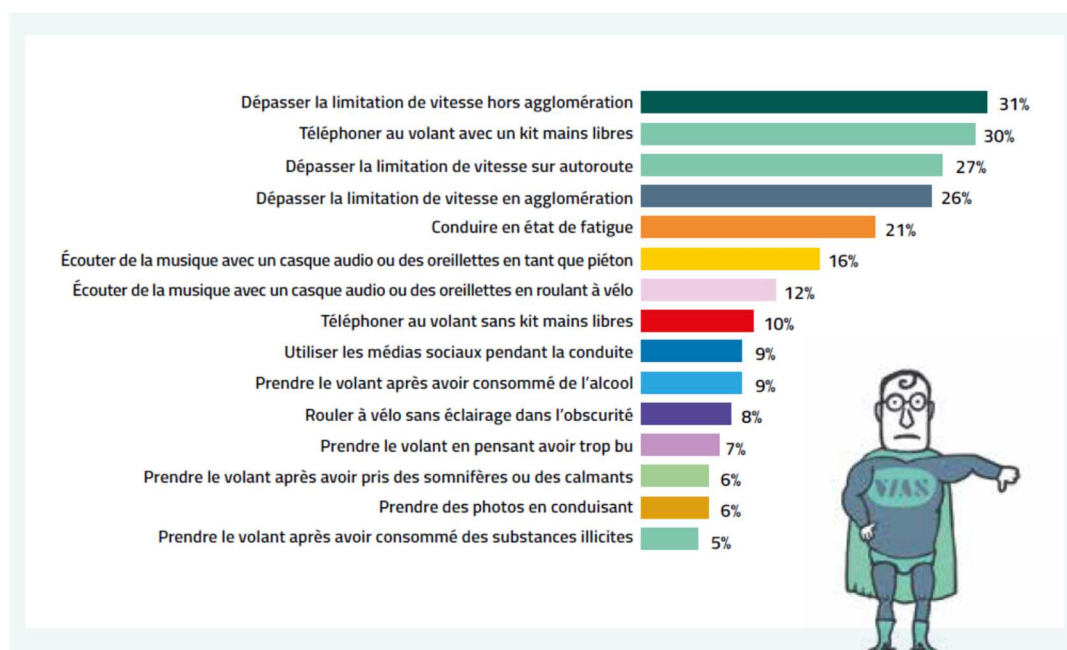
La **conduite sous l'influence de drogues** est presque aussi problématique que la conduite sous l'influence d'alcool. Les jeunes sont les premiers concernés. L'étude révèle que ce phénomène a pris une réelle ampleur depuis quelques années : en Wallonie, une personne sur six avoue avoir pris le volant (dans le mois) sous l'influence de drogues !

Des actions de sensibilisation et de répression ciblées sont indispensables et la zone de police tente de réguler ce problème par une intensification des contrôles sur le terrain. On peut se douter que l'arrivée du nouveau test salivaire facilitera le travail en la matière.

L'**utilisation du gsm au volant** reste la plus grande source de distraction dans la circulation. Non seulement il est de plus en plus utilisé pour passer ou recevoir des appels, mais nombreux sont les conducteurs à avouer s'en servir pour surfer sur les réseaux sociaux et prendre des photos en roulant.

La **vitesse excessive ou non adaptée** reste le comportement à risque le plus courant : 31% de Belges avouent rouler trop vite.

Le graphique ci-dessous reprend le pourcentage de personnes interrogées qui avouent avoir eu un comportement à risque au cours du mois écoulé :



## 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Le tableau ci-dessous reprend chacune de nos parties prenantes ainsi que leurs attentes et objectifs, la ou les méthode(s) de sondage utilisée(s) ainsi que les facteurs déterminants de succès déterminés afin de répondre de manière optimale à leurs attentes.

PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDRAGE	ATTENTES / OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
<b>Autorité / Direction et financiers</b>			
<b>Ministre de l'Intérieur</b> <b>Ministre de la Justice</b>	Plan National de Sécurité 2016-2019  Note Cadre de Sécurité Intégrale 2016-2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une contribution à une société sûre et viable.</li> <li>- Davantage de collaboration entre services publics et privés.</li> <li>- Renforcer les partenariats.</li> <li>- Renforcer la politique de prévention.</li> <li>- Renforcer la présence policière en rue.</li> <li>- Augmenter les contrôles.</li> <li>- Lutter efficacement contre le trafic d'armes et la production de drogues.</li> <li>- Lutter contre les incivilités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrale et intégrée.</li> <li>- Développement continu du partenariat.</li> <li>- Mise à disposition de moyens humains (capacité libre) et budgétaires.</li> <li>- Baisse/maîtrise de la violence.</li> <li>- Hausse du taux d'élucidation.</li> <li>- Augmentation du sentiment d'insécurité.</li> <li>- Maintien de la confiance en la police.</li> <li>- Préservation de l'intégrité.</li> </ul>
<b>Procureur du Roi</b> <b>Auditeur du travail</b> <b>Magistrats de référence</b>	Plan de Politique du Parquet  Circulaires  Conseil zonal de sécurité  Concertations de recherche d'arrondissement (CRA) ou de division (CRD)  Réunions thématiques et plates-formes judiciaires (CRZ)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir et fournir des informations de qualité.</li> <li>- Assurer une approche efficace des phénomènes de criminalité.</li> <li>- Lutter activement contre les phénomènes en vue d'une diminution de la criminalité.</li> <li>- Poursuivre et maintenir les efforts dans la qualité des procès-verbaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de moyens humains (capacité libre) et budgétaires.</li> <li>- Mise à disposition d'un outil de suivi des phénomènes permettant de réagir aux phénomènes émergents.</li> <li>- Diminution du chiffre de la criminalité dans les phénomènes prioritaires.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les vols qualifiés dans les habitations.</li> <li>- Lutter contre les vols avec violences ou menaces.</li> <li>- Lutter contre les vols et le trafic de véhicules.</li> <li>- Lutter contre le deal de stupéfiants.</li> <li>- Lutter contre les excès de vitesse importants et la conduite sous influence et sans permis de conduire.</li> </ul> <p>Pour l'auditorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la fraude sociale (travail au noir, fraude au domicile, cumul allocations et activité lucrative illicite).</li> <li>- TEH (exploitation économique).</li> <li>- Santé / sécurité au travail (risques chimiques, risques d'accidents graves ou mortels).</li> <li>- Echange d'informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du taux d'élucidation.</li> <li>- Suivi et un contrôle des procès-verbaux (rédaction, délai de transmission, E.P.O., etc.).</li> <li>- Amélioration des résultats dans la lutte contre la criminalité.</li> <li>- Approche intégrale et intégrée.</li> <li>- Contribution à mieux rencontrer leurs objectifs.</li> <li>- Optimisation de la qualité du contenu des PV.</li> </ul>
<p><b>Bourgmestres</b></p> <p><b>Conseil et Collège de Police</b></p> <p><b>Conseillers communaux</b></p>	<p>Contacts formels et informels avec le Chef de Corps et avec le personnel</p> <p>Réunions du Collège, du Conseil de Police</p> <p>Conseil Zonal de Sécurité</p> <p>Enquête écrite destinée aux élus communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter le budget / maintenir l'équilibre financier.</li> <li>- Assurer la qualité de vie dans les communes de la zone.</li> <li>- Poursuivre les efforts en matière de police de proximité.</li> <li>- Eradiquer les zones à problèmes.</li> <li>- Assurer une approche efficace et rapide des problèmes (sécurité, nuisances et incivilités).</li> <li>- Assurer une présence policière constante afin de renforcer le sentiment de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de moyens humains (capacité libre) et budgétaires.</li> <li>- Utilisation efficiente des moyens.</li> <li>- Développement de conventions de partenariats avec certains services communaux.</li> <li>- Transparence.</li> <li>- Diminution de la criminalité.</li> <li>- Population satisfaite de sa police.</li> </ul>

		<p>sécurité de la population (visibilité maximale).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synergie et partenariat avec les gardiens de la paix et les fonctionnaires sanctionneurs.</li> <li>- Lutter contre les vols qualifiés dans les habitations.</li> <li>- Lutter contre les vols à main armée.</li> <li>- Lutter contre la vitesse excessive et la conduite agressive.</li> <li>- Lutter contre les dépôts clandestins d'immondices et les déchets dans la rue.</li> </ul>	
<b>Gouverneur de province</b>	Recueil par le réseau DPP	Pas d'attentes particulières	Pas d'attentes particulières
<b>Partenaires – Police fédérale</b>			
<b>Dirco</b> <b>DCA</b>	<p>Réunions des Chefs de Corps</p> <p>Réunions du réseau DPP</p> <p>Contacts informels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'approche intégrale et intégrée des priorités contenues dans le PNS.</li> <li>- Participer aux actions d'ensemble (FIPA, etc.) pilotées par la DCA.</li> <li>- Connaître nos besoins réels opérationnels en appui.</li> <li>- Participation de la zone aux réunions.</li> <li>- Echanger des informations et des bonnes pratiques avec les autres entités de la police locale et fédérale.</li> <li>- Développer une vision intégrale et intégrée qui permet la collaboration entre les deux niveaux (synergie).</li> <li>- Permettre le flux d'informations policières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrale et intégrée.</li> <li>- Développement de partenariats avec la police fédérale (DCA, SICAD, PJF) ainsi que les autorités administratives et judiciaires.</li> <li>- Participation régulière aux opérations de police intégrées.</li> <li>- Amélioration des résultats dans la lutte contre la criminalité, et en particulier dans la détection du radicalisme.</li> <li>- Implication maximale de la zone dans le processus.</li> <li>- Disposer d'une capacité suffisante pour répondre aux attentes dans le cadre de l'exécution des plans d'action d'arrondissement.</li> </ul>

		<p>via les canaux officiels (SICAD, MFO-3, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre le radicalisme (désignation de personnes de référence au sein de la zone, sensibilisation des INP de quartier, participation à la formation COPRA, échange d'informations à la Task Force Locale).</li> </ul>	
<p><b>Dirjud</b> <b>PJF</b></p>	<p>Réunions thématiques Policiers de référence Réunions plates-formes judiciaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir et échanger des informations.</li> <li>- Faire preuve de bonne collaboration et transparence.</li> <li>- Apporter une contribution dans les priorités de la PJF : TEH, trafic, immigration et stupéfiants.</li> <li>- Assurer une bonne répartition des dossiers (catégorisation et priorisation).</li> <li>- Mettre en place un réseau « service enquête » entre PJF et ZP.</li> <li>- Développer une synergie avec le RCCU (expertise, partenariat).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des moyens humains (capacité libre) et budgétaires.</li> <li>- Respect des procédures.</li> <li>- Implication de la zone dans les priorités du PNS qui la concernent.</li> <li>- Participation au réseau des policiers de référence.</li> </ul>
<p><b>Unités DGA</b> <b>(DAH, SPC, SPN, LPA, DAS)</b></p>	<p>Recueil par DCA Liège (réseau DPP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'intégration opérationnelle des moyens d'appui octroyés.</li> <li>- Mettre en place un système de co-gestion des capacités existantes.</li> <li>- Lutter contre les vols de métaux, cargo, pillage de commerces.</li> <li>- Lutter contre le trafic de stupéfiant, la consommation des jeunes, le tourisme de la drogue).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrale et intégrée.</li> <li>- Développement de partenariats pour les problématiques qui concernent la zone de police.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les déchets, la pollution de l'eau.</li> <li>- Lutter contre l'exploitation économique et les transmigrants).</li> <li>- Lutter contre les faux documents (EcoFin).</li> <li>- Lutter contre le terrorisme</li> <li>- Lutter contre l'insécurité routière (chemins de halage, conduite sous influence, vitesse, gsm, ceinture, poids lourds).</li> <li>- Ordre public (gilets jaunes).</li> </ul>	
<b>Autres partenaires</b>			
<b>MET</b>	Réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanger des informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluidité de la circulation routière.</li> <li>- Gestion efficace de l'événement.</li> </ul>
<b>AWSR</b>	Réseau des coordinateurs de trafic	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger les bonnes pratiques en matière de sécurité routière.</li> <li>- Collaborer régulièrement et participer aux campagnes pour la sécurité routière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans le réseau et maintien d'un partenariat.</li> </ul>
<b>Gardiens de la Paix</b> <b>Agents constatateurs</b>	Contacts formels et informels avec les chefs de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger régulièrement sur les problématiques de terrain constatées.</li> <li>- Accentuer la collaboration entre les services (créer une synergie).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien des autorités administratives locales.</li> <li>- Organisation régulière de réunions de coordination, en présence des responsables des services communaux et de la zone de police.</li> <li>- Implication des acteurs concernés.</li> </ul>

<b>Assistantes sociales</b>	Contacts formels et informels	Mettre en adéquation la demande avec l'offre possible.	Résolution bilatérale des problèmes.
<b>Autres services de police</b>	Contacts formels et informels	Échanger des informations.  Garantir l'appui latéral.	Absence d'incident et de remarques négatives lors d'une intervention commune.
<b>Collaborateurs</b>			
<b>Cadre officier, cadre moyen, cadre de base, cadre agent ainsi que le personnel CaLog</b>	Réunions quotidiennes des différents services et briefings  Réunions du comité de direction (cadres)  Contacts informels  CCB, contacts avec les syndicats  Réunions en matière d'évaluation du personnel  Réunions de formation et d'information du personnel  Sondage du personnel 2019  Analyse de risques psychosociaux 2019 (ARISTA)	- Reconnaître le travail réalisé par chacun à son niveau.  - Avoir des procédures de travail claires, directives.  - Améliorer la coopération et la communication entre les services (cohésion).  - Maintenir les connaissances à jour.  - Obtenir des formations spécifiques adaptées aux besoins.  - Augmenter les moyens d'action, en agissant sur les moyens humains et matériels.  - Améliorer la qualité de l'environnement de travail.  - Maintenir la majorité des priorités du plan zonal précédent, mais y ajouter les vols de véhicules.	- Motivation du personnel dans l'exercice du métier.  - Féliciter, impliquer, valoriser.  - Motiver, informer.  - Diminution de l'absentéisme.  - Prise d'initiative.  - Climat de travail positif.  - Mise en place d'une gestion plus dynamique au niveau du cadre moyen (inspecteurs principaux).  - Satisfaction de la population et des autorités.  - Satisfaction des collaborateurs dans leur travail.
<b>Société</b>			
<b>Population</b> <b>Ecoles</b> <b>Associations (commerçants)</b>	Contacts informels, presse locale et bulletins communaux  Réunions cycliques « à la demande »  Réunions programmées avec les directions d'écoles  Moniteur de Sécurité 2018	- Assurer la sécurité et la tranquillité publiques.  - Transparence / souhait d'obtenir plus d'informations sur les services offerts par la zone de police et sur les actions entreprises.	- Police visible.  - Diminution du sentiment d'insécurité.  - Contribution à l'amélioration de la qualité de vie.  - Poursuite les efforts de communication afin d'encore mieux faire connaître notre action.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer plus de présence policière et de visibilité en rue.</li> <li>- Lutter contre la vitesse excessive / non adaptée au trafic.</li> <li>- Lutter contre le stationnement gênant.</li> <li>- Lutter contre l'agressivité au volant.</li> <li>- Lutter contre les dépôts clandestins.</li> <li>- Lutter contre les vols qualifiés dans les habitations.</li> </ul>	
<b>Clients/Bénéficiaires de service</b>			
<b>Toutes les personnes qui ont un contact avec la zone de police</b>	Tous les contacts formels et informels avec le service de police via les réunions avec le personnel  ISLP- fiche info, d'appel, courrier entrant, mail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réponse satisfaisante à la demande qui est faite.</li> <li>- Un accueil de qualité</li> </ul>	Police disponible, neutre, accueillante, performante et professionnelle.

## 2.5. Déploiement du corps de police

Cette rubrique fait le point sur la capacité en personnel dans la zone de police en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Sur base de la décision du Collège de Police du 13 mars 2019, le cadre organique actuel de la zone de police est de 114 membres opérationnels et de 9 membres CALog (ETP). Le cadre réel actuel, quant à lui, compte seulement 104 membres opérationnels et 11 membres CALog.



La répartition entre le personnel opérationnel et le personnel CALog au sein de la zone a toujours été de l'ordre de 7% depuis 2002. Toutefois, la direction de la zone ainsi que les autorités administratives ont procédé à des engagements ces dernières années. Bien que la norme minimale conseillée de 16% pour le personnel CALog n'est pas atteinte<sup>30</sup>, le quota de la zone tend actuellement vers 9%.

<sup>30</sup> Comme le prévoit l'arrêté royal du 5 janvier 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale.

D'autre part, la zone de police bénéficie de l'appui de différents agents communaux pour la réalisation de certaines tâches non policières. Ils représentent 2,7 ETP répartis sur quatre emplois.

### 2.5.1. Capacité en personnel

CADRE OPERATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
104	8 CO 24 CM 80 CB 2 CA <b>Total : 114</b>	13/03/2019	7 CO 20 CM 75 CB 2 CA <b>Total : 104</b>	6 CO 18 CM 66 CB 2 CA <b>Total : 92</b>	01/07/2019

(\*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au SICAD, CIC, ...

Précisions :

- 1 CO manquant pour occuper le mandat de Chef de corps (CDP) depuis le 28 octobre 2017
- 1 CO indisponible suite à une maladie longue durée
- 2 CM indisponibles suite à différents détachements (1 CIC et 1 vers une autre zone)
- 2 CB indisponibles suite à une maladie longue durée
- 2 CB indisponibles suite à une interruption de carrière
- 5 CB indisponibles suite à différents détachements (1 CIA, 2 CIC et 2 vers une autre zone)

La zone de police présente donc un **déficit opérationnel réel de 19%** par rapport au cadre organique fixé. Il se définit par le manque de 3 cadres officiers, 6 cadres moyens et 14 cadres de base.

Le **taux d'absentéisme** quant à lui est de l'ordre de 12% (et ce depuis 2008). Face au personnel vieillissant, aux violences à l'encontre des policiers, à la charge psychosociale élevée<sup>31</sup>, au manque d'effectif, le problème est récurrent.

<sup>31</sup> On parle ici de charge émotionnelle (confrontation à des événements difficiles, fonctions à responsabilités, risques d'agression, missions d'urgence, etc.) et mentale (travail de plus en plus complexe, multi-tâches, lourdeurs administratives, etc.).

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
8	Niveau 1A / 2B / 5C / 1D  Total : 9	13/03/2019	Niveau 1A / 2B / 6C / 2D  Total : 11	Niveau 1A / 2B / 6C / 2D  Total : 11 (9 ETP)	01/07/2019

(\*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

Précisions :

- les 2 CAlLog niveaux B sont des membres contractuels = 1,5 ETP
- un des 6 CAlLog niveaux C est un membre contractuel à mi-temps = 5,5 ETP
- les 2 CAlLog niveau D sont des techniciennes de surface, à mi-temps = 1ETP

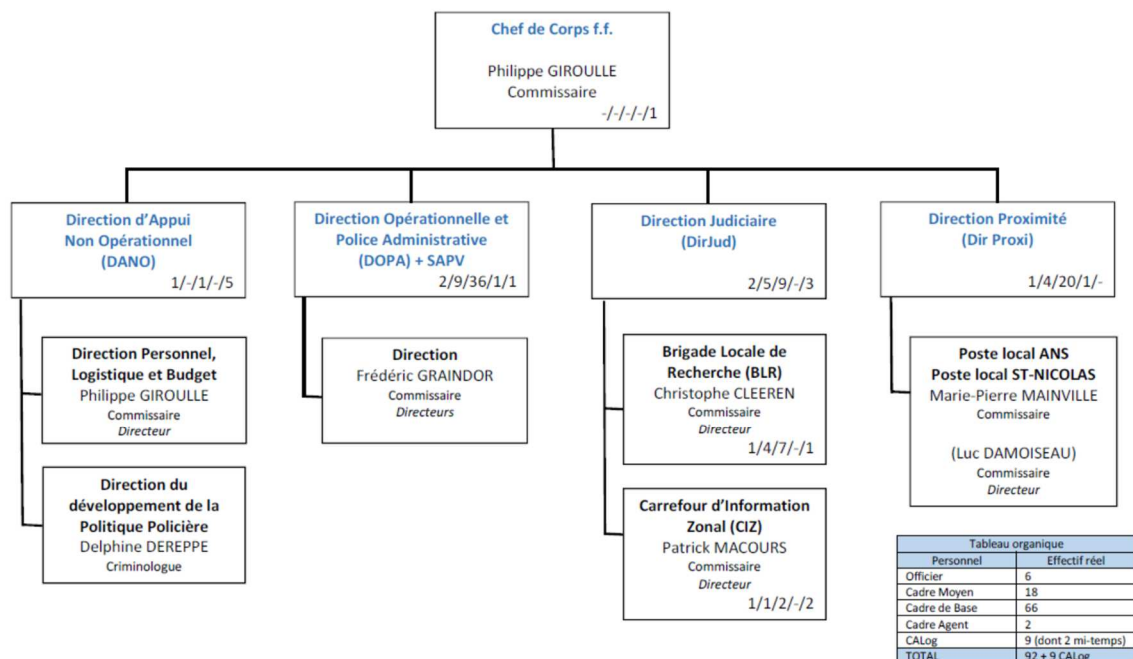
Remarque :

- la zone de police bénéficie également du détachement de 3 membres « personnel civil » émanant des communes : 2 membres SAPV et 1 membre gestionnaire technique.

## 2.5.2. Organigramme

Organigramme et tableau organique  
(au 01/09/2019)

CO/CM/CB/CA/CAlLog





## 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

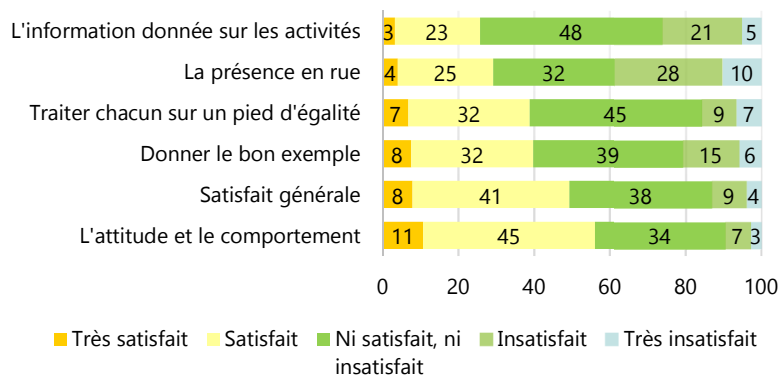
Afin de réaliser cette partie du chapitre, nous nous sommes appuyés encore une fois sur les résultats du Moniteur de Sécurité 2018, de l'enquête réalisée auprès des autorités communales en 2019, de l'enquête menée auprès des collaborateurs en 2019 mais aussi sur une analyse SWOT de la zone réalisée en 2019 (voir ANNEXE 8) et l'analyse de risques psychosociaux réalisée par SPMT Arista en 2019 (voir ANNEXE 9).



Ces différents résultats ont permis de détecter différentes faiblesses et menaces au sein de la zone (celles-ci seront développées ultérieurement), mais le premier point important à relever est celui de **l'appréciation globale de notre fonctionnement policier**.

Si la plupart des autorités locales, soit 74% d'entre elles, estiment que notre zone de police fait du bon travail, on constate que les citoyens, eux, sont moins satisfaits. En effet, un peu moins de la moitié (soit 49% d'entre eux) estiment être satisfaits du fonctionnement générale de la zone de police. On remarque également que le taux de satisfaction global de nos citoyens est inférieur (environ 10%) à celui des zones similaires de catégorie 3.

### Satisfaction à propos de la police de sa propre zone



De manière générale, tant les autorités locales que les citoyens sont significativement plus satisfaits de l'attitude et du comportement de notre service de police que de sa présence en rue. L'information que nous donnons sur nos activités affiche le score le plus bas, avec seulement 26% des citoyens satisfaits.

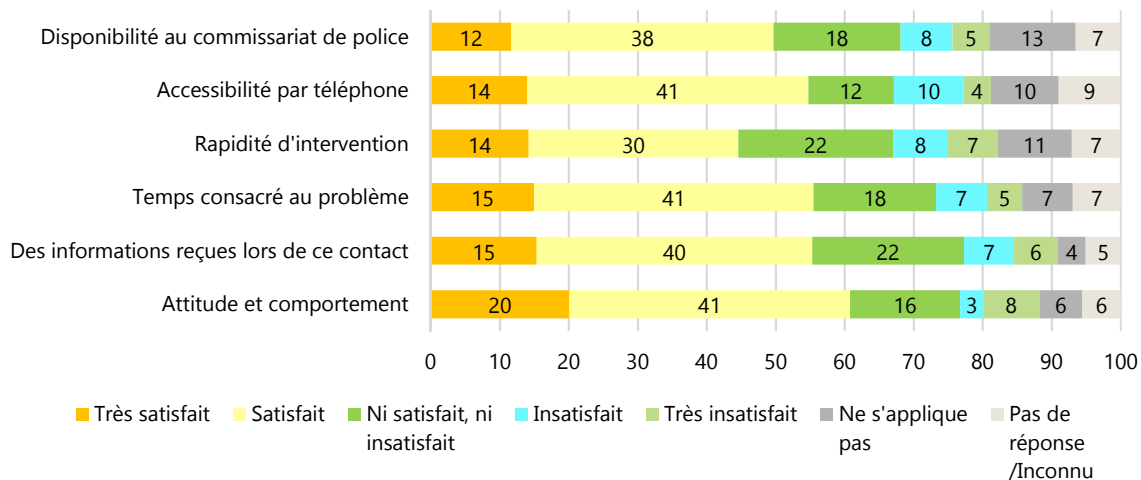
Lorsqu'on se penche sur la satisfaction en fonction de la commune du répondant, on constate que les habitants de la commune d'Ans sont les plus satisfaits du fonctionnement de la zone.

En ce qui concerne les **contacts avec notre service de police**, tant les citoyens que les autorités locales sont assez satisfaits ; on peut avancer que le contact est plus souvent ressenti comme positif (63% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (17% sont insatisfaits ou très insatisfaits).

Les citoyens qui ont eu un contact récent avec notre zone de police sont principalement satisfaits quant à l'attitude et au comportement des policiers ainsi qu'au temps consacré à

leur problème. Plus de la moitié sont également satisfaits à propos des informations reçues et de l'accessibilité par téléphone et de la disponibilité des policiers au commissariat.

#### Satisfaction par rapport au contact policier



Durant ce nouveau cycle, la zone de police s'attellera donc à essayer d'améliorer ce taux de satisfaction qui est inférieur à la moyenne<sup>32</sup> par une meilleure visibilité et une meilleure transparence de nos actions en travaillant davantage dans l'esprit de « police de proximité » mais aussi en améliorant encore la communication externe.

Parmi les éléments de satisfaction proposés, nous retiendrons seulement un point pour lequel les personnes sondées étaient moins satisfaites : la rapidité d'intervention. Notons à ce propos que, lors d'un appel, le délai moyen d'arrivée sur place des équipes d'intervention est de plus ou moins 15 minutes ; ce délai est ramené moins de 10 minutes pour 47% des évènements dispatchés<sup>33</sup>.

La zone de police obtient par ailleurs de bons résultats quant à l'**appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières** : les citoyens sont relativement satisfaits de la manière dont notre service de police gère la circulation ainsi que la manière dont ils sont accueillis dans les bureaux.

En ce qui concerne le **processus d'autoévaluation**<sup>34</sup> et l'**analyse des risques psychosociaux**, les informations recueillies seront abordées brièvement dans le point suivant « mise en œuvre du fonctionnement interne ». Elles nous permettront de déterminer une politique d'action et de mettre en place un plan d'amélioration interne.

<sup>32</sup> Afin de nuancer ce taux de satisfaction, gardons à l'esprit que seulement 27% des personnes interrogées dans le cadre du Moniteur de Sécurité ont eu un contact personnel avec la zone de police.

<sup>33</sup> Statistiques d'interventions – Centres d'Information et de Communication, chiffres au 21-12-2016, Police Fédérale/DGR-DRI-BIPOL.

<sup>34</sup> Résultats de l'enquête menée auprès de nos collaborateurs en interne et de l'analyse SWOT.

## 2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

Hormis quelques légères adaptations, l'organisation de la zone de police et la mise en œuvre du service policier n'ont pas fondamentalement changé depuis le cycle précédent.

### Normes minimales de fonctionnement

La zone de police s'assure de garantir, toujours et en tout lieu, un service minimal équivalent et de qualité pour sa population. Cette fonction de police (de base) se concrétise par l'exécution des fonctionnalités de base.

Précisons que toutes les fonctionnalités de base ne sont pas toujours dévolues à un seul service, ainsi nous assurons le principe de transversalité.

Au sein de la zone, l'ensemble des normes prescrites par la Circulaire ministérielle PLP10 relative aux normes minimales d'organisation et de fonctionnement de la police locale ainsi que par l'Arrêté Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population, sont relativement bien respectées.

Les chiffres exposés ont été obtenus sur base d'un calcul ho/h, 1 homme équivalant à 1.520 heures.

#### TRAVAIL DE QUARTIER

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'inspecteurs de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
<b>01/07/2019</b>	ANS : 28.238 ST-NICOLAS : 24.263 <b>ZONE : 52.501</b>	7 6 <b>13</b>	8 9 <b>17</b>	1 1 <b>2</b>	24.759 h
NORME: 1 agent de quartier pour 4.000 habitants					
<b>La norme fixée est largement respectée</b>					

Cette fonctionnalité couvre l'ensemble du territoire zonal. Elle est organisée sur base d'une répartition géographique, en tenant compte de la densité de population, mais également en fonction de la charge de travail par rue.

Globalement, nous comptons un inspecteur de quartier pour 3.088 habitants. La norme est donc largement respectée.

La commune d'Ans est divisée en 8 quartiers. La commune de Saint-Nicolas est, quant à elle, divisée en 9 quartiers. Chaque quartier a été attribué à un inspecteur de quartier. Ces quartiers ont été organisés en tenant compte du nombre de pièces/dossiers par rue afin de veiller à un partage équitable du travail. Au sein du poste local d'Ans, les inspecteurs de quartier bénéficient du soutien de quatre apostilleurs (3,5 ETP) qui prennent en charge les apostilles plus complexes et les apostilles non personnalisables; ce qui épargne aux INPQ des tâches administratives sans plus-value pour la connaissance de leur population. Au poste local de Saint-Nicolas, un agent de police est mis à disposition pour effectuer les apostilles roulage. Ces apostilles représentent un total de 1.286 heures.

L'ensemble des inspecteurs de quartier font partie de la Direction proximité et y travaillent tous à temps plein.

Les inspecteurs de quartier ont la possibilité d'effectuer des prestations de soirée et de week-end pour offrir un service adapté aux besoins de la population et participer à la vie de leur quartier. En moyenne, les inspecteurs de quartiers prestent de l'ordre de 20 heures de week-end par période.

Par rapport à la figure de l'inspecteur de quartier, le Moniteur de Sécurité 2018 nous révèle que plus de la moitié (soit 64%) de la population a déclaré ne pas connaître son agent de quartier, ni de vue ni de nom<sup>35</sup>. Ce sont surtout les plus jeunes (15-24 ans) et les personnes âgées (65 ans et plus) qui ne le connaissent pas.

La majorité des citoyens qui ont déclaré le connaître ont eu un contact direct personnel avec lui ou le connaissent par les journaux communaux<sup>36</sup>.

A la question de savoir s'ils souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier, seulement 28% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative.

Le travail de quartier étant important aux yeux des citoyens, nous avons voulu en faire une fonctionnalité « exclusive » en créant des équipes stables, bénéficiant d'une connaissance précise de leur quartier. Ce qui contribue à une meilleure approche en matière de résolution de problèmes, mais aussi en termes de visibilité et de connaissance de l'agent de quartier.

Dans cette perspective, la sélection du personnel est donc davantage orientée vers la recherche du bon profil d'inspecteur de quartier et les postulants pour cette fonctionnalité sont souvent intéressés par le travail de proximité.

Nos inspecteurs de quartier ne sont cependant pas confinés dans cette fonctionnalité : ils prestent également des pauses d'accueil, des services d'ordre locaux, des renforts HyCap et apportent régulièrement un renfort pour des opérations diverses au sein de la zone.

---

<sup>35</sup> Cette tendance est légèrement supérieure si on la compare avec le niveau national (57%) et avec les zones de même typologie (55%).

<sup>36</sup> Notons à ce propos que tous les habitants de la zone de police ont reçu en 2018 une brochure leur présentant (entre autres) leur inspecteur de quartier avec une photo et les coordonnées directes afin de pouvoir le contacter facilement.

## ACCUEIL

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre de communes composant la zone</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
			<i>Jours semaine</i>	<i>Week-end/ fériés</i>	
01/07/2019	2	2	8h00-12h00 13h00-17h00 tous les jours dans chaque poste	Le samedi uniquement : 9h00-13h00 au poste de Saint- Nicolas 9h00-17h00 au poste d'Ans	5.431 h (soit 3,5 ETP)
<p>NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique</p> <p><b>La norme fixée n'est pas atteinte :</b></p> <p>Actuellement, la zone ne prévoit pas de point d'accueil le dimanche et les jours fériés. Toutefois, un système de borne d'appel permet aux personnes qui se présentent aux différents postes de police d'entrer en contact avec un dispatching policier. Ils peuvent ainsi solliciter le retour au poste d'une équipe d'intervention lorsque cela s'avère possible.</p> <p>Les heures d'ouverture ont été adaptées par rapport à un indicateur de fréquentation. On constate que les postes sont très peu (voir rarement) fréquentés après 18h. Ainsi, dans une logique d'optimisation de l'affectation de la capacité (récupération de capacité), la zone a décidé de ne pas assurer la fonction accueil physique après 17h.</p>					

Cette fonctionnalité est assurée par l'ensemble du personnel opérationnel (essentiellement le personnel d'intervention et les inspecteurs de quartier).

En ce qui concerne les jours de semaine, chaque poste dispose de deux membres du personnel (cadre opérationnel) pour assurer l'accueil. Par contre, l'accueil du samedi se fait par un seul policier dans chaque poste.

Nous avons mis l'accent sur la fonction de « pré-accueil » qui oriente la personne vers le service ad hoc. Nous essayons de limiter le temps d'attente au minimum et évitons les renvois vers d'autres services.

De manière générale, même si la norme fixée en la matière n'est pas tout à fait respectée au sein de la zone, il est intéressant de constater (via le Moniteur de Sécurité) qu'une majorité des citoyens sont satisfaits quant à l'accessibilité au commissariat de police mais aussi quant à la manière d'accueillir les citoyens au bureau.

Toutefois, on constate une différence significative en fonction de la commune : il semblerait que les habitants de Saint-Nicolas soient plus satisfaits de l'accueil reçu que les Ansois. Une autre forme d'accessibilité réside dans l'accueil téléphonique. A cet égard, le Moniteur de Sécurité livre également des résultats assez positifs pour la zone de police.

## INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'équipes d'intervention</i>		<i>Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01/07/2019	2	24h/24 1 : 6/14 – 14/22 – 22/06 1 : 7/15 – 15/23 – 23/07	0	0	36.470 hrs
NORME: 1 équipe 24h/24 + 1 équipe de pointe 84h/semaine					
<b>La norme fixée est largement respectée</b>					

Au fil des années, des aménagements ont été réalisés pour adapter la fonction « intervention et surveillance générale » aux besoins réels de la population, tout en respectant le statut du personnel (heures prestées, temps de repos, sécurité des services).

La fonctionnalité était auparavant scindée territorialement entre deux services : le poste local d'Ans et le poste local de Saint-Nicolas. Depuis le 1er janvier 2012, l'intervention a fait l'objet d'une centralisation ; elle fait partie de la direction opérationnelle de la zone.

Le service intervention est un service dont la disponibilité doit être maximale afin de réduire autant que possible les délais d'attente, en tenant compte des distances à parcourir et des différents types d'interventions. Nous avons donc organisé les services en instaurant deux équipes de permanence organisées sur base d'horaires légèrement décalés afin de conserver intacte notre capacité d'action (couverture réciproque des services).

Vu l'exiguïté de notre ressort et nos deux équipages, nous sommes en général sur l'intervention endéans les 20 minutes. Il se peut que certaines interventions non urgentes soient différées, avec bien entendu des explications données au requérant. Hors intervention, les équipages exercent des surveillances et contrôles axés sur les priorités zonales.

En ce qui concerne l'encadrement : nous avons un système de garde OPJ et OPA 24h/24<sup>37</sup>. En outre, les équipes d'intervention peuvent bénéficier, à certains moments, du renfort des équipes PAC<sup>38</sup>. Nous pouvons également bénéficier de l'assistance des zones de police voisines en cas de nécessité.

<sup>37</sup> Pour le surplus, voir la fonctionnalité *gestion négociée de l'espace public* en page 71.

<sup>38</sup> PAC = **P**atrouilles **A**nti-**C**riminalité. Ces dernières ont été créées au sein de la zone (en 2013) pour évoluer sur notre territoire dans une logique proactive, mais elles peuvent occasionnellement prêter main forte aux équipages d'intervention, voire prendre les premières mesures dans l'attente de l'arrivée d'une équipe de permanence mobile.

## ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
01/07/2019	Oui(*) 2 collaboratrices : 1 psychologue et 1 assistante sociale	Oui	Oui ZP GHAWA ZP HESBAYE	3.040 Hr*
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
<p><b>La norme fixée est largement respectée</b></p> <p>(*) Mentionnons toutefois que nos deux collaboratrices ne sont pas reprises dans notre capacité policière car elles sont employées par l'administration communale et subsidiées en partie via une subvention de la Région Wallonne.</p>				

Le Service d'Aide Policière aux Victimes (SAPV) intervient 24h/24 sur le territoire de la zone, soit à la demande des victimes, soit à la demande des policiers. Dans un premier temps, le service adopte une démarche d'écoute et de soutien psychologique afin de gérer les situations de crise et d'éviter un stress post-traumatique aux victimes.

Dans un second temps, le service réoriente les victimes en fonction de demandes précises. Le personnel ne réalise pas de suivi à long terme, mais écoute, conseille et accompagne les victimes vers des services spécialisés. Il sert en outre de relais entre la victime, les instances judiciaires et les services sociaux de proximité.

Le SAPV veille à un accueil de qualité des victimes et à la bonne application de la Circulaire GPI 58 (éliminer le sentiment d'insécurité).

Outre la prise en charge des victimes d'infractions, le service s'occupe également de la sensibilisation et de la formation continue des membres du personnel dans le domaine de l'assistance policière aux victimes (art 46 de la Loi sur la Fonction de Police). Une attention spécifique est accordée à l'accueil des victimes de moins de 14 ans ainsi que des victimes de délits sexuels et d'actes de violences. L'échange d'informations entre les différents services d'assistance est performant.

Dans le cadre de la prise en charge permanente des victimes, un protocole d'accord (partenariat) a été signé avec deux zones voisines (ZP Awans/Grâce-Hollogne et ZP Hesbaye)<sup>39</sup>. Un rôle de garde 24/7 a été établi avec le personnel du SAPV des trois zones de police.

Nos deux collaboratrices ont également été désignées en tant que personnes de confiance en matière de violences, harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail. Elles font également partie du projet « harcèlement »<sup>40</sup> qui a vu le jour en 2016 afin de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

<sup>39</sup> Principalement pour les rappels de nuit et de week-end.

<sup>40</sup> Pour plus d'information sur ce projet, voir en page 73 – autres services opérationnels

## RECHERCHE ET ENQUETE LOCALES

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Effectif global du corps (organique)</i>	<i>Effectif cadre opérationnel</i>	<i>Service Recherche et Enquête (membres fixes)</i>	<i>Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête</i>	<i>Capacité "recherche" annuelle</i>
			<b>Nombre ETP ops</b>	<b>Nombre d'ETP ou d'heures</b>	
<b>01/07/2019</b>	114 OPS 9 CAllog	114	12 (1CP – 4INPP – 7INP)	636 h	16.302 h
NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global $\geq$ 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					
<b>La norme fixée est largement respectée</b>					

La zone de police dispose d'un service de recherche et d'enquête à part entière (BLR). Ce service est composé de douze membres fixes, soit un peu plus de 10% de l'effectif opérationnel du corps de police.

Ce service prend en charge les dossiers (apostilles et initiative) plus complexes. Il s'agit en majorité de recherches ou d'enquêtes nécessitant des connaissances plus approfondies dans des matières spécifiques ou un engagement d'une certaine durée. C'est pourquoi chaque membre suit régulièrement des formations spécifiques afin d'accomplir au mieux ces tâches particulières.

Ce service est composé de trois sections :

- la section stupéfiants/criminalité économique et financière, composée de 2 INPP et 2 INP ;
- la section jeunesse/mœurs, composée de 2 INP ;
- la section vols/criminalité urbaine, composée de 2 INPP et 3 INP.

Notons également la présence d'un membre CAllog C qui assure la fonction de secrétariat à temps plein.

Dans un certain nombre de matières ayant un volet judiciaire (TEH, fraude sociale, mariages blancs, radicalisme, etc.), les suites d'enquête simples sont réalisées par les inspecteurs de quartier. Elles représentent au total 968 heures.

La BLR exerce une bonne circulation de l'information au sein de la zone en entretenant notamment des liens étroits avec les inspecteurs de quartier (surtout en matière de radicalisme), ainsi que les autres services opérationnels spécialisés.

En outre, ce service veille constamment à agir dans le respect de la COL 2/2002<sup>41</sup> organisant la répartition des tâches avec la PJF.

<sup>41</sup> Directive ministérielle organisant la répartition des tâches, la collaboration, la coordination, l'intégration entre la police locale et la police fédérale en ce qui concerne les missions de police judiciaire.



## GESTION NEGOCIEE DE L'ESPACE PUBLIC

<b>Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)</b>	<b>OPA</b>	<b>Oui</b>	<b>Dans un accord de coopération interzonale</b>	<b>Oui</b>
		<b>Non</b>		<b>Non</b>
<b>Date enregistrement des données</b>	<b>OPJ</b>	<b>Oui</b>	<b>Dans un accord de coopération interzonale</b>	<b>Oui</b>
		<b>Non</b>		<b>Non</b>
<b>01/07/2019</b>				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				
<b>La norme est respectée</b>				

La zone assume seule ses obligations en matière de permanence OPA et OPJ.

Un rôle d'OPA est assuré dans la zone de police. Il s'agit d'un rôle journalier qui couvre une période de 24h. L'ensemble des officiers y participent.

Les équipes d'intervention ainsi que l'ensemble du personnel de la zone bénéficient 7 jours sur 7 d'un encadrement par un OPJ de jour<sup>42</sup> et de soirée<sup>43</sup>.

Du dimanche au lundi, un encadrement entre 23 heures et 7 heures est également prévu par un OPJ contactable-rappelable. Par contre, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche étant des périodes plus sensibles en matière d'intervention, les équipes bénéficient d'un OPJ de permanence (23-07h) qui les accompagne sur le terrain.

Dans ce cadre, les OPJ ont donc un rôle primordial de coordinateur, ils sont chargés de superviser les équipes de terrain.

Comme expliqué précédemment, la zone assure une gestion propre pour l'ensemble de ses services d'ordre locaux (festivités locales, événements sportifs et autres). Nous sollicitons rarement (voire jamais) des renforts auprès de la police fédérale hors S.O. supralocaux.

La zone de police a opté pour davantage développer une approche et une gestion négociée de l'espace public impliquant tous les acteurs potentiellement concernés et ce de façon optimale (services communaux, organisateurs, signaleurs, gardiennage privé, etc.). De plus, elle complète cela par la collecte et l'exploitation de l'information utile pour une meilleure analyse des risques. Cette approche se concrétise de diverses façons : implication des gardiens de la paix dans de nombreux services d'ordre et recours aux signaleurs dans les manifestations sportives.

<sup>42</sup> Présence « physique » (OPJ de permanence) de 07 à 15hrs.

<sup>43</sup> Présence « physique » (OPJ de permanence) de 15 à 23hrs.

Le développement de cette politique permet de limiter quelque peu la capacité policière consacrée à la gestion de l'ordre public ou à tout le moins de la contenir si les manifestations sportives et culturelles venaient à augmenter sur le territoire zonal.

En matière de capacité, il reste toutefois un problème récurrent pour la zone : les actions syndicales en milieu carcéral. En effet, c'est le caractère imprévisible et spontané de ces actions qui est relativement difficile à gérer.

Dans le cadre de la capacité hypothéquée, la zone de police met une partie de sa capacité opérationnelle à disposition de la police fédérale. Elle s'inscrit donc pleinement dans le respect de la directive contraignante MFO-2<sup>44</sup>, cette capacité étant planifiée par le Directeur coordinateur.

Le détail des engagements policiers des zones de l'arrondissement pour l'année 2018 figure en ANNEXE 10.

Dans la lignée du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) établi par la Province de Liège, les deux communes de la zone disposent, elles aussi, de leur propre plan d'urgence et d'intervention (PUI).

## CIRCULATION

Date enregistrement des données	Capacité de travail totale Ops + CALog en ETP ou en heures		Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
	ETP	Heures prestées en 2018	Service Circulation spécifique	Activités réparties entre les autres fonctionnalités	
			ETP/Heures	Heures	
01/07/2019	114 Ops 9 CALog	211.998	4,5 / 5.924	2.699	8.623 h
<p>NORME: 8% de la capacité de travail totale de la zone de police, effectifs opérationnel et CALog compris (soit 9 FTE ou 13.680 heures)</p> <p><b>La norme fixée n'est pas atteinte :</b> Que ce soit en terme de membres du personnel ou de capacité de travail, nous atteignons seulement les 4%. Cela est notamment dû au fait que le service roulage s'est vu vidé de sa substance en 2017 au vu du manque de capacité au sein de la zone. Mentionnons aussi que différentes activités ne font pas l'objet d'un encodage spécifique : trois dimensions ne sont pas quantifiables via Galop, à savoir la mobilité (autorisations de chantier, avis aux autorités, etc.), les constats d'accidents et l'analyse de la sécurité routière (englobés dans le travail quotidien).</p>					

Au sein de la zone de police, la fonctionnalité circulation est essentiellement assurée par un service spécifique : le service « roulage »<sup>45</sup>. Ce dernier s'est malheureusement vu vidé progressivement de sa substance au vu du manque de capacité au sein de la zone. Les

<sup>44</sup> Directive ministérielle relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative.

<sup>45</sup> Ce service a été créé le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (prémices à la 7<sup>ème</sup> fonctionnalité de base).

missions « roulage » du personnel qui y était affecté étaient régulièrement détournées et remplacées par d'autres missions de base.

Ce service se compose actuellement de 3 INPP, de 3 INP et de 2 AgP. Hormis les deux agents de police, les membres n'exercent pas dans la fonctionnalité circulation à temps plein ; ils font également partie de la fonctionnalité intervention dont ils doivent aussi assurer les missions.

Le service roulage s'occupe principalement de l'exécution de notre contrat de sécurité routière, de la fluidité de la circulation et de son contrôle actif et visible sur le terrain.

Concrètement, ce service gère la double problématique de la sécurité routière et de la mobilité. En tant que service à part entière, il prépare et met en œuvre les campagnes de sécurité routière zonales, provinciales et fédérales et prend en charge à son niveau les contrôles réalisés avec les radars préventifs et répressifs. Il assure la sécurisation aux abords des écoles avec l'appui des inspecteurs de quartier. Il gère la sécurisation des chantiers, prodigue des avis sur les infrastructures routières et joue un rôle de conseiller dans le cadre des plans de mobilité des communes de la zone.

Afin de définir et de réaliser des actions en adéquation avec la réalité de terrain (objectifs ciblés), un membre CA Log (criminologue) assure l'analyse de l'image de la sécurité routière locale (lieux problématiques, groupes-cibles, etc.).

Il veille également à l'encodage précis et régulier des contrôles de vitesse, alcool et drogues dans l'ISLP afin d'enrichir les données saisies dans les perceptions immédiates ou les procès-verbaux (visant à fournir une image complète des contrôles effectués).

Globalement, nous avons comptabilisé un total de 2.699 heures effectuées par les autres fonctionnalités, notamment l'intervention et le travail de quartier (fluidité de la circulation, prévention aux écoles, autorisations de chantier, etc.).

Sans pour autant pouvoir les quantifier objectivement en termes d'heures, nous devons également ajouter à cela les constats d'accidents réalisés par le personnel du service intervention.

## **Autres services opérationnels**

---

Afin de répondre au mieux aux impératifs stratégiques, plusieurs services ont été créés au sein de la zone de police afin de traiter des matières plus spécifiques.

### **Service PAC (Patrouilles Anti Criminalité)**

Pour répondre aux problématiques d'insécurité et de nuisances occasionnées par certains groupes criminels présents sur le territoire de notre zone de police (bandes de jeunes délinquants, criminels itinérants, etc.) et rétablir un sentiment de sécurité dans le chef de la population, il a été décidé de mettre sur pied, à la fin de l'année 2012, des patrouilles de sécurisation.

Chaque patrouille se compose de trois membres du personnel et a pour mission de s'attaquer à la criminalité urbaine de manière visible en :

- procédant à des contrôles de véhicules, personnes et débits de boissons,
- recherchant et interpellant les personnes signalées,
- prêtant assistance aux équipes de permanence mobile en cas de nécessité,
- effectuant des missions de prévention générale ou ciblée,
- prêtant assistance aux services judiciaires (perquisitions renforcées, transfert de personnes dangereuses, etc.),
- recherchant et collectant des informations.

Les missions des PAC sont exécutés exclusivement sur le territoire de la zone de police. A priori, aucun appui latéral à d'autres zones n'est autorisé sans l'accord du Directeur Opérationnel (DirOps).

Ses membres ont été sélectionnées parmi le personnel volontaire sur base d'un profil de fonction. Ils bénéficient de formations renforcées et spécifiques dans le domaine des tactiques et techniques d'intervention ainsi qu'en maîtrise de la violence.

Actuellement, ce service est composé d'1 INPP et de 11 INP. Tous font également partie intégrante du rôle « interventions » et ne sont donc pas affectés à temps plein à cette mission. Les patrouilles sont planifiées selon les disponibilités de service<sup>46</sup>.

### **Cellule de techno-prévention**

Cette cellule est composée de trois membres (1 INPP et 2 INP) qui ont suivi la formation de conseiller en prévention vol.

Ils interviennent chez des particuliers ou des commerçants afin d'examiner la sécurité des lieux face aux tentatives d'effraction. Ils sont également présents dans des stands lors de certaines manifestations locales et dans le cadre des campagnes de prévention (1 jour sans, etc.) dans le but de sensibiliser le public à cette problématique.

### **Cellule armes**

La gestion des dossiers de détention d'armes à feu ainsi que les nouvelles demandes. Elle est du ressort d'un INP, également spécialiste en maîtrise de la violence et moniteur tir. La zone dispose en outre de 5 membres opérationnels spécialisés en maîtrise de la violence avec arme à feu.

### **Section Ordre Public (OP)**

Comme nous l'avons spécifié plus haut, les communes d'Ans et de Saint-Nicolas, toutes deux situées en zone périurbaine, accueillent de plus en plus d'évènements (manifestations festives, sportives ou culturelles) ayant un impact sur l'ordre public.

---

<sup>46</sup> Par exemple, 127 prestations PAC ont été réalisées en 2018, soit 10 par mois.

Par ailleurs, nos services sont chargés de suivre un nombre non négligeable de personnes appartenant à divers groupements repris sur la liste du Ministre de l'Intérieur.

Dans le même ordre d'idée, nous portons une attention toute particulière à la problématique du radicalisme. De ce fait, la Section OP est chargée de stimuler le recueil d'informations auprès des collaborateurs et partenaires externes, de procéder à l'évaluation de la menace, de fournir aux autorités des conseils en matière de sécurité, de rédiger la documentation ad hoc (RAR, ordonnances de police), de préparer les services d'ordre policiers et enfin, d'évaluer la gestion des évènements.

### **Personnes de référence**

La zone compte également des personnes de référence dans certaines matières spécifiques comme la TEH, la criminalité EcoFin, la criminalité informatique, les stupéfiants, le radicalisme, les mœurs, la criminalité contre les biens et contre les personnes, la protection des animaux et le bien-être animal mais aussi en roulage (détection de drogues au volant).

Ces personnes de référence permettent en outre de répondre à des besoins de spécialisation nuancée pour gérer ces problématiques complexes. Elles constituent donc des points de contact zonaux dans ces matières. Elle apportent également leur expertise aux autres membres du personnel lors de formations internes (« Train the trainer »).

### **Cellule harcèlement**

En 2016, une équipe « harcèlement » a vu le jour au sein de la zone de police avec pour but de sensibiliser les adolescents à la problématique du harcèlement scolaire. Cette cellule est pluridisciplinaire : elle regroupe 2 INP(P) de l'intervention, les 2 INP de la section jeunesse de la BLR et les 2 membres du SAPV.

Les objectifs de cette cellule sont notamment de :

- sensibiliser et amener un échange sur la thématique du harcèlement auprès des élèves de première secondaire ;
- conscientiser au rôle de chacun dans ce phénomène (victime, auteur, témoin) ;
- attirer l'attention sur la mauvaise utilisation des réseaux sociaux ;
- fournir aux élèves, ainsi qu'à leurs parents, une vision positive des services de police ;
- informer les élèves des ressources disponibles au sein de la zone de police ;
- établir des liens privilégiés avec les directions et le corps enseignant des trois écoles secondaires reprises sur notre zone de police ;
- développer un partenariat et la prévention au sein de la zone de police.

### **SIPP<sup>47</sup> - Conseiller en prévention**

En 2018, la zone a procédé à l'engagement d'une conseillère en prévention de niveau 2. Elle assiste le Chef de Corps et l'ensemble du personnel dans l'application des mesures

---

<sup>47</sup> Service Interne de Protection et de Prévention au Travail. L'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail régit la fonction de conseiller en prévention au sein d'un service interne (M.B. 31/03/1998).

visées par la loi sur le bien-être au travail<sup>48</sup>. Elle se concentre essentiellement sur la sécurité et l'hygiène au travail.

La conseillère en prévention fonctionne en partenariat avec un organisme externe (SPMT Arista) en ce qui concerne la médecine du travail (aspects psychosociaux).

### Personnes de confiance

En matière de violence et de harcèlement au travail<sup>49</sup>, la zone dispose de deux personnes de confiance (membres du SAPV).

## Missions et tâches à caractère fédéral

La zone de police satisfait pleinement aux prescriptions réglementaires relatives aux tâches et missions à caractère fédéral.

Mentionnons toutefois que le territoire zonal ne comporte pas de Cours ou de Tribunaux, ni de missions diplomatiques ou consulaires. D'autre part, un établissement pénitentiaire (Lantin) se trouve sur une zone de police limitrophe.

Dans ce cadre, la zone de police exécute :

- les missions à caractère fédéral comprises dans le plan zonal de sécurité ;
- les missions relatives au plan d'action d'arrondissement ;
- la recherche d'informations nécessaires aux autorités fédérales ;
- le renfort à certaines enquêtes judiciaires fédérales ;
- les opérations de police supra-locales à l'égard de personnes, de véhicules ou autres biens recherchés ;
- l'appui aux fonctionnaires publics chargés d'une inspection, d'un contrôle ou d'un constat.

La zone de police respecte les [directives contraignantes](#) qui ont été publiées et diffusées. Cette contribution prend la forme suivante :

<p><b>MFO-1</b></p> <p>Police des Cours et Tribunaux, transfert des détenus, maintien de l'ordre dans les prisons en cas de troubles et d'émeutes.</p>	<p>Pas d'application.</p> <p>Mentionnons toutefois l'existence d'une convention avec la zone de police de Liège pour le transfert des détenus au palais de justice (en compensation de la prise en charge de nos détenus).</p> <p>En 2018, on comptabilise 148 prestations (soit un total de 1.184 heures).</p>
--	---

<sup>48</sup> Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B. 18/09/1996).

<sup>49</sup> Loi du 11 juin 2002 relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail (M.B. 22/06/2002).

<p><b>MFO-2, MFO-2bis, MFO-2ter</b></p> <p>Gestion capacité en personnel - octroi de renfort par la police locale pour des missions de police administrative.</p> <p>Ligne de crédit 2018 : 2.845 UH.</p>	<p>La zone de police fait partie de la catégorie HyCap B.</p> <p>Pour 2018, la ligne de crédit HyCap de la zone de police est de l'ordre de 2.367 UH (soit 83,2%) répartie comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7% consacrés à la formation ;</li> <li>▪ 18,9% consacrés aux missions A ;</li> <li>▪ 57,3% consacrés aux missions B.</li> </ul> <p>La zone a honoré la majorité des demandes d'appui latéral gérées par le niveau fédéral. A titre informatif, la ligne HyCap moyenne de l'arrondissement est de 68,07%.</p> <p>Sur l'ensemble du personnel de la zone, 20 membres ont reçu la formation HyCap (3 cadres moyens et 17 cadres de base). 1 INPP et 7 INP sont disponibles au plus tôt après 24 h de préavis.</p>
<p><b>MFO-3</b></p> <p>Gestion de l'information de police judiciaire et administrative. Echange d'informations.</p>	<p>La base documentaire de l'ISLP permet à chaque collaborateur une consultation de la MFO-3 via l'application PORTAL.</p> <p>La zone assure la formation continuée de son personnel par des séances d'information régulières en fonction de l'évolution du système.</p> <p>Chaque utilisateur ISLP effectue lui-même les couplages. Le contrôle général de qualité est assuré au sein de chaque direction par le personnel d'encadrement (INPP).</p> <p>Deux gestionnaires fonctionnels et deux codeurs assurent la validation des données en BNG.</p>

<p><b>MFO-4</b></p> <p>Surveillance et contrôle par les services de police en matière de sécurité privée.</p>	<p>Pas d'application.</p>
<p><b>MFO-5</b></p> <p>Mission de protection spéciale des personnes et des biens immobiliers et mobiliers.</p>	<p>Pas d'application.</p>
<p><b>MFO-6</b></p> <p>Fonctionnement et organisation des CIA.</p>	<p>1 ETP (cadre de base) est détaché pour la participation au CIA depuis 2001.</p> <p>L'ensemble des données d'intervention de la zone sont mises à disposition de manière automatisée au CIA.</p> <p>La zone contribue également à l'alimentation des différentes bases de données élaborées par le CIA.</p>
<p><b>MFO-7</b></p> <p>Gestion d'évènements dynamiques non planifiés.</p>	<p>Mobilisation réflexe : 2 postes d'observation prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANS – carrefour des Français</li> <li>- SAINT-NICOLAS – carrefour Tête de Bœuf</li> </ul> <p>Rôle de garde OPJ et OPA assuré 24h/24. Pas de dispatching autonome (CIC Liège).</p>

Les principales [circulaires du Collège des Procureurs Généraux](#) publiées sont également respectées (pour ce qui concerne la zone de police).

<p><b>COL 2/2002</b></p> <p>Répartition des tâches, collaboration, coordination et intégration entre la police locale et la police fédérale en ce qui concerne les missions de police judiciaire.</p>	<p>La zone participe à des réunions de coordination avec la PJF afin d'assurer une circulation de l'information, une approche, une contribution et une concertation transversales et intégrées.</p>
---	---



<p><b>COL 8/2005</b></p> <p>(révisée le 09/02/2012)</p> <p>Enquête policière d'office (EPO) et procès-verbal simplifié (PVS).</p>	<p>Les EPO et PVS constituent une charge administrative anciennement de la responsabilité du parquet. Cette charge de travail représente 0,75 ETP pour la zone. La cellule EPO a été créée au sein du CIZ et s'assure de la bonne exécution de la circulaire.</p>
<p><b>COL 4/2006</b></p> <p>Politique criminelle en matière de violence dans le couple.</p>	<p>La zone dispose de 2 membres spécialisés dans ce type de matière (BLR).</p> <p>Ce dispositif est renforcé par un partenariat avec le service d'aide policière aux victimes (SAPV) qui assure un rôle essentiel dans la prise en charge des victimes.</p>

En ce qui concerne les [circulaires ministérielles](#), il est évident qu'elles constituent la base de travail de la zone de police et qu'elles sont toutes appliquées dans leurs principes. Précisons toutefois que pour l'application de la **PLP 37** (coopération et échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme), la zone dispose de deux membres du personnel opérationnel référents. Ceux-ci participent activement à la CSIL<sup>50</sup> et à la Task Force Locale.

La zone de police participe activement à chaque [opération FIPA](#) initiée par le Directeur coordinateur de la police fédérale. Il s'agit des FIPA au sens strict, c'est à dire des opérations organisées avec du personnel fédéral ou d'autres zones. Des opérations zonales d'envergure sont également organisées périodiquement, à raison de deux ou trois fois par an. Elles impliquent du personnel des différents services de la zone de police.

#### [Autres...](#)

**Arrêté Royal (AR) du 26/03/2005** (détachement structurel de membres du personnel des services de police) : 2 membres du cadre de base et un membre du cadre moyen sont détachés à temps plein au CIC et CIA (4 ETP).

La zone contribue également aux diverses **campagnes de sécurité routière menées par l'AWSR**.

<sup>50</sup> Cellule de Sécurité Intégrale Locale.

## Contribution au Plan National de Sécurité

---

Le plan national de sécurité (PNS) est le fil conducteur de la police intégrée, structurée à deux niveaux. Il sert de ciment pour un fonctionnement cohérent entre les services de police locaux et fédéraux.

Avant tout, il est prévu un alignement avec le PNS, conformément à l'article 37 de la LPI. Le PNS actuel 2016-2019, qui est par ailleurs lui-même aligné sur l'actuelle Note-Cadre de Sécurité Intégrale 2016 (NCSI), expire le 31 décembre 2019. C'est la raison pour laquelle la circulaire interministérielle PLP 58 prévoit la possibilité de soumettre, via une fiche d'analyse, des suggestions par rapport aux phénomènes de sécurité et à d'autres thèmes qu'il nous semble essentiel de retrouver dans les futurs plans de gestion nationaux.

En ce qui concerne le [PNS 2012-2015](#), la zone de police avait retenu trois des dix phénomènes prioritaires. En 2013, le Conseil Zonal de Sécurité avait choisi de développer des actions dans les thèmes suivants : les vols qualifiés dans les habitations ; les vols avec violences commis avec ou sans armes et la sécurité routière (conduite sous influence et vitesse excessive).

La problématique des stupéfiants dans son ensemble ainsi que les nuisances et incivilités (dégradations volontaires, vandalisme, dépôts clandestins) avaient été retenues comme attentions particulières.

A l'heure actuelle, le PNS pour le prochain cycle (2020-2023) n'est pas encore publié. Une fiche d'alignement sur le nouveau PNS sera envoyée en temps voulu. Dès lors, nous avons repris la ligne directrice du [PNS 2016-2019](#), dont les ambitions sont :

- la police intégrée doit fournir un service de qualité à la population. Tous les citoyens ont droit à un traitement correct et de qualité de leurs dossiers ou requêtes et doivent pouvoir compter sur notre engagement pour assurer leur sécurité ;
- l'approche des phénomènes de sécurité se fera via des thèmes transversaux, le fonctionnement par programmes et les projets d'amélioration du travail quotidien ;
- la police organise son système de maîtrise de l'organisation par le biais de processus de politique d'appui, afin de pouvoir mobiliser du personnel de manière efficace et professionnelle pour lutter de manière efficace et efficiente contre la criminalité et l'insécurité sur le terrain.

En ce qui concerne les phénomènes de sécurité, le PNS 2016-2019 souhaite :

1. s'investir dans la lutte contre la **radicalisation**, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ;
2. déstabiliser les organisations qui se livrent à la **traite des êtres humains** ;

3. contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de **drogue** sous toutes ses formes ;
4. contribuer à la lutte contre la **fraude sociale et fiscale** ;
5. organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la **cybercriminalité** et de la cybersécurité, et renforcer l'expertise et les connaissances des services de police à ce sujet ;
6. lutter contre la **criminalité violente**, l'atteinte à l'intégrité et la discrimination ;
7. mener une politique dissuasive dans le domaine de la **criminalité contre les biens**, en mettant l'accent sur les cambriolages commis par les auteurs itinérants ;
8. contribuer à organiser une approche multidisciplinaire dans le cadre de la **criminalité environnementale** (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, etc.) ;
9. veiller à un contrôle suffisant et de qualité du **respect du code de la route** par du personnel dûment formé et équipé (dans le but de réduire le nombre de décès sur les routes) ;
10. maintenir les efforts en matière de lutte contre les **incivilités** et mettre en application la gestion négociée de l'espace public.

Pour atteindre les objectifs fixés avec la qualité requise, le PNS 2016-2019 veut tendre vers une organisation policière performante (plus grande professionnalisation et modernisation de la gestion interne).

Il faut mettre en place une approche globale et faire preuve de flexibilité par rapport aux nouvelles tendances, nouveaux besoins, initiatives structurelles et/ou organisationnelles développées à d'autres niveaux. La police fédérale et la police locale doivent toutes les deux diriger leur réflexion et leur action vers l'avenir.

A ce titre, il est prévu d'investir dans les domaines suivants :

- une politique des ressources humaines moderne,
- la gestion de l'information et l'ICT<sup>51</sup>,
- la gestion optimale des moyens disponibles,
- l'innovation et les nouvelles technologies,
- le développement durable.

#### Contribution prévue de la zone de police au PNS 2016-2019:



Comme précisé plus haut, pour la rédaction de ce plan, il a été tenu compte du PNS 2016-2019 pour les aspects qui concernent la zone de police.

Parmi l'ensemble des priorités du PNS, la zone de police a choisi de développer des actions dans les **phénomènes prioritaires** suivants :

- La lutte contre l'insécurité routière (vitesse très excessive, conduite sous influence, conduite sans permis et/ou assurance).

<sup>51</sup> ICT = Techniques de l'Information et de la Communication.

- Les vols qualifiés dans les habitations (cambriolages) ;
- Les vols avec violences en général (en ce compris les vols à main armée et les violences dans l'espace public) ;

Ces phénomènes prioritaires ont été choisis selon les spécificités locales. Différents *plans d'action* seront réalisés durant la totalité du cycle 2020-2025 dans les domaines concernés.

D'autres phénomènes faisant partie du PNS feront l'objet d'une **attention particulière** de la part de nos services : la criminalité environnementale, nuisances et incivilités, le trafic/vol de véhicules et la vente (deal) de stupéfiants.

**N'ont pas été retenus par la zone de police comme phénomènes prioritaires** (bien qu'énoncés dans le PNS de référence) : le terrorisme, la traite et le trafic d'êtres humains, la fraude sociale et fiscale ainsi que la cybercriminalité.

La raison de cette non sélection est essentiellement le peu d'impact réel de ces faits sur le territoire de la zone de police.

Notons toutefois que ces phénomènes seront *intégrés de manière transversale dans le travail régulier et quotidien de nos différents services*. Comme pour les cycles précédents, la zone sera très attentive à la sécurité en matière de transports en commun et à la violence intra-familiale (Col 4/2006), aux directives contraignantes contenues dans la PLP 41 (criminalité juvénile) et dans la PLP 37 (lutte contre le terrorisme).

La zone de police continuera d'apporter sa contribution active aux différents projets arrondissementaux (mis en place par la police fédérale) qui s'inspirent du PNS 2016-2019. Ce dernier préconisait une telle approche dans la lutte contre certains phénomènes de criminalité.

## Missions et tâches en faveur de tiers

Les tâches en faveur de tiers sont supplémentaires à celles dévolues à la fonction de police de base classique et aux missions à caractère fédéral. Au sein de la zone, ces tâches sont généralement exécutées dans le cadre des missions ordinaires de police de base.

Parmi ces tâches, citons celles en faveur :

- des **communes** : la rédaction des arrêtés de police concernant l'occupation de la voirie et le suivi des chantiers, les enquêtes en matière de changement d'adresse (inscription, radiation), les présences protocolaires lors de cérémonies publiques et la verbalisation en matière de réglementation communale pour un suivi des sanctions administratives par les fonctionnaires sanctionneurs, suivi et actualisation du Plan d'Urgence et d'Intervention, les constatations d'infractions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la gestion des événements et la protection des personnes, des biens et des institutions (via la police administrative – CP4 concernant la gestion négociée de l'espace public<sup>52</sup>), les avis techniques pour

<sup>52</sup> Circulaire CP4 du 11 mai 2011 relative à la gestion négociée de l'espace public pour la police intégrée, structurée à deux niveaux

des aménagements de sécurité aux abords des écoles et sur les voiries communales et régionales.

- du **Gouverneur de la Province**: la réalisation d'enquêtes suite aux demandes d'autorisation de détention d'arme des citoyens.
- des **huissiers de justice** : la protection des huissiers de justice dans le cadre de leurs missions (saisies, ouverture de porte, remise de pli, etc.), mais aussi les vérifications de domicile.
- d'**autres fonctionnaires** : le renfort et appui occasionnel des fonctionnaires d'autres services spécialisés (douanes – TVA – inspection sociale – ONEM – ONSS – affaires économiques et denrées alimentaires – auditorat du travail).
- des **transports en commun** (TEC et SNCB) : contacts réguliers avec les responsables des transports en commun desservant nos deux communes (en cas de déviation d'itinéraire et autres), patrouilles de prévention dans les bus.
- de l'**Office des Etrangers** : rédaction de rapports administratifs suite à l'interception d'un étranger.
- des **établissements scolaires** : dans le cadre du projet harcèlement, un contact privilégié a été instauré avec les directions des écoles secondaires.
- des **commerces** : en période de fin d'année, la prévention des vols à main armée dans les commerces de proximité et mise en œuvre de services spécifiques consacrés à cette problématique.

## 2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

Ce point dresse un état des lieux en matière de gestion des ressources humaines et de gestion des moyens au sein de la zone de police.

### Management des collaborateurs

---

Les **besoins et attentes de nos collaborateurs** ont été récoltés via deux sources : d'une part une analyse de risques psychosociaux, et d'autre part une enquête interne (sondage).

En 2018, le Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT) Arista a réalisé, à la demande du Collège de police, une enquête relative au bien-être et à la charge

---

(MB 14/06/2011).

psychosociale (analyse des risques psychosociaux). Cette analyse avait pour but d'identifier les situations susceptibles d'engendrer une charge psychosociale pour le personnel. Elle peut être consultée dans son intégralité à l'[ANNEXE 9](#).

La charge psychosociale est constituée de tous les éléments de nature psychosociale qui diminuent ou augmentent la pénibilité au travail comme : l'organisation du travail, la communication au sein de l'institution, l'exercice de l'autorité, les relations humaines, le climat de travail, etc.

De manière générale, la majorité des collaborateurs se situent dans un indice « moyen » de bien-être, ce qui correspond à une valeur de 5,87 sur 10. Face à ce constat, l'enquête nous a permis de mettre en exergue les dimensions à effet négatif (facteurs de risque) et d'autres à surveiller.

Concrètement, trois facteurs de risque ainsi que cinq facteurs à surveiller ont été détectés au sein de la zone de police. Ci-dessous, un tableau reprenant la synthèse des dimensions évaluées :

Intitulé de la dimension	Evaluation	Type de facteur
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>		
Latitude décisionnelle et organisationnelle Management Ethique organisationnelle Politique de bien-être	Positive ( 86 %)	Facteur de protection
	Mitigée ( 55 %)	Facteur à surveiller
	Positive ( 64 %)	Facteur de protection
	Négative ( 33 %)	Facteur de risque
<b>CONTENU DU TRAVAIL</b>		
Charge émotionnelle Charge mentale Clarté des tâches Sens du travail	Négative ( 80 %)	Facteur de risque
	Négative ( 75 %)	Facteur de risque
	Mitigée ( 54 %)	Facteur à surveiller
	Positive ( 94 %)	Facteur de protection
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>		
Evaluation Horaires de travail Formation	Mitigée ( 49 %)	Facteur à surveiller
	Positive ( 63 %)	Facteur de protection
	Positive ( 62 %)	Facteur de protection
<b>CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL</b>		
Conditions de vie au travail	Mitigée ( 50 %)	Facteur à surveiller
<b>RELATIONS INTERPERSONNELLES AU TRAVAIL</b>		
Communication et collaboration Relations avec la ligne hiérarchique	Mitigée ( 40 %)	Facteur à surveiller
	Positive ( 61 %)	Facteur de protection

On peut constater que les facteurs de protection et les facteurs à surveiller sont répartis plus ou moins équitablement dans chaque grande catégorie des risques psychosociaux.

Les trois facteurs de risque se retrouvent quant à eux dans les catégories « contenu du travail » et « organisation du travail ».

La zone de police travaillera donc prioritairement sur les **facteurs de risque** à savoir : la politique de bien-être, la charge émotionnelle et la charge mentale.

En ce qui concerne la *politique de bien-être*, trois items ont été évalués négativement (surtout par les cadres moyens de l'intervention et de la proximité) :

- la mise en place d'informations et d'actions de prévention,
- les solutions recherchées en cas d'identification de symptômes de stress,
- la sensibilité de la Direction au bien-être.

En ce qui concerne la *charge émotionnelle*, tous les items sont évalués de manière négative (principalement pour le service intervention) :

- la gravité des conséquences d'une erreur commise dans le cadre de la fonction,
- la confrontation à des événements difficiles,
- la lourde responsabilité de la fonction,
- les risques d'agression, la mission d'urgence,
- le fait de dépendre des collègues dans son travail.

Mentionnons toutefois que les facteurs de risque liés à la charge émotionnelle laissent généralement très peu de marge d'action quant à leur possibilité de prévention puisqu'ils sont inhérents à la fonction de policier.

Enfin, en ce qui concerne la *charge mentale*, cinq items ont été évalués négativement :

- les lourdeurs administratives,
- l'exécution simultanée de plusieurs tâches,
- la concentration sur de longues périodes,
- les interruptions régulières dans le travail,
- la complexification du travail.

Dans les dimensions « communication et collaboration » et « conditions de vie au travail », évaluées comme **facteurs à surveiller**, les collaborateurs ont indiqué 3 items « à améliorer ».

Pour la *communication et la collaboration*, la majorité des items étaient jugés négativement. Il s'agit de :

- l'existence de réunions de travail entre services,
- la communication d'informations sur l'évolution de la zone,
- l'explication des grands changements au personnel,
- les moyens mis en place pour assurer une bonne communication,
- la bonne communication entre les différents niveaux hiérarchiques,
- l'entraide entre services.

Pour les *conditions de vie au travail*, les items évalués négativement sont :

- l'environnement physique de travail confortable,

- l'exécution du travail dans de bonnes conditions de sécurité,
- les pannes fréquentes du matériel.

Parallèlement à cela, au vu du nombre important de nouvelles recrues qui ont rejoint nos rangs dernièrement, nous avons également lancé une enquête interne auprès des collaborateurs (en 2019). Les résultats peuvent être consultés dans leur intégralité à l'ANNEXE 7 (dans sa partie 2 : appréciation du fonctionnement interne).

Cette enquête interne a mis en avant une série assez diverse de points à améliorer qui, globalement, confirment les résultats de l'enquête psychosociale.

La majorité des problèmes identifiés concernent l'organisation et le cadre de travail. A l'exception de l'ambiance au sein de son propre service, un malaise général ressort dans l'ensemble des rubriques.

Il existe un problème également important entre les différents services : problème de coopération, problème de communication, problème de réponse aux demandes formulées. Cela peut s'expliquer en partie par la répartition des différentes directions sur différents sites. Il y a très peu de contacts directs entre les services, peu de feedback, peu de respect des procédures mises en place (lorsqu'il y en a).

Le personnel ne se sent pas toujours encouragé à prendre des initiatives et émet un bémol quant au fait de bénéficier de procédures de travail claires.

Il existe également des problèmes quant à la logistique (bien connus) au niveau des locaux et de l'effectif. Ces problèmes sont relevés essentiellement par les services opérationnels de terrain (BLR, intervention et proximité).

Enfin, vient le volet touchant à l'exécution du travail en tant que tel : il existe un malaise au niveau de l'appui apporté (par la hiérarchie) dans l'exercice des fonctions, de l'écoute ainsi qu'au niveau de la reconnaissance du travail à sa juste valeur. Certains membres du personnel regrettent également de ne pas toujours être au courant des orientations prises et des projets de leur service.

Des réponses obtenues, nous pouvons dégager **six grands axes** (classés par ordre d'importance) :

- la collaboration entre les services : améliorer la collaboration et la communication (échange d'infos) entre les services afin d'obtenir de meilleurs résultats et plus d'efficacité au sein de la zone ; éliminer les cloisonnements qui existent entre les différents services (collaboration constructive dans un but commun); assurer une meilleure répartition des tâches entre les services ; créer un véritable esprit de corps (solidarité).



- la motivation du personnel : planifier les services de manière équitable et faire en sorte que les relations avec la ligne hiérarchique soient équitables (l'ensemble du personnel doit être mis sur un même pied d'égalité); plus d'écoute, de soutien, d'appui la part de la ligne hiérarchique, tous grades confondus (valorisation du travail).
- la gestion de la logistique : améliorer le réseau informatique et la téléphonie, créer un site internet pour la zone et le tenir à jour) ; améliorer la gestion logistique de la zone par la désignation de personnes responsables pour les achats et la gestion du matériel (suivi des véhicules, etc.).
- le bien-être au travail : améliorer les conditions de travail (locaux) ; améliorer la protection du personnel dans le cadre de leur travail et sur les lieux de travail.
- le management du personnel : améliorer le système d'évaluation du personnel ; mettre en place des procédures de contrôle (plus de discipline) ; avoir plus de réunions de concertation pour une meilleure organisation du corps de police; définir un cadre de travail et des procédures claires (ligne de conduite – vision claire).
- le développement des compétences : avoir des formations adéquates pour le développement des connaissances spécifiques (spécialisation) ; avoir des formations dans les nouvelles technologies mises à disposition comme outils de travail (programmes informatiques sous-utilisés par manque de connaissances) ; renforcer les formations en interne sur différents thèmes (tendances actuelles, remises à niveau).

D'autres remarques ont été formulées, comme le souhait de recruter du personnel opérationnel supplémentaire (INP et INPP) et engager plus de capacité d'initiative dans les actions sur le terrain (accentuer les contrôles roulage, PAC et PZS – plus de proactivité – plus de patrouilles en véhicule banalisé pour les flagrants délits).

Durant les années à venir, nous prendrons en considération les résultats de ces enquêtes pour orienter nos travaux afin de rencontrer au mieux les attentes et besoins des collaborateurs avec les moyens qui sont les nôtres, que ce soit au niveau budgétaire, statutaire ou logistique. Dans ce cadre, un premier plan d'action a été élaboré par la conseillère en prévention et sera adapté en fonction de l'évolution de l'organisation.

La **politique du personnel (mobilité, recrutement et sélection)** est plutôt orientée sur l'anticipation maximale des départs à la pension, en NAPAP ou en mobilité et sur le remplacement (temporaire le cas échéant) des membres du personnel en maladie de longue durée.

Entre les mutations par mobilité et les départs à la pension, force est de constater qu'une partie importante de la gestion des ressources humaines consiste à s'assurer de disposer de la capacité nécessaire pour soutenir les objectifs organisationnels et opérationnels. Il

convient de prévoir au bon moment l'ouverture des emplois adéquats de manière à opérer les recrutements nécessaires.

La zone essaye de remplacer tout départ naturel par un engagement de personnel le plus rapidement possible afin d'obtenir un effectif maximum.

Néanmoins, vu le non octroi du congé préalable à la pension, les membres de notre personnel utilisent en général leur quota maladie avant leur départ à la pension.

Afin de gagner un maximum de capacité opérationnelle, la zone de police essaye d'obtenir une polyvalence nuancée et une implication capable de chaque membre du personnel et ce dans le cadre des missions de la police locale imposées par la loi sur la police intégrée.

Sur le plan des recrutements, les procédures de sélection ont été progressivement affinées. Les examens sont adaptés aux profils recherchés.

Les appels à candidature sont effectués sur base de profils précis résultant des besoins réels des services. L'information circule au préalable en interne afin de favoriser les glissements.

Pour le volet « **formations et entraînement** », la zone de police assure annuellement la formation continuée dans différents domaines pour tous les membres du personnel opérationnel. Elle investit également dans les formations à la maîtrise de la violence avec et sans armes à feu (GPI 48<sup>53</sup>) par ses propres policiers (5 moniteurs).

La zone dispose en outre d'un membre du personnel « chargé de cours » et spécialiste en maîtrise de la violence. Ce dernier analyse en continu les besoins de la zone de police.

Par ailleurs, la zone de police prévoit également la capacité nécessaire pour la formation continuée ainsi que pour le recyclage en matière d'HyCap.

Enfin, les membres du cadre administratif et logistique suivent quant à eux des formations certifiées.

Le **contrôle interne** est géré essentiellement par un officier, mais aussi par un cadre moyen. Leur approche est à ce stade essentiellement individuelle.

Un appui est également fourni au Comité P et à l'Inspection Générale lorsque notre collaboration est sollicitée ou que des contrôles/visites thématiques sont organisés.

Le code de déontologie et les valeurs y attachées sont au sein de notre corps de police le point de repère pour le fonctionnement de tous les collaborateurs. En plus du code de déontologie, un nouveau règlement d'organisation et de fonctionnement a vu le jour en 2014. Il est au sein de notre corps de police, une ligne directrice pour le fonctionnement de tous les collaborateurs et permet au personnel de valoriser l'exécution disciplinée des tâches.

---

<sup>53</sup> Circulaire GPI 48 du 17 mars 2006 relative à la formation et l'entraînement en matière de maîtrise de la violence des membres du cadre opérationnel des services de police (MB 14/04/2006).

## **Management des moyens**

---

Il est clair que le budget de la zone, comme celui de la plupart des autres zones de l'arrondissement, tend doucement vers une courbe de rupture (difficultés de financement des communes, de l'Etat, etc.).

Dans le modèle de management EFQM, une place importante doit être laissée à l'amélioration et à l'innovation. Mais comment faire plus et mieux avec moins de moyens ? Cette question doit rester au centre de notre réflexion. Faudra-t-il faire du budget un facteur critique de succès ? Dans ce cas, nous serions amenés à réduire nos objectifs en fonction de celui-ci...

Le développement durable prend progressivement place au sein de notre fonctionnement, mais son application reste limitée. Des efforts sont consentis dans certains domaines (économie de papier et d'énergie, acquisition de véhicules modernes et écologiques) pour permettre des économies sans toutefois entraver l'efficacité du fonctionnement policier.

### **Gestion financière**

Le Chef de Corps (en collaboration avec le comptable spécial) a opté pour un système budgétaire strict dit « d'enveloppe fermée », respectant les prescrits légaux. Depuis la création de la zone de police, l'équilibre financier est assuré chaque année.

Le budget de la zone de police dépend essentiellement des dotations communales des deux communes. Jusqu'à présent, hormis une indexation liée au saut de l'index-pivot, les dotations communales n'ont pas été augmentées. La zone dispose également de différentes dotations fédérales qui sont, quant à elles, indexées.

Lors de l'élaboration du budget annuel, les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la zone, à la réalisation des actions prévues par le plan zonal de sécurité et aux investissements nécessaires pour améliorer et renouveler le matériel, sont prévus.

Le budget consacre 90% de ses dépenses à la gestion du personnel : traitements, allocations et inconvénients. Le reste est affecté aux frais de fonctionnement.

La gestion financière fait l'objet d'un suivi permanent. Pour ce suivi, la zone utilise l'outil financier du SSGPI. Pour éviter les dépassements ou, à l'inverse, des déficits dans certains articles budgétaires, deux ou trois modifications budgétaires (limitées à quelques rectifications peu importantes) sont nécessaires durant l'année pour équilibrer le budget.

### **Matériel, infrastructure et services**

Nous l'avons mentionné ci-avant, l'infrastructure, la qualité du matériel et les conditions de travail actuelles sont fortement déplorées par l'ensemble du personnel. En effet, même si

différents travaux ont été entrepris afin d'améliorer l'environnement de travail, l'infrastructure héritée par la zone de police est obsolète et non-adaptée.

La répartition des différents services sur plusieurs sites pose bien évidemment des problèmes au niveau de la communication et de la collaboration entre eux; problème qui est également relevé par les collaborateurs.

En septembre 2019, la construction d'un nouvel hôtel de police démarre enfin. Cette nouvelle infrastructure qui réunira en un seul lieu l'ensemble des collaborateurs de la zone de police, constitue un des éléments essentiels d'un meilleur fonctionnement des services et de l'unité.

L'Hôtel de police devrait en outre permettre à la zone, par le regroupement de tous les services sur un seul site, une économie annuelle de fonctionnement de plusieurs milliers d'euros. Actuellement, la répartition sur trois implantations empêche toute économie d'échelle.

La gestion du matériel dépend du service logistique. Le matériel de police nécessaire au fonctionnement quotidien est suivi et renouvelé sans trop de difficulté jusqu'à présent.

A ce propos, les résultats de l'enquête interne auprès des collaborateurs pointent du doigt le fait que l'organisation et la gestion peuvent être améliorées en réalisant une analyse plus fonctionnelle des besoins en partenariat avec les services opérationnels, en pratiquant une gestion prévisionnelle.

Au niveau du matériel en général, les membres du personnel reconnaissent être plutôt bien équipés. Toutefois, ils souhaiteraient être davantage impliqués dans le choix du matériel dans un souci de bien-être et de qualité des services.

Notons aussi que certaines remarques ont été formulées à propos de la qualité du matériel.

Le parc informatique fait l'objet d'un renouvellement régulier (via le marché fédéral ou FOR-CMS afin de bénéficier des prix les plus bas), compte tenu de l'âge du matériel et de l'évolution technologique. La zone dispose de 88 ordinateurs pour 104 personnes, soit presque 1 ordinateur pour 1,2 membres.

En ce qui concerne le réseau ASTRID, chaque membre du personnel opérationnel est actuellement équipé d'une radio personnelle.

Les achats effectués par la zone tiennent compte d'une part de la durée d'amortissement d'un point de vue financier et d'autre part d'une politique de maintenance et d'entretien. Dès que la procédure le permet, la zone de police s'inscrit dans les marchés publics organisés par la police fédérale et ouverts aux zones de police locale. Cette méthode présente en effet deux avantages : un coût moindre et une simplification administrative.

La zone veille à mener à bien les marchés publics, dans le respect des règles en vigueur.

L'uniforme fait l'objet d'une gestion routinière : suivi et fourniture de l'équipement de base (tenue), gestion de la masse d'habillement, remplacement du matériel usagé (ceinturon, étuis, menottes, etc.), équipement des nouveaux arrivants et complément pour les personnes sous-équipées. En ce qui concerne l'équipement de maintien d'ordre, la zone s'est remise à niveau, avec des équipements de nouvelle génération.

Enfin, la zone dispose, au sein des collaborateurs, d'un système de gestion dite « en bon père de famille ». En effet, les dirigeants veillent à les conscientiser quant au rôle qui est le leur en matière de gestion et de respect du matériel et quant à l'intérêt de disposer d'outils qui permettent d'aboutir à un travail de qualité.

Dans ce cadre, certains membres du personnel se sont portés volontaires afin d'assurer le suivi du matériel au sein de leur direction. Il est néanmoins navrant de constater que tous n'ont pas encore adhéré à cette logique.

### **Connaissances, l'innovation et les nouvelles technologies**

La zone de police a été confrontée, durant ces dernières années, à un certain nombre de départs de collaborateurs ayant atteint l'âge de la pension et à l'arrivée de jeunes collaborateurs ayant très peu d'expérience de terrain.

Ces départs se sont indéniablement accompagnés d'une perte importante de know-how (savoir-faire) et d'expertise. Il est donc apparu nécessaire de revoir le fonctionnement de l'encadrement des jeunes recrues ; il constitue une des lignes de force des différentes directions.

La direction du personnel veille à une bonne gestion des connaissances par le suivi constant des offres de formations proposées par les différentes écoles de police<sup>54</sup>, ou des formations externes via d'autres partenaires.

De manière générale, et plus particulièrement pour les formations externes (qui représentent souvent un coût important pour la zone), la politique est d'utiliser la technique « Train the Trainer » afin de stimuler la transmission des connaissances. Concrètement, seul(s) un ou deux collaborateurs s'inscri(vent) à la formation, avec pour mission par la suite de redistribuer (diffuser en interne) les connaissances acquises.

L'accès aux différents programmes et canaux d'informations propres à la police intégrée (repris dans le module PORTAL de l'ISLP) est encouragé. De plus, chaque direction bénéficie d'un accès à internet et, donc, à toute une série de sites d'informations policières ou légales.

Depuis 2017-2018, la police locale s'est vue dotée de nouveaux outils de communication qui font partie du développement ICT de la police intégrée (OWA, SharePoint, Yammer, Teams, etc.). Ces outils ont notamment pour but d'optimiser la communication via l'outil informatique et la coopération entre les services et/ou zones de police afin de décloisonner

---

<sup>54</sup> Formations de base, barémiques, continuées ou fonctionnelles pour le personnel opérationnel et formations certifiées pour le personnel CALog.

ceux-ci. Toutefois, nos collaborateurs déplorent le manque d'informations quant à l'utilisation de ces applications.

D'autre part, la société se caractérisant par une évolution indéniable sur le plan de l'innovation et des nouvelles technologies dans de nombreux domaines, la zone de police a investi ces dernières années dans des nouvelles technologies et les a intégrées dans son fonctionnement afin de travailler de manière plus efficiente.

A ce titre, citons l'achat de nouveaux radars préventifs et de signaux lumineux F49 pour « passages piétons » (avec cellules solaires), d'un analyseur de trafic, d'une tour d'archivage<sup>55</sup> (Archipol), de caméras ANPR mobiles, de terminaux mobiles et d'une station FIT (tryptique judiciaire).

La mise en œuvre de ces technologies contribue non seulement à la sécurité de la population, mais aussi au développement durable.

Par contre, un important bémol a été émis tant de la part des collaborateurs que de la part de la population : la zone ne dispose actuellement plus de site internet (et n'a pas de page Facebook), ce qui constitue un manquement non négligeable pour une police qui se veut orientée vers la communauté. Une remise à niveau en la matière sera effectuée très prochainement.

## **Management des processus**

---

La zone de police ne s'est toujours pas inscrite dans une démarche d'identification et de description de processus au sens strict.

Toutefois, nous pouvons affirmer qu'une remise en question permanente est assurée au sein de la zone, tant au niveau de l'organisation des fonctionnalités de base qu'au niveau de l'organisation structurelle de chaque service. La zone dispose d'un schéma d'entreprise où sont repris les différents services et fonctions, et les membres du personnel connaissent les tâches qu'ils ont à effectuer, tout en conservant une certaine autonomie dans l'exécution de celles-ci.

Par contre, comme mentionné plus haut, il est un fait qu'une partie du personnel déclare ne pas bénéficier de procédures de travail claires. Nous devons donc formaliser des processus afin de répondre aux souhaits des autorités et du personnel. A ce sujet, la formation « Process Management @ police », qui s'inscrit directement dans la circulaire CP3<sup>56</sup>, sera suivie par membres du personnel CALog d'ici fin 2019.

---

<sup>55</sup> Il s'agit d'un scanner d'archivage permettant de numériser les documents « papier » et de les stocker sur un ordinateur. Cet achat aura un impact écologique non négligeable en regard de la diminution de la quantité de papier nécessaire à la gestion quotidienne des procès-verbaux et autres documents administratifs, mais aussi de la diminution de déchets (cartouches d'encre,...).

<sup>56</sup> Circulaire CP3 du 29 mars 2011 relative au système de contrôle interne dans la police intégrée, structurée à deux niveaux (MB. 21/04/2011).

Dans une vue d'ensemble, chaque réflexion et action est orientée sur les résultats. Elles font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et, le cas échéant, d'une adaptation en regard de la circulaire CP3. De manière générale, nos actions sont évaluées chaque année lors d'un bilan annuel, que ce soit au sein même de la zone (comité directeur) ou à l'extérieur (conseil zonal de sécurité, concertation provinciale, etc.).

## 2.7. Coopération

En vue de satisfaire aux préceptes du modèle EFQM de la police belge, des accords de collaboration doivent donc naturellement être conclus afin de régir au mieux les événements dans leur intégralité.

### 2.7.1. Coopération policière interzonale, supralocale et internationale

La zone de police a en outre conclu diverses formes de collaboration avec certaines zones de police limitrophes et des services fédéraux spécialisés:

#### Coopération avec d'autres zones de police

De manière générale, la zone de police fournit du renfort de manière inopinée (lors d'évènements ou d'intervention à risques) aux autres zones de police de l'arrondissement. Elle a, à diverses reprises, mis à disposition du matériel spécifique (ex. : caméras ANPR, station FIT).

La zone de police a en outre conclu des accords plus spécifiques avec :

- la **zone de police de Liège** : suite aux problèmes récurrents de criminalité et nuisances (qualité de vie) rencontrés à la limite « est » de la zone<sup>57</sup>, essentiellement occasionnés par des groupes de jeunes ayant des intérêts sur nos territoires respectifs et profitant d'un certain manque de communication entre services de police, la zone a entrepris une démarche de coopération avec les commissariats de Sainte-Marguerite/Glain et de Sainte-Walburge (zone de police de Liège).  
Par ailleurs, un accord a été conclu avec cette zone en ce qui concerne la garde des détenus. Pour autant qu'elle dispose de cellules libres, la zone de police de Liège accepte de garder les personnes arrêtées par nos services en dehors des horaires dits « de bureau ». Cet accord nous permet de ne pas devoir rappeler du personnel ou hypothéquer une équipe d'intervention pour assurer la garde du détenu.

<sup>57</sup> Frontières des quartiers Ans-bas/Sainte-Marguerite et Saint-Nicolas/Glain-Burenville.

- la **zone de police Basse-Meuse** : la zone fournit des appuis sporadiques en cas de problèmes à la prison de Lantin (hors HyCap).
- les **zones de police Grâce-Hollogne/Awans et Hesbaye** : comme précisé dans l'examen des fonctionnalités de base, la zone de police a signé un protocole avec ces deux zones concernant l'aide et l'assistance aux victimes (système de garde nuit/WE).

Outre ces accords de coopération, la zone participe aussi au Collège des Chefs de Corps afin d'échanger sur le fonctionnement des zones de police de l'arrondissement, les bonnes pratiques ainsi que l'appui entre zones. Certains points débattus sont portés à la connaissance de la CPPL.

### **Coopération avec la police fédérale**

---

**DCA (DIRCO, DPP et analystes stratégiques)** : la zone de police participe activement aux projets arrondissementaux et aux différentes actions arrondissementales dans le cadre de la lutte contre certains phénomènes de criminalité (vols habitations, vols de métaux, plantations de cannabis et vols à main armée) et de la sécurité routière (contrôles vitesse, contrôles poids lourds).

Le Chef de Corps participe à la réunion des mandataires (initiée par le Dirco) qui a pour but de traiter de différents sujets relatifs au fonctionnement de la police intégrée et plus particulièrement aux relations entre les différentes zones de police locale.

Un membre de la zone de police participe au réseau de développement de la politique policière. Ce dernier rassemble des membres de la police fédérale et de la police locale qui travaillent dans le domaine de la stratégie et de la politique. Le but étant l'échange de bonnes pratiques et de l'information, mais également un appui méthodologique.

La zone peut compter sur les analystes stratégiques de la police fédérale lorsque le besoin s'en fait sentir ou lorsque des recherches plus spécifiques sont nécessaires en ce qui concerne les phénomènes de criminalité.

**PJF** : dans le cadre de dossiers judiciaires, la zone de police peut compter sur l'appui du RCCU (Regional Computer Crime Unit) afin de détecter, de conserver et de fournir aux enquêteurs sous forme lisible toutes les informations pertinentes dans les environnements ICT (smartphone, PC, etc.). Le laboratoire PTS (Police Technique et Scientifique) fait également partie de l'offre d'appui disponible à la PJF.

**CRA et CRD** : le Chef de Corps et/ou un de ses représentants participe(nt) aux différentes Concertations de Recherche d'Arrondissement ainsi qu'aux Concertations de Recherche de Division organisées dans les divers phénomènes criminels qui occupent l'ensemble des zones de police.



**Réunions des gestionnaires fonctionnels** : les différentes zones de police composant l'arrondissement se réunissent avec le SICAD afin de discuter ensemble de la gestion fonctionnelle et technique du système informatique.

**Task Force Locale (TFL)** : la zone de police participe à ces plates-formes de concertation opérationnelle et stratégique destinées notamment aux services de police et aux services de renseignement au niveau des arrondissements. Les TFL opérationnelles sont ancrées au niveau (supra)local, elles suivent les individus et groupements radicalisés à l'échelon local et proposent des mesures pour réduire l'impact de ces individus et de ces groupes. Elles offrent un appui aux intervenants de première ligne non spécialisés de la police qui sont confrontés aux signes d'une éventuelle radicalisation. Les TFL peuvent proposer des mesures préventives ainsi que des mesures destinées à contrecarrer le processus et les faire appliquer.

## Coopération internationale

En sa qualité de membre de la Commission Provinciale liégeoise de Prévention de la Criminalité (CPPC), la zone de police participe au projet EMROD<sup>58</sup>. Il s'agit d'un projet européen INTERREG porté par la Province de Liège.

A la base de ce projet, on retrouve la volonté des acteurs de la sécurité de l'Euregio Meuse-Rhin (police, justice, administration) de mieux travailler ensemble. Penser globalement. Agir localement, mais de façon concertée. Ce projet est donc un instrument commun de pilotage en matière de politique criminelle.



Tout le monde sait que la délinquance et ses auteurs ne s'arrêtent pas aux frontières. Pour y faire face, il faut dépasser le cadre des frontières nationales, agir et penser de façon globale et intégrée. Toutefois, les législations, les procédures, les habitudes et les structures diffèrent d'un pays à l'autre. EMROD contribue à réduire ces différences en mettant en relation les acteurs des trois pays et en apportant son aide à une compréhension affinée des phénomènes criminels dans l'espace eurégional.

<sup>58</sup> EMROD = **O**bservatoire de la **D**élinquance au sein de l'**E**uregio **M**euse-**R**hin. L'EMR se compose de cinq membres répartis sur trois pays : le sud de la province du Limbourg (Pays-Bas), la province du Limbourg (Belgique), la province de Liège (Belgique), la regio Aachen (Allemagne) et la communauté germanophone (Belgique).

## 2.7.2. Autre type de coopération : protocoles avec partenaires non policiers et tiers

Parmi les principales collaborations mises en place avec des partenaires non policiers, on retrouve :

- le protocole signé avec les huissiers de justice ;
- l'accord de coopération signé avec les dépanneurs locaux afin d'optimiser la collaboration entre la zone de police et les services de dépannage/entreposage de véhicules saisis (rôle de garde équitable et pratique au niveau organisationnel) ;
- la convention de partenariat signée avec la Région Wallonne. Il s'agit d'un engagement de la zone sur plusieurs points en échange de services mis à disposition ; le but étant l'amélioration de la lutte contre l'insécurité routière ;
- le partenariat avec l'AWSR (Agence Wallonne pour la Sécurité Routière) via le Réseau wallon des référents circulation qui a pour objectif de contribuer à l'optimisation de la politique criminelle en matière de sécurité routière via l'échange d'informations ;
- au niveau de la commune d'Ans, des gardiens de la paix effectuent des patrouilles préventives dans les quartiers et des passages dans le cadre de « Police Veille ». Ils distribuent également des folders dans les zones à risques et assurent la circulation aux abords de certaines écoles ;
- en partenariat avec les communes, la zone de police participe au moins trois fois par an aux CSIL (cellules de sécurité intégrale locales)<sup>59</sup> en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme. Ces réunions permettent une meilleure cohérence des actions de prévention, de répression et de suivi de cette problématique;
- la zone de police travaille également en collaboration avec les conseillers en mobilité (CeM) de la commune d'Ans en ce qui concerne les autorisations de chantiers, aménagements de voirie, etc. ;
- les conseillers en technoprévention ont des accords de coopération avec le SPF Intérieur. Un réseau a été créé au sein des services du Gouverneur de la Province de Liège et se rassemble de manière trimestrielle dans le cadre des tables rondes en matière de technoprévention.

---

<sup>59</sup> Leur création est devenue obligatoire avec la promulgation de la loi du 30 Juillet 2018. Toutes les communes de Belgique sont désormais tenue de créer une cellule de sécurité intégrale locale, dénommée CSIL.

## 2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Les chiffres de l'affectation de notre capacité proviennent d'une extraction de notre programme GALoP<sup>60</sup> pour l'année 2018.

Ils fournissent une indication sur la capacité totale disponible de la zone et sur celle absorbée par les différentes fonctionnalités de base et d'appui de la police locale ainsi que par les missions fédérales.

		Année de référence (2018)	
		Heures	% de la capacité disponible
Contribution fédérale	Ligne de crédit MFO 2 bis (accord avec la ZP Liège)	1.378	(voir considérations)
	Participation au SICAD-CIA (LPI, art. 105bis) – 1 membre de notre personnel	1.964	
	Participation au SICAD-CIC (LPI, art. 96bis) – 4 membres de notre personnel	5.987	
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed) – FIPA	270	
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64)		
	<b>Sous-total contribution fédérale</b>	<b>9.599</b>	<b>5,96 %</b>
Déploiement local	Travail de quartier	24.759	
	Accueil	5.431	
	Intervention	36.470	
	Recherche et enquête locales	16.408	
	Assistance aux victimes	3.040	
	Circulation	6.590	
	Dispatching	1.922	
	Autres fonctions de base du service de police (huissiers)	207	
	Gestion EPO	1.552	
	Gestion RCA - Armes	1.339	
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité & qualité de vie)	2.497	
	Capacité affectée aux patrouilles anti criminalité (PAC)	3.157	
	<b>Sous-total déploiement local</b>	<b>103.372</b>	<b>64,23 %</b>
Stratégie et politique	Préparation et développement du PZS	1.168	
	Préparation et développement du budget de police	1.985	
	<b>Sous-total stratégie et politique</b>	<b>3.153</b>	<b>1,96 %</b>

<sup>60</sup> GALoP = Gestion Administrative de la Logistique et du Personnel.

<b>Management des collaborateurs</b>	Tâches/missions liées à la gestion	21.597	
	Formation/Training/Développement des compétences	3.274	
	Examens divers (promotion, mobilité, etc.)	112	
	<b>Sous-total management des collaborateurs</b>	<b>24.983</b>	<b>15,52 %</b>
<b>Management des moyens</b>	Tâches/missions liées à la gestion	1.768	
	Appui (secrétariat)	3.110	
	Gestion informatique	2.300	
	Entretien des bâtiments	1.185	
	<b>Sous-total management moyens</b>	<b>8.363</b>	<b>5,20 %</b>
<b>Divers</b>	Ecritures	1.676	
	Transferts	55	
	OPJ / OPA (gardes, rappels, etc.)	5.170	
	Disponibles	3.817	
	Réunions	594	
	Reste (convocations diverses, représentation)	164	
	<b>Sous-total divers</b>	<b>11.476</b>	<b>7,13 %</b>
<b>Total global presté (2018)</b>		<b>160.946</b>	<b>*100%</b>

\* la capacité **totale** disponible = 100%, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachements out).

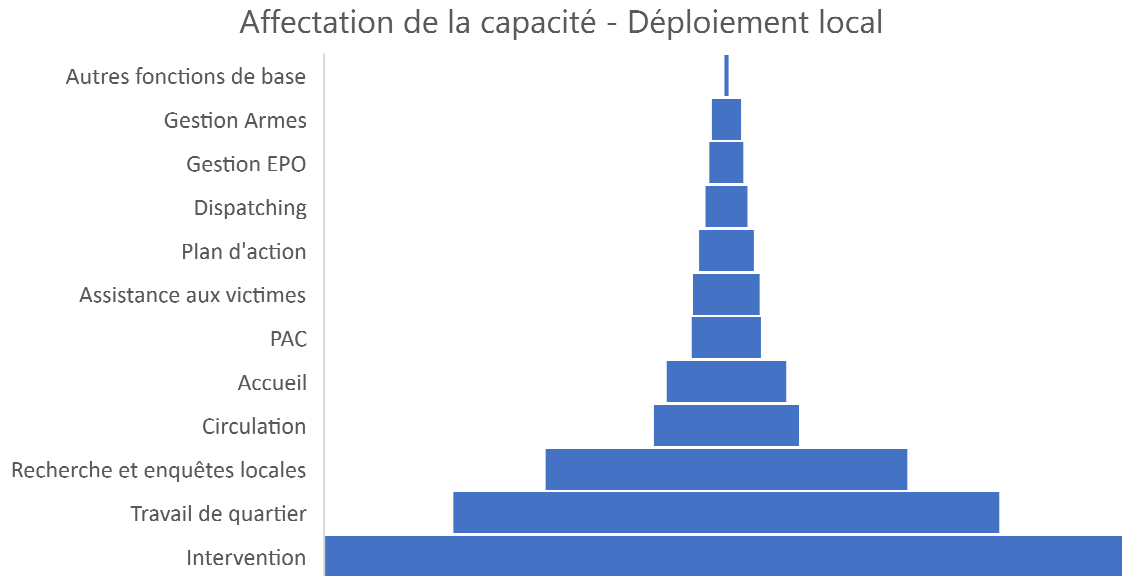
L'effectif pris en compte pour cette étude de capacité est de 111 membres du personnel<sup>61</sup> pour 108 ETP. Si nous prenons la norme théorique de 1.520 heures comme ETP, la capacité moyenne théorique de la zone est donc de 164.160 heures.

En 2018, 160.946 heures ont été prestées en activités de service, soit 98% de la capacité théorique moyenne disponible.

### Considérations :

1. L'octroi d'un budget d'heures supplémentaires, un changement de tableau de l'effectif réel en cours d'année (départs, détachements, mobilité), et les malades de très longue durée, peuvent influencer fortement les calculs de capacité.
2. En 2018, nous avons fourni 745 heures de capacité hypothéquée (ligne de crédit MFO2bis). Il faut encore ajouter à cela 633 heures que la zone de police de Liège a prestées pour notre zone (accord de collaboration passé avec la zone de police de Liège : celle-ci prend en charge nos prestations HyCap lorsqu'elle est en mesure de le faire et, en contrepartie, notre zone de police lui fournit 1 membre détaché à temps plein pour le palais).
3. Le volet enquête de nos différents plans d'action a été reversé dans le tableau de capacité à l'item « recherche et enquête locales ».

<sup>61</sup> 97 opérationnels, 11 CALog et 3 civils.

**En conclusion :**

En ce qui concerne l'évolution de la capacité totale de la zone de police, nous ne notons pas de différence significative depuis 2007.

Sur base de nos études de capacité antérieures, force est de constater que notre marge de manœuvre (capacité d'initiative) pour les plans d'action diminue au fil des années. Pour l'année 2018, nous pouvons néanmoins y ajouter l'activité effectuée par les « PAC ».

En moyenne, nous estimons que nous pouvons bénéficier d'environ 5.000 heures de notre capacité libre (initiative) pour les affecter à nos divers plans d'action (externes et interne) en plus de notre travail régulier.

# Chapitre 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

## 3.1. La synthèse de l'argumentation



En adoptant ses objectifs stratégiques, la zone de police s'engage à lutter de manière active contre les phénomènes retenus, via des opérations planifiées, la formation du personnel et l'adoption d'une politique de prévention accrue.

Toutefois, nous devons garder à l'esprit de d'abord satisfaire les missions de base qui nous sont confiées... Ce n'est qu'une fois ces missions effectués que nous engagerons les moyens qu'ils nous reste dans ces différentes matières.

Il est donc primordial de cibler au mieux nos priorités afin de travailler sur une base réaliste et de pouvoir les assumer pleinement. Par cette démarche, nous voulons privilégier la qualité du travail et non pas la quantité. En effet, nous avons pu constater par le passé que le fait d'avoir trop de priorités rend difficiles le suivi et la réalisation efficiente de tous les objectifs fixés. Soulignons néanmoins que les domaines qui ne sont pas repris en tant qu'objectifs stratégiques ne sont pas pour autant laissés de côté... Ils seront incorporés dans le travail journalier ; certains avec un degré d'importance plus élevé que d'autres.

Dans sa réunion du 24 octobre 2019, le Conseil Zonal de Sécurité a fixé les objectifs prioritaires des six prochaines années sur base des éléments objectifs et subjectifs exprimés ci-avant. Parmi les principaux éléments, il convenait de tenir compte de l'image de la criminalité dans l'arrondissement de Liège et en particulier sur la zone de police Ans/Saint-Nicolas.

La matrice décisionnelle se trouve à l'[ANNEXE 11](#). Elle synthétise les différentes attentes des parties prenantes en matière d'objectifs stratégiques externes mais aussi les résultats des différentes sources subjectives et objectives utilisées lors du scanning. Ces éléments ont fait l'objet d'une pondération selon le schéma suivant :

<b>Attentes des parties prenantes</b>	
Autorités administrative et judiciaire	3
Chef de Corps	3
Partenaires	2
Collaborateurs	2
Point d'attention	1,5
<b>Sources subjectives</b>	
Moniteur de sécurité	1
<b>Sources objectives</b>	
Scanning	1
IPNS (à titre informatif)	0



Au terme de sa séance, le Conseil Zonal de Sécurité a retenu trois phénomènes prioritaires en matière de sécurité (externe):

- 1. L'insécurité routière** (15 points) : elle fait l'unanimité au sein des parties prenantes et s'impose donc comme la première priorité. Il est important de continuer à lutter contre les accidents avec lésions corporelles surtout le week-end, tout en tenant compte de la politique du parquet en la matière. L'objectif sera appréhendé sous l'angle de la vitesse (très) excessive, la conduite sous influence et les défauts d'assurance et de permis de conduire. La problématique du stationnement gênant devra dès lors être traitée comme une incivilité, c'est-à-dire en sanction administrative communale (SAC).
- 2. Les vols qualifiés dans les habitations** (13 points) : les cambriolages sont une préoccupation des autorités, de la population et de la société en général. Ce type de fait présente un taux de victimisation important et reste un fléau national. Pour enrayer cette problématique, il faudra s'intéresser davantage aux auteurs (revenus, famille, véhicules...) et « abandonner » le droit commun pour avoir d'autres angles d'attaque : partenariats concrets avec d'autres instances comme l'auditorat du travail et les douanes (pour la problématique des itinérants et des plaques étrangères sur le territoire belge).
- 3. Les vols avec violences et/ou menaces** (9,5 points) : bien que les chiffres absolus recensés en la matière ne soient pas élevés dans notre zone, les vols avec violences avec ou sans armes (en ce compris les vols à main armée et les violences dans l'espace public) constituent notre troisième objectif stratégique. En effet, ce phénomène, qu'il soit commis avec des violences graves ou non, a un impact physique et/ou psychique important sur les victimes. Le phénomène représente une priorité pour les autorités. Notons en outre qu'il n'est pas aisé d'appréhender ce phénomène : il est en effet quasiment impossible de déterminer des vulnérabilités dans la mesure où les faits sont souvent impulsifs (non préparés), qu'ils peuvent concerner tout le monde et que la voie publique est bien trop vaste.

Ces phénomènes prioritaires sont des thématiques qui concernent de très près et tout particulièrement la zone de police (spécificités locales). Ils ont un impact indéniable sur la qualité de vie de la population. Ils tiennent également compte des moyens humains disponibles au sein de la zone.

Ils s'inscrivent naturellement dans la continuité des plans antérieurs. Ils correspondent encore parfaitement aux résultats de la confrontation des phénomènes identifiés et des critères objectifs (le degré de besoin et de désirabilité sociale, l'importance du problème pour les autorités locales et judiciaires, la nature, l'ampleur et la gravité du problème). Enfin, nous pouvons dire qu'ils reposent sur une base d'acceptation interne.

Les phénomènes suivants feront quant à eux l'objet d'une attention particulière :

4. **La criminalité environnementale, les nuisances et incivilités** (8 points) : préoccupations des autorités administratives et de la population, les dépôts clandestins de déchets, les nuisances sonores, les jeunes traînant dans l'espace public et le vandalisme sont les problématiques les plus dérangeantes pour la société. La lutte contre ces incivilités revêt une importance particulière dans la qualité de vie des citoyens.
5. **Les vols de véhicules** (7 points) : le vol et le trafic de véhicules est une préoccupation des autorités locales et de l'autorité judiciaire. Ils devront faire l'objet d'une attention particulière et d'actions ciblées.
6. **Les stupéfiants** (6,5 points) : la vente de stupéfiants retient également l'attention de l'autorité judiciaire ainsi que de nos collaborateurs. Cette problématique fera l'objet d'actions orientées. La zone de police a déjà mis en place le développement d'un travail policier proactif en la matière (cellule stupéfiants au sein de la BLR et Patrouilles Anti-Criminalité au sein de la DirOps).



Les objectifs stratégiques internes relatifs au fonctionnement feront l'objet de la **lettre de mission du prochain Chef de Corps** qui sera réalisé sur base des différentes sources précitées (enquête psychosociale, enquête interne auprès des collaborateurs, enquête du Moniteur de sécurité et analyse SWOT).

## 3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

### 3.1.1. Objectif stratégique n°1 : L'insécurité routière

*Nous souhaitons contribuer à améliorer la sécurité routière dans notre zone et maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles, en luttant notamment contre la conduite sous influence, la vitesse excessive et/ou inadaptée.*

#### LEADERSHIP

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique.
- Optimiser le service circulation-roulage.
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux.
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet.



- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet motivés et formés en la matière.
- Tenir compte des recommandations des différents groupes de travail du Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière (CSWSR).
- Etre attentifs aux recettes issues de la Convention Sécurité Routière.

## **STRATEGIE ET POLITIQUE**

- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs, précis (SMART).
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté vers le résultat avec un groupe de travail (groupe multidisciplinaire), en tenant compte des attentes des parties prenantes (parents, écoles, jeunes, autorités locales, parquet, etc.)
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précises et détaillées (espace – temps) – Etablir une cartographie des accidents avec lésions corporelles pour l'aide à la décision.
- Procéder à une mesure performante et à un suivi journalier et mensuel au moyen de l'outil ISLP et de notre banque de données expert. Un suivi trimestriel sera réalisé grâce au baromètre de la sécurité routière .
- Procéder à un encodage minutieux et régulier des contrôles effectués en la matière (alcool, drogues et vitesse) dans l'ISLP, afin d'obtenir une image complète des contrôles effectués.
- Contribuer à mettre en œuvre les objectifs des Etats Généraux de la Sécurité Routière.
- Augmenter le nombre de contrôles et la visibilité sur le terrain, sur base de l'image du phénomène, en vue de meilleurs résultats et effets.
- Améliorer la qualité des contrôles.
- Veiller à la cohérence entre les mesures répressives d'une part, et les initiatives en matière de prévention et de suivi d'autre part.
- Orienter les actions en accord avec la politique de poursuite du Parquet.
- Adapter au besoin la politique de verbalisation et la faire respecter au sein de la zone.
- Participer aux campagnes de sécurité routière qui cadrent avec nos thèmes prioritaires et avec les problématiques auxquelles la zone est directement confrontée.
- Développer une communication externe active vers les autorités, les partenaires et la population.

## **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Disposer de la capacité humaine afin de pouvoir renforcer le service circulation-roulage.
- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel impliqué dans le domaine concerné (stimuler la connaissance), principalement les législations très spécifiques pour le service roulage.

- Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans cette problématique (et non pas seulement la section roulage).
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du procès-verbal et du suivi des victimes.
- Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation).
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent (implication capable).
- Utiliser le nouveau système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation « résultat », le rendre-compte et le souci de mesurer.
- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier (orienté vers le résultat).
- Afficher une valeur d'exemple pour le personnel en matière de comportement routier et les encourager à adopter eux-mêmes un comportement exemplaire pour les citoyens.

## **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation continuée.
- Continuer à percevoir le Fonds de Sécurité Routière afin de continuer à investir dans ce domaine.
- Maintenir l'équipement (radars, véhicules, etc.) à un niveau performant.
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène.
- Stimuler davantage la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police).
- Pouvoir faire preuve de créativité (sponsoring, recourir à d'autres échelons de pouvoir...).
- Faire appel à la police fédérale de la route pour organiser des contrôles de plus grande envergure et/ou plus spécialisés (contrôles des poids lourds).
- Utiliser les moyens mis à disposition par la Région Wallonne pour la sécurité routière (voiture-tonneau, etc.) pour organiser des stands de prévention lors de certaines festivités (exemple : journée sans voiture).

## **MANAGEMENT DES PROCESSUS**

- Elaborer le plan d'action en collaboration avec les policiers de référence et en tenant compte des besoins et attentes des différents services.
- Les actions développées doivent toujours tendre vers l'excellence. Les personnes choisies pour occuper ces fonctions névralgiques doivent toujours avoir comme souci l'exigence de qualité dans leurs actions.
- Pour que le plan d'action fonctionne au travers des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui.

- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi).

## PROXIMITE

- Etre attentifs aux problèmes de sécurité routière et de mobilité pouvant survenir et les faire remonter à l'autorité.
- Assurer un rôle préventif, sécuritaire et le cas échéant répressif aux abords des établissements scolaires et autres lieux où sont organisés des évènements festifs.
- Veiller à une excellente visibilité de la signalisation et remédier aux manquements constatés.
- Montrer l'exemple.
- Recevoir les plaintes et doléances de la population en matière de sécurité routière et de mobilité et y apporter une réponse.

## PARTENAIRES

	Contributions escomptées (non exhaustives)
Parquet, magistrats de référence	Définir une méthodologie de collaboration et poursuivre les contrevenants.
Police fédérale (WPR – DCA)	Accentuer l'appui apporté dans la lutte contre le phénomène et maintenir le renfort des CIK lors d'opérations routières.
Région Wallonne – SPW	Mettre des moyens de contrôle et de prévention à la disposition des zones de police.  Collaboration et attentes tant au niveau de la politique que de l'exécution des travaux (MET) sur les routes relevant de sa compétence.
Autres zones de l'arrondissement	Poursuivre l'approche intégrée.  Mettre en place des contrôles de qualité et améliorer la communication interzonale.
VIAS et AWSR	Entretenir une bonne collaboration, être informé dans les différents phénomènes de sécurité routière (études).
Centrex	Obtenir une documentation actualisée et participer à un échange de bons procédés.
CPPC (Commission Provinciale de Prévention de la Criminalité)	Réaliser des études sur la problématique, analyser les besoins en matière de prévention et entretenir des contacts entre les différentes parties.

	Mettre en place de campagnes de prévention à grande échelle (province).
DCA	Maintenir l'appui en ce qui concerne l'analyse tant qualitative que quantitative du phénomène au niveau zonal et arrondissemental.
SPF Mobilité - SPF Intérieur	Mettre en place des campagnes de prévention pour sensibiliser la population, créer des folders préventifs et les mettre à disposition de la zone.
Autorités administratives et services communaux	Allouer des moyens humains et matériels. Poursuivre la collaboration en matière d'aménagements de manière à renforcer la sécurité routière et la fluidité du trafic.
Les personnes-clés concernées par la problématique (enseignants ou responsables d'écoles, etc.)	Sensibiliser leur public à la problématique de la sécurité routière.
Presse	Publier une rubrique « conseils » et annonce de certains lieux de contrôle (notamment vitesse).

## SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs :
  - Nombre d'accidents de la route ;
  - Nombre de blessés et de tués ;
  - Nombre de personnes contrôlées positivement (alcool et drogues) ;
  - Nombre de procès-verbaux dressés dans les différents axes ;
  - Nombre d'heures prestées dans les différents axes ;
  - Nombre de contrôles organisés au sein de la zone dans les différents axes (y compris contrôles radar) ;
  - Nombre de contrôles réalisés dans le cadre des campagnes de prévention de nos partenaires (VIAS, AWSR, Région Wallonne, CPPC).
- Méthode – outils de suivi : ISLP, nos banques de données expert (accidents et contrôles), baromètre de la sécurité routière, statistiques et études de l'institut VIAS et de l'AWSR.
- Fréquence de mesure: mensuelle, semestrielle et annuelle.
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) via les plaintes dans le domaine et via le Moniteur de Sécurité : les préoccupations sociales majeures de notre population locale sont principalement la vitesse et l'agressivité au volant.
- Estimation des coûts : en fonction du budget voté en Conseil de Police et du montant alloué par le Fonds de Sécurité Routière.

### 3.1.2. Objectif stratégique 2 : Les vols qualifiés dans les habitations

---

*Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des vols qualifiés dans les habitations et autres bâtiments (y compris les tentatives).*

---

#### LEADERSHIP

Les vols qualifiés dans les habitations restent un problème récurrent malgré des efforts constants. Aujourd'hui, il est requis d'en encore améliorer la qualité du travail fourni. Dans ce cadre, il faudra donc :

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique.
- Continuer à impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux, et tous grades confondus.
- Rendre compte des actions et résultats engrangés en la matière tant en interne qu'en externe (dont le CZS).
- Convaincre toutes les parties prenantes du bien-fondé des actions afin d'obtenir les moyens suffisants.
- Choisir de nouveaux chefs de projet, les responsabiliser et maintenir leur niveau de motivation (notamment via des formations ou la réalisation de services particuliers).
- Sensibiliser les partenaires externes/parties prenantes à combattre le phénomène au niveau supra local (PJF, DGJ, etc.).
- Sensibiliser certains partenaires pour la prise de mesures préventives et proactives (urbanisme, travaux, etc.).
- Obtenir les moyens financiers suffisants.

#### STRATEGIE ET POLITIQUE

- Par rapport à l'objectif stratégique, redéfinir des objectifs opérationnels en fonction de l'évolution actuelle du phénomène (itinérants, étrangers) et correspondant au profil SMART<sup>62</sup>.
- Etablir un nouveau plan d'action réaliste et orienté vers le résultat avec un groupe de travail. Il s'insérera parfaitement dans l'approche intégrale et intégrée développée au niveau de l'arrondissement (*benchmarking*).
- Cerner efficacement le phénomène, en donner une définition et une image précise et détaillée (espace – temps) avec l'appui de la police fédérale.
- Procéder à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'outil ISLP/module « information », de la DB tactique « vols habitations » du CIA, du baromètre de la criminalité, de l'ICA-LVH et de notre banque de données expert.

---

<sup>62</sup> Soit des objectifs spécifiques, mesurables, acceptables, réalisables et limités dans le temps.

- Assurer un suivi trimestriel au moyen de l'ICA-LVH et un suivi annuel au moyen de l'analyse arrondissementale de la sécurité et des données du baromètre de la criminalité.
- Etablir régulièrement une cartographie des lieux touchés et la diffuser au sein des différents services (fonctionnalités) de la zone.
- Renforcer les contrôles et la visibilité sur le terrain (visibilité accrue afin de diminuer le sentiment d'insécurité et d'augmenter les chances d'arrêter ou dissuader les auteurs).
- Développer une communication externe active vers les autorités et les partenaires.
- Diffuser des conseils de prévention et de technoprévention.
- Participer aux différents projets stratégiques et tactiques de l'arrondissement en la matière.
- Développer une démarche proactive.

### **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Former de manière continuée le personnel impliqué dans le domaine concerné afin d'améliorer les compétences.
- Assurer une formation permanente du personnel d'intervention (1<sup>ère</sup> ligne) dans ce domaine.
- Poursuivre le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du PV, du suivi des victimes (empathie), de l'enquête, de la technoprévention. A cet effet utiliser les fiches-activités développées par le groupe de travail arrondissemental.
- Réaliser des opérations avec des zones de police voisines (échange de bonnes pratiques).
- Continuer à développer une communication interne active (évolution du phénomène, modi utilisés par les auteurs, etc.).
- Réaliser un feedback régulier des résultats aux collaborateurs (motivation).
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent (implication capable).
- Développer le sens du coaching au sein des pairs et surtout au sein des cadres moyen et officier (orientation vers le résultat).
- Utiliser le système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels.
- Appliquer les directives de la loi Salduz (arrêt de la Cour constitutionnelle du 14/02/2013).

### **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Dégager les moyens et la capacité nécessaires pour la formation du personnel en la matière.
- Continuer de procéder à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareil photo, matériel informatique, matériel de démonstration et folders en matière de technoprévention, etc.).

- Sensibiliser le personnel référent aux nouvelles méthodes de techno-prévention et en matière de visites post-infractionnelles.
- Dégager un budget suffisant pour la réalisation des campagnes de prévention.
- Pouvoir faire preuve de créativité (sponsoring, recours à d'autres échelons de pouvoir, etc.).
- Recueillir le plus souvent possible l'appui du Labo de la police fédérale.
- Solliciter l'appui du Corps d'Intervention (CIK) de la police fédérale pour effectuer des patrouilles orientées vers les quartiers à risque du moment.

## MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Continuer à fixer et à suivre un fil rouge permanent « qualité » au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène.
- Elaborer le nouveau plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire au sein du corps de police.
- Travailler dans le phénomène de manière transversale et développer des actions concertées entre les postes locaux et la BLR.
- Justifier des activités et des résultats, tant en interne qu'en externe.
- Décrire les processus primaires utiles à lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes composantes (prévention → vols → plainte → constat → enquête → assistance aux victimes → revisite → suivi → ...).

## PROXIMITE

- Etre attentifs aux comportements non préventifs observés sur les quartiers.
- Donner des conseils aux habitants.
- Identifier les cibles plus vulnérables.
- Effectuer une revisite auprès des victimes de cambriolages.
- Effectuer des enquêtes de voisinage complètes. A cette fin établir un canevas.
- Promouvoir un partenariat de prévention (PLP) lorsque celui-ci peut apporter une plus-value.

## PARTENAIRES

	Contributions escomptées (non exhaustives)
Parquet, magistrats de référence	Définir une méthodologie de collaboration et obtenir une réaction judiciaire rapide et efficace en ce qui concerne les auteurs interpellés.
Police fédérale / SICAD / DCA	Mettre en œuvre des banques de données fiables et actualisées du phénomène, mais aussi une bonne communication avec la zone. Maintenir, voire accentuer l'appui apporté dans la lutte contre le phénomène.

	Maintenir l'appui en ce qui concerne l'analyse tant qualitative que quantitative du phénomène aux niveaux zonal et arrondissemental.
Autres zones de l'arrondissement	Approche intégrée. Mettre en place des contrôles de qualité et améliorer la communication interzonale.
SPF Intérieur	Poursuivre le partenariat en technoprévention (réseau), mettre en place des campagnes de prévention pour sensibiliser la population, créer des folders préventifs et les mettre à disposition de la zone.
CPPC (Commission Provinciale de Prévention de la Criminalité)	Mettre en place des campagnes de prévention à grande échelle (province) et organiser des tables-rondes en technoprévention.
Autorités administratives et provinciales	Allouer des moyens humains et matériels.
Architectes, service urbanisme et compagnies d'assurances	Accentuer la collaboration en matière de prévention (mesures de sécurité).
Presse	Informar le citoyen, activer la sonnette d'alarme, participer à la prévention du phénomène.
Citoyens	Communiquer les informations sur d'éventuels agissements suspects, etc. Adopter des mesures de prévention.
Gardiens de la paix	Participer à la campagne « Police Veille » durant les vacances d'été, continuer à être une source d'information importante (contact avec les citoyens).

## SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs :
  - Nombre de vols commis dans les habitations ;
  - Nombre de tentatives ;
  - Evolution du nombre de faits ;
  - Nombre de visites de technoprévention effectuées (préventives et post-infractionnelles) ;
  - Nombre de demandes et de passages de surveillance « police veille » ;
  - Nombre d'auteurs interpellés.
  
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) : enquêtes et ressenti via le Moniteur de Sécurité et les autorités locales.
  
- Méthode – outils de suivi : ISLP, ICA-LVH, DB tactique du CIA, banque de données expert interne, baromètre de la criminalité.



- Fréquence de mesure: quotidienne, mensuelle, semestrielle et annuelle.
- Estimation des coûts : en fonction du budget voté en Conseil de Police.

### **3.1.3. Objectif stratégique 3 : Les vols avec violences avec ou sans arme**

---

*Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des vols avec violences et/ou menaces<sup>63</sup> dans sa globalité.*

---

#### **LEADERSHIP**

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique.
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux (essentiellement les policiers d'intervention, les policiers de référence, le service PAC et le SAPV).
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet motivés et formés en la matière.
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet.
- Obtenir les moyens financiers suffisants.

#### **STRATEGIE ET POLITIQUE**

- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs, précis (SMART).
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté vers le résultat avec un groupe de travail (groupe multidisciplinaire), en tenant compte des attentes des parties prenantes.
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précises et détaillées (espace – temps).
- Procéder à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'outil ISLP/module « information », de la DB tactique « VMA » du CIA, et de notre banque de données expert.
- Assurer un suivi trimestriel au moyen de l'ICA-LVH et un suivi annuel au moyen de l'analyse arrondissementale de la sécurité et des données du baromètre de la criminalité.
- Etablir régulièrement une cartographie des lieux et cibles touchés, et la diffuser au sein des différents services (fonctionnalités) de la zone.
- Détecter le plus tôt possible les nouvelles formes de criminalité violente.

---

<sup>63</sup> La gestion de ce phénomène recouvre les différents vols avec violences ou agressions en général, peu importe le lieu et peu importe qu'ils soient commis avec arme ou non.

- Adapter nos actions en fonction des nouvelles formes de vols avec violences et en fonction des nouvelles cibles.
- Renforcer les contrôles et la visibilité sur le terrain (visibilité accrue afin de diminuer le sentiment d'insécurité et d'augmenter les chances d'arrêter ou dissuader les auteurs).
- Mener des campagnes de prévention auprès des différents groupes-cibles (commerçants, personnes âgées, écoles, etc.) aux moments propices.

### **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel impliqué dans le domaine concerné, principalement pour l'assistance aux victimes et la rédaction des constats.
- Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans cette problématique.
- Développer la sensibilisation par les pairs via le SAPV et les policiers de référence (prise de conscience de la gravité et de l'impact des faits).

### **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Dégager du budget pour réaliser, plusieurs fois par an, des folders prodiguant des conseils de prévention aux différents groupes-cibles.
- Participer en tant qu'initiateur ou partenaire à des campagnes de prévention innovantes.
- Déployer une capacité opérationnelle pour assurer une présence sur certaines lignes des transports publics (intervention préventive).

### **MANAGEMENT DES PROCESSUS**

- Elaborer le plan d'action en collaboration avec les policiers de référence et en tenant compte des besoins et attentes des différents services.
- Tenant compte que les actions développées doivent toujours tendre vers l'excellence, choisir pour occuper ces fonctions névralgiques des personnes faisant preuve d'une exigence élevée de qualité dans leurs actions.
- Transmettre rapidement les informations au CIA (AUR).
- Mettre en place des actions communes et renforcer la collaboration avec les autres zones de l'arrondissement.

### **PROXIMITE**

- Sensibiliser le personnel à la problématique.
- Etre attentifs au profil des victimes et au modus operandi.
- Informer et sensibiliser la population.
- Travailler en partenariat (commerçants).

## PARTENAIRES

	Contributions escomptées (non exhaustives)
Parquet, magistrats de référence	Définir une méthodologie de collaboration et poursuivre les contrevenants.
SAPV	Former et sensibiliser régulièrement les membres du personnel opérationnel par rapport à la problématique.
Autorités administratives et provinciales	Allouer des moyens humains et matériels.
CPPC (Commission Provinciale de Prévention de la Criminalité)	Mettre en place des campagnes de prévention à grande échelle (province) et organiser des tables-rondes en technoprévention.
Police fédérale / DIRCO	Suivi et aperçu global des faits sur l'arrondissement : détecter les nouvelles formes de violences (modi particuliers). Appui par le CIK : mettre à disposition des effectifs pour assurer des surveillances des lieux à risque.
Presse	Diffuser des articles de prévention – activer la sonnette d'alarme pour les citoyens.
Commerçants locaux	Prendre les mesures nécessaires pour se protéger et avertir directement nos services en cas d'agissements suspects.
Citoyens	Prendre les mesures nécessaires pour se protéger et protéger leurs biens.

## SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs :
  - Nombre de faits enregistrés ;
  - Nombre de faits commis selon les différentes cibles ;
  - Nombre d'opérations organisées et capacité consacrée au phénomène
  - Nombre d'auteurs interpellés ;
  - Nombre de courriers personnels (conseils préventifs) envoyés aux cibles potentielles (commerçants, personnes âgées, etc.) ;
  - Nombre de folders distribués.
- Méthode – outils de suivi : ISLP, nos banques de données expert, DB VMA du CIA, ICA-LVH.
- Fréquence de mesure: quotidienne, mensuelle, semestrielle et annuelle.
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) via le Moniteur de Sécurité.

- Estimation des coûts : en fonction du budget voté en Conseil de Police.

### 3.3. Les attentions particulières

Les autorités administratives et judiciaires souhaitent que la zone de police garde une attention particulière pour les trois phénomènes suivants :

- ⇒ **Les nuisances, incivilités et environnement** (particulièrement dans les aspects dépôts clandestins, déchets traînant dans la rue, dégradations et rassemblements de jeunes) : adopter une approche préventive et répressive via les sanctions administratives communales (SAC) et promouvoir une étroite collaboration avec les agents constatateurs et les fonctionnaires sanctionneurs des communes.
- ⇒ **Les vols de véhicules** : prévention et actions ponctuelles sur le phénomène lorsqu'un signal d'alerte est lancé.
- ⇒ **Les stupéfiants** : principalement la vente de stupéfiants.

# Chapitre 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION

Partie prenante	INTENTIONS
Autorités (Direction et Financiers)	<p>Présentation du PZS en séance plénière du Conseil Zonal de Sécurité et distribution à ses membres.</p> <p>Bilan de son application et de ses objectifs une fois par an.</p>
Clients - bénéficiaires de service	<p>Réalisation d'une affiche qui sera présente dans tous les postes de police de la zone et qui indiquera la mission, la vision et les valeurs de la zone de police ainsi que ses objectifs stratégiques en matière de sécurité et qualité de vie (lorsque le nouveau Chef de Corps les aura déterminées dans sa lettre de mission).</p>
Collaborateurs	<p>Mise en réseau du texte intégral sur le serveur de l'ISLP et à terme sur le sharepoint de la zone de police. De plus, un aide-mémoire indiquera la mission, la vision et les valeurs de la zone de police ainsi que ses objectifs stratégiques en matière de sécurité et de qualité de vie et sera distribué à tous les collaborateurs (et à chaque nouvelle recrue).</p> <p>Des affiches seront également réalisées et apposées dans les bureaux des collaborateurs.</p>
Société	<p>Présentation en séance publique d'un Conseil de Police extraordinaire à raison d'une fois par an afin de présenter le bilan de l'année écoulée en matière de sécurité et de qualité de vie.</p> <p>Un communiqué de presse sera également rédigé semestriellement.</p> <p>Les priorités externes de la zone de police seront mises à disposition sur le nouveau site internet et un écho sera fait sur une nouvelle page Facebook dédiée à la zone.</p>

# Chapitre 5 : APPROBATION DU PLAN

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Date de la séance :	24 octobre 2019
Membres du CZS	SIGNATURES
Président de la zone de police Bourgmestre de la commune d'ANS Grégory <b>PHILIPPIN</b>	
Bourgmestre de la commune de SAINT-NICOLAS Valérie <b>MAES</b>	
Chef de corps f.f. Philippe <b>GIROULLE</b>	
Procureur du Roi Philippe <b>DULIEU</b>	
Directeur Coordinateur Jean-Marc <b>DEMELENNE</b>	
Autre partenaire : Directeur Judiciaire a.i. Pascal <b>FLERON</b>	

# Liste de distribution

- Service Public Fédéral Intérieur (SPF Int.)
- Service Public Fédéral Justice (SPF Just.)
  
- Gouverneur de la Province de Liège
  
- Bourgmestre de la commune d'Ans, Président de la zone de police
- Bourgmestre de la commune de Saint-Nicolas
  
- Procureur du Roi de l'Arrondissement de Liège
  
- Directeur coordinateur administratif de la police fédérale de Liège
- Directeur judiciaire de la police fédérale de Liège
  
- Chef de Corps de la zone de police
- Tous les membres de la zone de police, via l'I.S.L.P.

# Annexes